

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES
AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE
AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1852 A 1853.

(*Suite.*)

XXIX.

Inquiétude qu'on éprouve à Québec de ne pas voir arriver M. de Maisonneuve et sa recrue.

Mais comme on ne comptait guère sur la durée de cette paix, que les Iroquois ne firent, en effet, que dans l'intention de surprendre les Français quand ils en auraient l'occasion favorable, tout le monde à Québec était dans une grande anxiété de ne pas voir arriver M. de Maisonneuve. On avait lieu de craindre les derniers malheurs, s'il ne paraissait pas cette année ; et dans ces circonstances, la Mère de l'Incarnation écrivait : “ Les Iroquois ont tant fait de ravages en ces quartiers, qu'on a cru quelque temps qu'il fallait repasser en France. L'habitation de Montréal leur a puissamment résisté et donné la chasse avec la perte de leurs gens. Maintenant on fait les récoltes, qui sont belles ; outre cela, il nous vient du secours de France, ce qui console tout le pays. C'eût été une chose déplorable, s'il eût fallu venir à cette extrémité que d'abandonner le pays ; et, de plus, les sauvages (chrétiens), n'ayant pas assez de forces pour résister aux Iroquois, eussent été dans des hasards continuels de perdre la vie et peut-être la foi. Mais enfin nous attendons du secours

“ que M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, amène de France, “ où il est allé exprès.” Cette Religieuse s’exprimait de la sorte le 12 août ; et comme M. de Maisonneuve tardait toujours d’arriver, on multiplia les prières et les exercices religieux, pour obtenir son prompt retour (*), qui n’eut lieu enfin que le 22 de septembre. Ce grand retard vint d’abord de la difficulté de former sa nouvelle recrue, et les avaries qu’il essuya sur la mer.

XXX.

Nombre, qualités et lieux de naissance des hommes enrôlés par M. de Maisonneuve.

Le dessein de M. de Maisonneuve étant de repousser les Iroquois et d’établir solidement la colonie de Villemarie, il ne voulut conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, et tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu’ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, afin qu’ils ne gâtassent pas le reste du troupeau, en quoi, dit la Sœur Morin, il a parfaitement réussi. Pour s’aider dans ce choix, il se servit de M. de la Dauversière ; et l’un et l’autre levèrent ainsi des hommes, dans la Picardie, la Champagne, la Normandie, l’Île-de-France, la Touraine, la Bourgogne, mais principalement dans le Maine et l’Anjou, surtout aux environs de la Flèche, d’où M. de la Dauversière les tira presque tous. Dans le courant des mois de mars, avril et mai 1653, ces hommes passèrent, par devant des notaires, leurs actes d’engagement avec la Compagnie de Montréal ; et ceux qui s’engagèrent de cette manière à la Flèche furent au nombre de cent dix-huit, ainsi que le montrent encore aujourd’hui leurs actes d’engagement, conservés en original dans les minutes du notaire de Lafousse, qui les écrivit. En outre, trente-six autres passèrent aussi ailleurs des contrats semblables, en sorte que le nombre total de ces hommes, tous propres à porter les armes, s’éleva à cent cinquante-quatre. Nous en donnons le rôle détaillé à la page 770, désignant les pays d’où la plupart furent tirés. Quelques-uns cependant se désistèrent ; d’autres moururent dans la traversée ; et, au témoignage de M. de Belmont, il n’en arriva que cent cinq à Villemarie.

(*) On fit pour cela une Procession à Québec, le 7 septembre, où marchait quatre cents mousquetaires bien armés, qui firent diverses décharges, et on ajoute qu’ils donnèrent par là de l’épouvante aux Iroquois, qui se trouvaient alors à Québec pour la paix. On doit supposer que la plupart des hommes armés de la sorte étaient des sauvages de Sillery ou de l’Île d’Orléans, et que ces quatre cents mousquetaires n’étaient pas capables d’inspirer une grande terreur, puisque ces cent hommes que M. de Maisonneuve conduisait étaient regardés et furent, en effet, comme les sauveurs du pays, ainsi que la suite le montrera.

XXXI.

Actes d'engagement des hommes de la recrue de M. de Maisonneuve.

Leurs actes d'engagement sont semblables les uns aux autres, et ne varient guère que pour le nom des engagés et les sommes que leur assurait à chacun la Compagnie de Montréal. Celui d'Etienne Bouchard, que nous rapporterons ici, fera connaître tous les autres. “ Paul de Chomedey, “ sieur de Maisonneuve, Gouverneur de l'île et Fort de Montréal et terres “ en dépendant ; noble homme Jérôme le Royer, sieur de la Dauversière, “ procureur de la Compagnie des Associés pour la conversion des sauvages “ en la dite île, et Etienne Bouchard, maître chirurgien, natif de la ville “ de Paris, paroisse Saint Paul, ont fait entre eux l'accord qui suit : Le “ dit Bouchard s'est obligé d'aller servir de son art de chirurgie en l'île “ de Montréal, sous le commandement de sieur Maisonneuve, pendant cinq “ années entières et consécutives, à commencer du jour où il entrera dans “ cette île ; et, pour cet effet, il a promis de se rendre dans la ville de “ Nantes le quinzième jour de ce mois, pour s'embarquer. Au moyen de “ quoi, les sieurs de Maisonneuve et de la Dauversière ont promis, au nom “ des Associés de Montréal, de le nourrir, loger et coucher, tant pendant “ le voyage que durant les cinq années de son service, comme aussi de lui “ fournir tous les instruments nécessaires pour exercer son art de chirur- “ gie ; en outre de lui payer, chaque année, la somme de cent cinquante “ livres de gages, et enfin, les cinq années finies, de le faire reconduire en “ France, à leurs frais et dépens, sans qu'il en coûte rien au dit Bouchard.” Comme on le voit dans cet acte, la Compagnie de Montréal transportait ces hommes dans son île, les nourrissait et les logeait à ses propres frais pendant cinq ans, et leur fournissait les outils et la matière nécessaires à l'exercice de leur art ou de leur profession particulière. Elle ne se chargeait pas de les vêtir ; mais, pour qu'ils pussent se pourvoir eux-mêmes de linge et d'habits, elle assurait à chacun des gages proportionnés à l'importance des services qu'il pouvait rendre, par le métier ou l'art qu'il avait à exercer. Plusieurs n'étant pas assez fournis de hardes et d'autres objets qu'ils étaient bien aises d'emporter de France, elle fit des avances sur leurs gages à cent trois d'entre eux, et leur donna ainsi, avant leur départ, plus de onze mille livres, quoique les gages de ceux qui partirent ne dussent pas s'élever au-dessus de la somme de sept mille cinq cents livres par an.

XXXII.

Mademoiselle Bourgeois. Désir qu'elle éprouve de passer à Villemarie.

Avant le départ, fixé au 20 du mois de juin de cette année 1653, M. de Maisonneuve désira d'aller à Troyes pour y saluer ses parents, spécialement sa sœur, Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, qu'il avait toujours visitée dans ses autres voyages ; et nous ne pouvons nous dispen-

ser de raconter ici comment cette visite fut l'occasion qui procura à Villemarie un secours non moins avantageux que celui de la recrue, quoique d'un genre différent. Chaque fois que M. de Maisonneuve paraissait à Troyes, les Religieuses de la Congrégation le suppliaient avec instances de conduire quelques-unes d'elles à Villemarie, pour qu'elles s'y livrassent à l'instruction chrétienne des enfants. Jusqu'alors il avait persisté à refuser leurs services, en leur représentant que sa petite colonie n'était pas encore assez formée, et que d'ailleurs des Religieuses cloîtrées, telles qu'étaient celles de la Congrégation de Notre-Dame, seraient d'un trop faible avantage pour un pays nouveau. Une jeune personne, membre de la Congrégation externe que ces Dames dirigeaient à Troyes, ayant entendu parler depuis plusieurs années de la fondation de Villemarie, avait elle-même conçu le dessein d'y aller et de s'y consacrer à l'éducation de l'enfance. C'était Mademoiselle Marguerite Bourgeois, singulièrement favorisée de la grâce, et toute consumée du désir de faire connaître et aimer l'auguste Mère de Dieu, envers laquelle elle faisait profession d'un entier dévouement ; et comme le zèle qui l'animait était toujours dirigé par la prudence, il l'avait portée à faire part de ce désir à la sœur Louise de Sainte Marie, sœur de M. de Maisonneuve, pour savoir d'elle ce qu'elle devait en penser. Cette Religieuse et ses compagnes connaissaient mieux que personne le mérite et les vertus solides de ce rare sujet, le modèle et la règle vivante de leur Congrégation externe, et ne doutant pas que son désir ne fût un attrait divin, elles l'engagèrent à le nourrir soigneusement, et lui offrirent même de la recevoir dans leur institut, lorsqu'elles iraient s'établir à Villemarie, comme déjà elles en avaient formé le projet. La jeune personne accepta de grand cœur la proposition, et leur promit que, lorsqu'elles seraient prêtes à partir, elle serait elle-même du voyage.

XXXIII.

Mademoiselle Bourgeois reconnaît M. de Maisonneuve, qu'elle avait vu en songe.

Peu de jours avant que M. de Maisonneuve se présentât chez ces Religieuses, cette année 1653, mademoiselle Bourgeois, alors âgée de trente-trois ans, eut un songe qui la frappa beaucoup. Il lui sembla voir un homme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune ressemblait assez à celui que portaient alors les prêtres lorsqu'ils allaient à la campagne, et eut comprendre qu'un jour elle aurait avec lui des rapports particuliers, que Dieu ferait naître pour sa gloire. Vivement touchée de ce songe, elle en fit part, le lendemain, à quelques personnes en qui elle avait une confiance particulière, sans savoir encore ce qu'il signifiait. Deux ou trois jours après, M. de Maisonneuve, arrivant à Troyes pour prendre congé de sa sœur et des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, elles ne manquent pas de lui réitérer leurs instances ; et comme sans doute il

objectait leur clôture, elles lui parlent de cette jeune personne, en faisant connaître son mérite et sa rare vertu. Bien plus, elles l'envoient chercher à l'instant même, pour la présenter à M. de Maisonneuve, et pour qu'elle vienne, de son côté, prendre part à une conversation qui ne pouvait manquer de lui procurer quelque agrément. Mais, à peine mademoiselle Bourgeoys est-elle entrée dans le parloir, qu'elle s'écrie, par un premier mouvement d'étonnement et de surprise : “ *Voici mon prêtre, voici celui que j'ai vu dans mon sommeil.* ” C'était la première fois qu'elle voyait M. de Maisonneuve : aussi ces Religieuses, surprises d'une exclamation si singulière, la prient toutes, à l'envi, de raconter le songe qu'elle avait eu ; et, sans attendre qu'on la pressât davantage, elle en fait aussitôt le récit avec simplicité et candeur.

XXXIV.

M. de Maisonneuve veut conduire mademoiselle Bourgeoys à Villemarie.

Ce songe ne fut d'abord, pour toute la compagnie, qu'une agréable récréation ; mais bientôt la chose devint plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord ; car M. de Maisonneuve, adressant la parole à la jeune personne, lui demande si elle serait disposée à le suivre à Villemarie, pour y faire l'école et élever chrétiennement les enfants ; à quoi elle répond avec modestie et assurance qu'elle est prête à partir, si elle obtient l'approbation de ses supérieurs ecclésiastiques. A ce dénouement inattendu, les Religieuses se récrient et lui disent qu'elle ne doit y aller que dans leur compagnie, conformément à la promesse qu'on lui a faite de l'y conduire. Elle, de son côté, prenant un air enjoué, leur répond que, sans doute, elle a promis d'être de la partie lorsqu'elles iront à Villemarie, mais qu'elle ne s'est pas engagée, si elles tardaient trop, à ne pas y aller sans elles. Cependant, malgré les témoignages si avantageux que les Religieuses lui avaient donnés de la vertu de cette jeune personne, M. de Maisonneuve, par un effet de sa prudence ordinaire, va trouver le confesseur qui la dirigeait, et dont il honorait lui-même les lumières et la vertu, pour savoir son sentiment sur ce voyage. Le confesseur, déjà instruit du songe, répond que, si la chose dépendait de lui, il donnerait volontiers les mains au départ de la jeune personne, étant tout à fait convaincu, par la parfaite connaissance qu'il a de toute sa vie, que le dessein de ce voyage vient de Dieu. De son côté, Marguerite Bourgeoys, voyant que M. de Maisonneuve songeait sérieusement à la conduire avec lui, va consulter le confesseur, puis un autre prêtre, et enfin le Grand-Vicaire de Troyes : et tous, après avoir pris chacun trois jours pour réfléchir, lui font la même réponse.

XXXV.

Mademoiselle Bourgeoys fixée dans sa vocation pour Villemarie.

Etonnée elle-même de ce parfait accord, elle représente à son confesseur la peine qu'elle éprouve de s'abandonner ainsi à la conduite d'un

gentilhomme, qu'elle n'a jamais vu que dans cette occasion. Le confesseur, qui connaissait à fond le caractère et la vertu solide de M. de Maisonneuve, lui répond avec assurance : " Mettez-vous entre ses mains " comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges." Il parut que cette réponse avait été inspirée de Dieu à ce bon prêtre : car sa pénitente, ne laissant pas malgré ces assurances, d'avoir encore des doutes sur la réalité d'une vocation si extraordinaire, crut être honorée d'une faveur céleste qui confirma cette réponse, et la fixa elle-même tout à fait. Elle la rapporte en ces termes : " Un matin, étant bien éveillée, " je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une robe comme de serge " blanc, qui me dit : *Va ! je ne t'abandonnerai point ;* et je connus que " c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse pas son visage, ce qui me " rassura et me donna beaucoup de courage ; et même je ne trouvai plus " rien de difficile, quoique pourtant je craignisse les illusions." Pour les éviter sûrement, elle se dépouilla de tout ce qu'elle possédait, et distribua même aux pauvres le peu d'argent qui lui restait encore. " Je pensai que " si cela était de Dieu, ajoute-t-elle, je n'avais que faire de rien porter " pour mon voyage. Je dis en moi-même : Si c'est la volonté de Dieu " que j'aille à Villemarie, je n'ai besoin d'aucune chose ; et je partis, sans " deniers ni mailles, n'ayant qu'un petit paquet, que je pouvais porter " sous le bras." Arrivée à Saint-Nazaire, près de Nantes, pour l'embarquement, et pensant qu'elle serait seule de son sexe sur le navire, la Sœur Bourgeoys (car c'est ainsi que nous la désignerons dans la suite) fut agréablement surprise d'y trouver plusieurs vertueuses compagnes, qui s'y étaient rendues aussi, de leur côté, pour le départ. " M. de la Dauversière, dit-elle, envoya pour l'embarquement Marie-Marthe Pinson de la " Flèche, qui fut ensuite la femme de Jean Millot ; Marie du Mans, une " autre femme avec son mari et quelques filles."

XXXVI.

Départ. La recrue est obligée de relâcher.

Toutefois cette satisfaction fut tempérée par bien des accidents durant le cours de la traversée. Le vaisseau, appelé le *Saint-Nicolas-de-Nantes*, qui portait la recrue sous la conduite du capitaine le Besson, étant partit le 20 juin, on s'aperçut bientôt qu'il était pourri et faisait eau de toutes parts. Comme cependant on était fort en bras, ayant, outre l'équipage ordinaire, plus de cent hommes pour Villemarie, on espéra qu'on pourrait étancher le navire. Mais, quoique les gens fussent aux pompes jour et nuit, il leur était impossible d'en venir à bout ; et l'eau commençait déjà à gagner et à endommager les provisions, lorsqu'enfin, après avoir fait trois cent cinquante lieues en mer, on fut contraint de revenir à terre, et de relâcher à Saint-Nazaire, d'où l'on était parti. " En approchant de

“ terre, dit la Sœur Bourgeoys, nous périssions, sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous reçûmes des habitants de ce lieu-là. J’étais fort en peine de nous voir dans ce danger ; nous étions près de cent et vingt passagers sans prêtres, et nos gens étaient mal préparés pour mourir, aussi bien que tout le reste. M. de Maisonneuve fit mettre tous ses soldats dans une file d’où l’on ne pouvait s’échapper : car autrement il n’en serait pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se jetèrent à la nage, pour se sauver ; ils étaient devenus comme furieux et croyaient qu’on les menait à la perte. Il fallut bien du temps pour trouver et préparer un autre navire, et pourvoir aux autres besoins, en sorte que l’on ne fit voile que le jour de la Sainte-Marguerite, 20 juillet, après avoir entendu la sainte Messe.”

XXXVII.

La maladie se met dans la recrue.

Mais comme l’œuvre de Villemarie, à laquelle cette recrue devait se dévouer avec tant de résolution et de courage, était une œuvre sainte, pour laquelle un grand nombre d’entre eux eurent, dans la suite, le bonheur de verser leur sang, il plut à Dieu de les préparer tous à leur sacrifice par de nouvelles épreuves, et de prendre même déjà pour lui les prémices de cette troupe choisie. La maladie s’étant bientôt déclarée sur le vaisseau, il y eut un grand nombre de malades, et des cent treize hommes que M. de Maisonneuve conduisait aux frais de la Compagnie il en mourut huit en mer. Ce fut pour la Sœur Bourgeoys une occasion de déployer sa charité, en leur prodiguant à tous les services qu’elle pouvait leur rendre, et en les préparant à mourir saintement. Jour et nuit, elle était auprès d’eux, elle les consolait dans leurs maux, et leur distribuait généreusement tout ce qu’elle recevait de la charité du capitaine et de celle de M. de Maisonneuve. Celui-ci lui envoyait de sa table, à laquelle elle ne voulut jamais prendre place, tous les aliments convenables ; et, de son côté, elle ne les acceptait qu’afin de les donner aux malades, se contentant pour elle-même de la nourriture ordinaire de l’équipage, et même de la plus modique ration. Enfin son séjour dans le navire fut une véritable et continuelle mission. Elle instruisait avec soin les malades et les soldats, leur faisait exactement le catéchisme, récitait elle-même les prières du matin et du soir, et faisait souvent des lectures spirituelles et d’autres exercices de piété, sans que les inconvénients ordinaires à ceux qui ne sont pas accoutumés à la navigation ralentissent jamais l’ardeur de sa charité ni la persévérance de son zèle.

XXXVIII.

L’arrivée de la recrue à Québec fait renaître la confiance.

Pendant que la recrue était en mer, les colons de Québec, des Trois-Rivières et ceux de Villemarie, en proie aux plus vives inquiétudes pour

eux-mêmes, se voyaient comme sans défense, exposés à toute la fureur des Iroquois, malgré la paix qu'on avait commencé de faire avec ces barbares, sur la durée de laquelle on ne comptait pas. Comme on ignorait que M. de Maisonneuve avait été obligé de relâcher à Saint-Nazaire, ce qui l'avait retardé de quarante jours, et qu'on ne le voyait pas venir, ce retard fit naître les plus mortelles angoisses. "Et à la fin, dit la Sœur Bourgeoys, on n'avait guère plus d'espérance que nous dussions arriver." Pour hâter donc la venue d'un secours si ardemment désiré et si nécessaire, les habitants de Québec firent des prières publiques et exposèrent même, pendant plusieurs jours, le Très-Saint-Sacrement, jusqu'à ce qu'enfin, touché de leur ferveur, Dieu daigna les exaucer. "Nous arrivâmes le jour de Saint-Maurice (22 septembre) (*), dit la Sœur Bourgeoys ; mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire, en arrivant devant Québec, que les grandes marées ne purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur la place. Notre arrivée, ajoute-t-elle, redonna de la joie à tout le monde." C'est ce que le P. Lemercier dit aussi dans sa relation : Le secours extraordinaire qu'on a envoyé par le dernier embarquement a donné de la joie à tout le pays." Aussi en rendit-on à Dieu des actions de grâces solennelles, en chantant, à cette occasion, le *Te Deum* dans l'église de Québec.

XXXIX.

Etat de faiblesse où la grande compagnie avait laissé Québec.

L'allégresse qui éclata à l'arrivée de cette recrue fait assez comprendre quelle devait être alors la faiblesse de Québec, malgré les engagements que la grande Compagnie avait pris depuis longtemps de l'accroître et de lui donner de la consistance. On voit aussi par là l'insuffisance de la mesure que cette Compagnie avait prise pour augmenter la colonie, lorsque huit ans auparavant elle avait cédé aux habitants la traite des pelleteries. Car cette cession, en la dispensant de faire elle-même aucune dépense, avait laissé toutes les charges aux habitants, réduits par là à leurs propres ressources : ce qui était devenu, à cause des guerres continuelles, un fardeau accablant qui écrasait le pays. Québec se voyait en effet, dans une entière impuissance d'augmenter le nombre des colons, n'ayant à offrir, à ceux qui eussent eu le désir de s'établir dans la Nouvelle-France, que les privations inséparables de l'extrême pauvreté qu'on y endurait, et les alarmes auxquelles on était exposé sans cesse. "Le magasin de Montréal, dit le P. Lemercier, n'a pas acheté un seul castor depuis un an.

(*) La remarque que fait ici la Sœur Bourgeoys en disant qu'on arriva à Québec le jour de Saint-Maurice montre nettement que ce jour fut le 22 septembre et que, par conséquent, la date du 27, qu'on trouve dans le manuscrit de M. Dollier, est une aberration de l'écrivain

“ Aux-Trois-Rivières, le produit du peu qu’on en a reçu a été employé
 “ pour fortifier la place, où l’on attendait l’ennemi. Dans le magasin de
 “ Québec, ce n’est que pauvreté. Ainsi tout le monde a sujet d’être
 “ mécontent, n’y ayant pas de quoi fournir aux paiements de ceux à qui
 “ il est dû, ni même de quoi supporter une partie des charges du pays, les
 “ plus indispensables. Si Dieu bénit nos espérances de la paix avec les
 “ Iroquois, on fera bonne guerre aux castors ; et ils trouveront le chemin
 “ des magasins de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, qu’ils ont
 “ oublié depuis ces dernières années.” Au reste, rien ne peint mieux
 “ l’abandon où était alors Québec, que ce que la Sœur Bourgeoys rapporte
 “ de la surprise qu’elle éprouva en y arrivant : “ Il n’y avait à la Haute-
 “ Ville, dit-elle, que cinq ou six maisons, et dans la Basse-Ville que le
 “ magasin des PP. Jésuites et celui de Montréal. Les Hospitalières
 “ étaient habillées de gris ; enfin tout était si pauvre, que cela faisait
 “ pitié.

XL.

M. de Lauson essaye, mais en vain, de retenir la recrue à Québec.

Cet état de faiblesse où il se voyait alors réduit porta même M. de Lauson à faire toutes sortes d’efforts pour retenir à Québec la nouvelle recrue, et il l’aurait empêchée de passer outre, si M. de Maisonneuve ne lui eût déclaré, avec une modeste fermeté, qu’ayant à défendre un poste si dangereux que l’était celui de Villemarie, il voulait absolument y conduire tous ses hommes ; et qu’au reste ils avaient trop coûté à la Compagnie de Montréal pour qu’il pût en laisser un seul après lui. S’il parla avec cette assurance, et si M. de Lauson n’insista pas davantage, c’est que M. de Maisonneuve était muni d’une lettre de cachet qui lui donnait toute autorité pour le Gouvernement de Villemarie. Par l’arrêt de 1648, le Roi avait déclaré que le Gouverneur général n’exercerait cette charge que pendant trois ans, du moins qu’il ne pouvait y être promu de nouveau qu’une seule fois. Mais comme M. de Maisonneuve était Gouverneur particulier de l’île de Montréal depuis près de douze ans, les Associés, ses confrères, avaient eu quelque sujet de craindre que M. de Lauson, pour lui susciter de nouveaux embarras, ne lui contestât son titre de Gouverneur ; et, afin de prévenir ces difficultés, ils avaient obtenu du Roi une lettre de cachet, en date du 8 avril 1653, qui avait été adressée à M. de Maisonneuve lui-même, avant son départ de France. Par cette lettre Louis XIV approuvait de nouveau le choix que les seigneurs de Montréal avait fait de la personne de M. de Maisonneuve pour la charge de Gouverneur de cette île, et donnait à celui-ci toute autorité pour travailler à l’établissement de la colonie de Villemarie. M. de Lauson ne renouvela plus ses instances ; mais, lorsque M. de Maisonneuve voulut faire monter sa recrue à Villemarie, on lui refusa des barques, que pourtant on était

tenu de lui fournir ; et, par suite de ce refus, presque tous les soldats de la recrue furent obligés de séjourner un temps considérable à Québec, en attendant que M. de Maisonneuve pût se procurer d'autres moyens de transport.

XLI.

M. de Maisonneuve présente la sœur Bourgeoys à Mademoiselle Mance.

En arrivant, il avait trouvé mademoiselle Mance qui l'attendait, et il s'était empressé de lui faire connaître le caractère et les vertus de la Sœur Bourgeoys. " J'amène, lui dit-il, une excellente fille, personne de bon sens et d'un esprit droit, dont la vertu est un trésor, qui sera d'un puissant secours pour Montréal." Puis, faisant allusion au pays d'où lui-même était originaire, aussi bien que mademoiselle Mance et la famille d'Ailleboust, il ajouta : " Au reste, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres provinces ensemble." Il lui fit aussi connaître les circonstances de la vocation de la Sœur Bourgeoys, et les espérances qu'il avait conçues de sa ferveur pour l'instruction et la sanctification des jeunes personnes de Villemarie. Dès ce moment mademoiselle Mance lui donna sa plus entière confiance, la considérant comme une compagne et une sœur que Dieu lui associait, pour travailler de concert, quoique d'une manière différente, à la formation et à la sanctification de la colonie. Ces deux saintes âmes n'eurent pas cependant alors la satisfaction de se communiquer leurs pensées et leurs vues aussi librement qu'elles l'auraient désiré. Mademoiselle Mance, retenue depuis longtemps à Québec, retourna promptement à Villemarie pour y annoncer enfin l'arrivée de M. de Maisonneuve et celle de la nouvelle recrue ; et la Sœur Bourgeoys resta à Québec, où sa présence était nécessaire au service journalier des soldats.

XLII.

Changement remarquable dans plusieurs des hommes de la recrue.

Elle devait y donner des soins à ceux qui n'étaient pas entièrement guéris de la maladie dont on a parlé, et distribuer aux autres les provisions de bouche, comme l'avait fait, en 1641, mademoiselle Mance à l'égard de la première recrue. Dans cette exercice de charité, elle eut occasion de se convaincre par elle-même du changement merveilleux que la grâce opérait sur la plupart de ceux qui se dévouaient à l'œuvre de Villemarie, comme déjà le révérend P. Vimont l'avait fait remarquer dans sa relation de l'année 1643. Quoiqu'on eût pris toutes les précautions désirables pour former cette dernière recrue d'hommes vertueux et intègres, la Sœur, ainsi qu'on l'a raconté, ne jugeait pas qu'ils fussent tous disposés à mourir saintement, lorsqu'en relâchant à Saint-Nazaire le navire avait été sur le point de faire naufrage. Mais, après la maladie, et surtout après qu'ils

eurent mis le pied sur la terre de Canada, ils semblèrent être transformés en des hommes nouveaux. “ Peu de temps après leur arrivée à Québec,” dit la Sœur elle-même, dans l'énergique simplicité de son langage, “ ces cent hommes étaient changés comme le linge qu'on a mis à la lessive.”

XLII.

Occupation de la Sœur Bourgeoys à Québec, en attendant le départ de la recrue.

Obligée de demeurer avec le plus grand nombre au magasin de Montréal, où se trouvaient les denrées qu'elle avait à distribuer chaque jour, elle ne laissa pas d'aller saluer les deux communautés établies à Québec, celle des Hospitalières et celle des Ursulines. Ces dernières, sachant que les Associés de Montréal avaient formé le dessein d'établir des Religieuses à Villemarie pour l'instruction des enfants, désiraient d'y envoyer quelques-unes d'entre elles, comme les Religieuses de la Congrégation de Troyes l'espéraient aussi pour elles-mêmes ; et c'était l'un des motifs qui avaient retenu autrefois madame de la Pelterie à Villemarie, malgré les instances qui lui étaient faites pour qu'elle retournât à Québec. “ Le sujet qui la retient à Montréal, écrivait, en 1642, la Mère de l'Incarnation, est qu'elle y cherche le moyen d'y faire un second établissement de notre Ordre, au cas qu'elle rentre dans la jouissance de son bien ; mais je n'y vois nulle apparence, et le danger où elle est de sa personne me touche plus que toutes les promesses qu'elle me fait.” De leur côté, les Ursulines seraient volontiers entrées dans les vues de madame de la Pelterie, pour avoir ainsi l'occasion d'exercer leur zèle à Villemarie, si elles y eussent eu une fondation qui pourvût à leur subsistance. “ Mais on ne trouve rien de fait en ce pays, écrivait en 1654 la même Religieuse, et l'on n'y peut rien faire qu'avec des frais immenses.” Sachant donc que la Sœur Bourgeoys devait y aller pour instruire les petites filles, et ignorant alors que Dieu voulait se servir d'elle pour donner naissance à un nouvel Institut, ces Religieuses lui offrirent obligeamment de la recevoir dans le leur, comme déjà, de leur côté, plusieurs autres communautés l'avaient fait en France, afin de lui fournir par là plus de moyens d'utiliser son zèle apostolique et ses rares talents. Son entrée dans la communauté des Ursulines eût rendu d'ailleurs plus facile l'établissement de celles-ci à Villemarie, la Sœur Bourgeoys ayant déjà été choisie pour y élever la jeunesse. Mais, quelque honorable que fût cette proposition, elle ne crut pas devoir l'accepter, comme étant incompatible avec le désir qu'elle avait d'aller immédiatement et de vivre à Villemarie, ainsi qu'elle-même nous l'apprend. “ Mademoiselle Mance retourna à Montréal, dit-elle, et je restai seule à Québec pour faire fournir les provisions aux soldats. Ils étaient doux comme de vrais Religieux, ce qui me donnait bien de la joie d'aller

“ à Villemarie ; les Ursulines me firent la grâce de m’offrir leur maison, “ mais ce n’était pas où je désirais demeurer.” (*)

XLIV.

Arrivée de la recrue à Villemarie.

M. de Maisonneuve, arrivée avec sa recrue à Québec le 22 septembre, y fut retenu tout le mois d’octobre par la difficulté de trouver des barques ; s’en étant enfin procuré, il partit avec tout son monde, qu’il fit marcher devant lui, voulant aller le dernier pour être assuré de ne laisser personne. Ce fut une joie inexprimable à Villemarie de le voir arriver avec cette recrue de plus de cent hommes ; et, de toutes parts, ce n’étaient qu’actions de grâces qu’on rendait à Marie, la patronne du pays, aux prières de laquelle on avait attribué jusque-là, avec tant de raison, la conservation si providentielle de cette colonie fondée pour sa gloire.

CHAPITRE X.

PREMIÈRE ORGANISATION DE LA COLONIE DE VILLEMARIE.

I.

Villemarie ne prend la forme d’une colonie qu’en 1653.

Avant de reprendre la suite des faits que nous avons à raconter, il est nécessaire de faire ici une digression et d’interrompre le récit des événements de la guerre, pour considérer les moyens que la sagesse de M. de Maisonneuve employa dans la première organisation de Villemarie ; car l’arrivée de la recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu’on y eut vue jusqu’alors, fut, à proprement parler, le commencement de l’établissement solide de cette colonie. Jusqu’à ce moment, on n’y avait eu qu’un poste militaire, le Fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu ; et si, après le voyage de mademoiselle Mance en France, ils avaient essayé de sortir de ce réduit pour s’établir sur des terres, ils s’étaient vus bientôt contraints d’y rentrer, ainsi que dans le bâtiment de l’hôpital, transformé en une sorte de redoute, et gardé, aussi bien que le Fort, par une garnison. Il en avait été de même à Québec ; cette année 1653, on ne voyait encore autre chose, ainsi qu’il vient d’être dit, que le Fort et cinq ou six maisons, ce qui donne assez à entendre que, comme à Villemarie, le Fort de Québec était la demeure habituelle de presque tous les Français de ce lieu. Enfin, aux Trois-Rivières, on était dans la même nécessité, pour se prémunir contre les attaques si fréquentes des barbares. Ces réunions de Français, en Canada, ressemblaient moins à des colonies

(*) Dans la *Vie de la Sœur Bourgeoys*, ces paroles ont été divisées et rapportées en deux endroits différents, à cause du double objet qu’elles énoncent. Nous donnons ici le texte entier et suivi, tel qu’on le lit dans les manuscrits originaux de la Sœur, conservés encore à Villemarie.

qu'à des corps de troupes retranchés dans des postes de défense ; c'étaient plutôt des hommes qui préparaient la voie à l'établissement de colonies que des colonies proprement dites, c'est-à-dire, des corps de cité composés de divers membres, qui se prêtassent un mutuel secours et se procurassent, les uns aux autres, les choses nécessaires à la vie.

II.

M. de Maisonneuve assure des avantages à tous ceux qui veulent se fixer dans l'île.

Tous ces soldats, que M. de Maisonneuve venait d'amener de France, ne s'étaient engagés, la plupart, à servir la Compagnie de Montréal et à demeurer dans le pays, que l'espace de cinq ans. Néanmoins, touchés des bons procédés de leur Gouverneur, et heureux de se trouver dans une réunion de personnes si cordialement unies entre elles, si zélées pour l'établissement de la religion, plusieurs désirèrent de se fixer à Villemarie et d'y demeurer jusqu'à la fin de leurs jours ; et M. de Maisonneuve, qui les y avait conduits dans cette espérance, connaissant leur désir, fit publier par deux fois, au prône, en décembre 1653, que tous ceux qui voudraient se fixer pour toujours dans l'île allassent le trouver. Son intention était de leur abandonner, pour cette fin, les sommes qui leur avaient été avancées, tant en France que depuis leur arrivée en Canada, et de donner à chacun des terres en propre, afin qu'ils les cultivassent, ainsi qu'un arpent dans le lieu désigné pour la ville, où ils se construisissent des maisons. Il se proposait enfin de les gratifier d'une somme d'argent qui facilitât à chacun les moyens de s'établir à Villemarie, à la charge pour eux de rendre cette dernière somme, s'ils quittaient un jour l'île de Montréal : à moins que, par force majeure ou autrement, les Français ne vinssent à l'abandonner tout à fait. Le premier qui se présenta et accepta ces conditions fut André Demers. Le premier jour de l'an 1654, il reçut quatre cents livres, en promettant de rendre cette somme, s'il allait faire sa demeure ordinaire hors de l'île de Montréal ; et, deux jours après, Jean des Carries et Jean le Duc reçurent la somme de neuf cents livres et firent la même promesse. Le 22, Antoine Primot, Jacques Messier et Charles le Moyne firent aussi leur déclaration, et le Moyne, déjà pourvu de la place de garde-magasin, reçut quatre cents livres. Le lendemain, Jean Lemercher, Mathurin Langevin, Ives Bastard, Simon Galbrun, Pierre Vilain, Toussaint Huneault, Jacques Mousseaux, Bertrand de Rennes et Simon Desprès firent la même déclaration, après avoir reçu chacun une gratification de cinq cents livres. Sans poursuivre ici ce détail, nous dirons qu'un grand nombre d'autres chefs de famille prirent le même engagement, et reçurent une gratification de cinq ou six cents livres chacun (*).

(*) Le 23 janvier 1654, Jacques Picot, Jean Aubuchon, et le 2 février René Bondy Pierre Godin et Martin Janot promirent, à leur tour, de se fixer dans l'île de Montréal aux mêmes conditions que les précédents : ce que firent aussi, le lendemain, Michel Talmi, Sébastien Audeau et Nicholas Godet, qui, chacun, reçurent six cents livres. Le 4 février

III.

Gratifications honorables faites aux premiers colons par la Compagnie de Montréal.

Quelque modiques que puissent paraître aujourd'hui ces sommes, à cause du changement survenu dans la valeur relative du numéraire, elles étaient suffisantes alors pour construire une maison, la fournir des meubles nécessaires et mettre des hommes, amis de la simplicité, en état de se suffire par leur travail. L'on en sera convaincu, si l'on compare ces gratifications pécuniaires avec celles que Louis XIV fit lui-même, environ douze ans après, aux soldats, aux sergents et aux officiers de ses troupes, pour les déterminer à s'établir en Canada. Aux soldats il donna cent livres, ou cinquante livres et des vivres pour un an ; aux sergents, cent cinquante livres, ou cent livres avec des vivres pour l'année. Les colons de Villemarie, en recevant cinq ou six cents livres, furent donc traités avec bien plus d'avantages, et à peu près comme le roi traita les officiers des troupes pour les établir dans le pays. Ainsi nous verrons qu'aux capitaines, aux lieutenants et aux enseignes de quatre compagnies, formant en tout douze officiers, il donna six mille livres à partager entre eux, et qu'à M. de Contrecoeur il donna six cents livres. On peut encore comparer les sommes dont M. de Maisonneuve gratifia les colons, avec celles qui étaient ordinairement stipulées dans les contrats de mariage des personnes du pays les plus aisées et les plus honorables. Le futur époux assurait pour douaire à sa fiancée une rente viagère de cinquante ou soixante livres, avec son logement dans sa maison principale, et la fiancée lui apportait en dot la somme de cinq cents livres, et quelquefois des effets mobiliers.

IV.

Sévérité des mœurs primitives de la colonie.

Par le contrat de mariage de Louis Prudhomme avec Roberte Gadois, le sieur Gadois père donne à sa fille, outre la somme de cinq cents livres, un lit complet, cinquante aunes de toile, une vache avec son veau, six plats,

Jean de Saint-Père reçut six cents livres, et Jean des Roches quatre cents, et dans leur acte d'engagement il fut expressément stipulé que l'obligation de demeurer toujours dans l'île était personnelle aux contractants, et ne s'étendait pas à leurs enfants ni à leurs ayant cause. Le 15 du même mois, Jacques Archambault et Urbain Tessier, dit Lavigne, s'engagèrent aussi, et d'autres dans le courant de la même année, entre autres Julien Dobigeon, Louis Loisel, qui reçut mille livres tournois, Louis Guertin, Etienne Lair, Jean Frenot, Pierre Chauvin, Giles Lauson, Jean Olivier, André Hurtebise, Marin Hurtebise, Louis de la Sondraie, Olivier, dit le petit Breton, qui, chacun, reçurent cinq cents livres, indépendamment des sommes qui leur avaient été avancées, ainsi que Fiacre Ducharme, Jean Vallets et Pierre Piron. L'année suivante, Paul Benoît, Simon Lero¹ Pierre Bruzé, Pierre Papin, Mathurin Jousset, Nicolas Duval, Zacharie Desorsons, Jean Gastan et Pierre Hardy contractèrent le même engagement, après avoir reçu chacun cinq cents livres. Enfin, outre les chefs de famille qu'on vient d'énumérer, d'autres étaient déjà établis à Villemarie, tels que Gilbert Barbier, Louis Prudhomme, François Godet, fils de Nicolas, Jean Loisel, Mathurin Monnier.

six assiettes, un pot d'étain ; et, dans un pays nouveau, tel qu'était alors le Canada, ces objets mobiliers, qu'on ne pouvait se procurer qu'avec beaucoup de peine, étaient considérés, à cause de la sévérité des mœurs primitives, comme une sorte de luxe, qui ne pouvait être le partage que d'un très-petit nombre de colons. On se formerait une très-fausse idée de l'aisance domestique de ces premiers temps de la colonie, si on la comparait avec les délicatesses excessives, que le luxe moderne de l'Angleterre y a introduites de nos jours ; et, pour en juger plus sainement, il faudrait mettre en parallèle cette ancienne manière de vivre des Canadiens Français, avec celle qui était alors usitée en Angleterre (*). Au reste, rien n'était plus avantageux, ni même plus nécessaire au solide établissement et au bien moral du pays, que cette simplicité austère, puisque les plus habiles politiques ont reconnu que le luxe, quand il gagne toutes les conditions, est la ruine des empires, et que les plus sages n'ont pas craint de faire des lois pour en réprimer les excès. Jean II, roi de Portugal, surnommé le Parfait, ayant rendu des ordonnances pour arrêter les progrès du luxe dans ses Etats, ses ministres lui objectèrent qu'elles seraient préjudiciables au commerce. " Vous vous trompez, leur répondit-il ; il suffit que la moitié
" de mes sujets donne dans le luxe pour fournir de l'occupation à l'autre et
" maintenir ainsi l'harmonie dans la société." Voici comment, d'après ces principes, M. de Maisonneuve pourvut à l'établissement des premiers colons.

Par suite de leur engagement, il donna à chacun d'eux trente arpents de terre, qu'ils devaient cultiver, situés le plus souvent au coteau Saint-Louis ou à la contrée Saint-Joseph, et, en outre, un arpent ou un demi-arpent dans le lieu désigné pour la ville, sur lequel, comme nous l'avons dit, chacun devait se construire une maison pour l'habiter. Dès l'arrivée de la dernière recrue, on se mit donc à abattre des arbres et à préparer des pièces de bois, afin d'élever, sans délai, des bâtiments de charpente. " Les défricheurs, les charpentiers, les menuisiers, les maçons préparaient les matériaux nécessaires, dit la Sœur Morin ; ils se portaient à l'ouvrage avec

(*) Avant le commencement du dix-septième siècle, tous les meubles des Anglais et leurs ustensiles étaient de bois ; l'usage des couteaux ne fut introduit chez eux qu'en 1563 et il n'y avait presque de vin que chez les apothicaires, où il était compté parmi les remèdes. A Londres et dans les autres grandes villes du royaume, il y avait très-peu de cheminées ; on faisait le feu au coin d'un des murs, et la fumée sortait par le toit, par la porte ou par la fenêtre ; les habitants dormaient sur des bottes de paille, un rouleau de bois leur servait de coussin. Les personnes de la Cour se ressentaient elles-mêmes de cette sévérité dans les mœurs ; ainsi la reine Elizabeth, qui mourut au commencement du dix-septième siècle, reçut en présent, la troisième année de son règne, une paire de bas soie noirs tricotés, chose inouïe jusqu'alors en Angleterre ; et depuis ce temps elle ne porta plus de bas de laine, comme elle faisait auparavant. Avant l'année 1588, cette princesse paraissait dans les cérémonies publiques montée en croupe derrière son chambellan ; car ce ne fut qu'à partir de cette année qu'on commença à faire usage de carrosses en Angleterre.

“ zèle et ardeur, et les mieux accommodés des habitants se firent alors de ‘ petites maisons de bois, où ils se retirèrent. ” En vue de hâter ces constructions, plusieurs s’associaient ensemble et travaillaient conjointement. Ainsi, cette année 1654, Jacques Picot et Jean Aubuchon, de l’agrément de M. de Maisonneuve, s’engagèrent à bâtir, sur la concession du premier, une maison de trente pieds et à défricher huit ou dix arpents de terre, avec promesse d’en jouir en commun, jusqu’à ce qu’ils eussent construit une seconde maison et défriché le même nombre d’arpents sur une autre terre, que M. de Maisonneuve donnerait à Aubuchon. Pareillement, cette même année, Fiacre Ducharme et Jean Vallets s’engagèrent à bâtir, pour leur usage commun, une maison sur un arpent de terre, dans l’enclos désigné pour la ville, avec promesse de défricher des terres lorsqu’ils pourraient le faire sans avoir à redouter les embuscades des Iroquois.

IV.

Les colons de Villemarie sortent du fort et habitent des maisons de défense.

La construction des bâtiments et la culture des terres ne firent cependant pas négliger les précautions à prendre pour la sûreté de Villemarie. Dès son arrivée, M. de Maisonneuve avait augmenté les bâtiments de l’hôpital ; et, afin de les garantir des insultes des Iroquois, il avait fait construire, tout auprès, deux redoutes, où l’on plaça deux pièces de fonte et toutes les autres munitions nécessaires en cas d’attaque. L’arrivée de cette nombreuse recrue et les travaux de défense que les colons exécutaient inspirèrent de la crainte aux Iroquois ; ce qui fut cause qu’au printemps de 1654, mademoiselle Mance quitta le fort et rentra à l’hôpital, d’où elle ne sortit plus dans la suite. De leur côté, à mesure qu’ils avaient construit des maisons pour leur usage, les colons quittaient aussi le Fort et allaient les habiter. Ces maisons, en 1659, étaient au nombre d’environ quarante, toutes isolées et situées les unes en face des autres, de manière à se protéger et à se défendre mutuellement, car dans chacune on avait eu soin de pratiquer des meurtrières d’où l’on pût en assurance faire feu sur les assaillants. Ainsi transformées en autant de redoutes et habitées par des soldats armés, ces maisons devinrent un moyen et tout à la fois un motif des plus efficaces pour exciter ceux à qui elles appartenaient à défendre vigoureusement le pays, en défendant ainsi leurs propres foyers. Aussi rendirent-elles comme inutile le Fort de Villemarie, dont on cessa alors de réparer les bastions, que les glaces du fleuve endommageaient fréquemment ; et il ne resta plus dans le Fort que M. de Maisonneuve, la famille d’Ailleboust, le Major avec la garnison ordinaire, et quelques autres personnes, parmi lesquelles la Sœur Bourgeoys.

VII.

Redoutes construites au milieu des champs pour protéger les travailleurs.

La plus grande partie des terres qu’on défrichait alors était située au coteau Saint-Louis ; et, comme les travailleurs pouvaient y être attaqués à

l'improviste par les Iroquois, M. de Maisonneuve avait eu la précaution de faire construire, au-dessous du coteau, une redoute, qui leur servit de retraite et de lieu de défense. Elle avait vingt pieds en carré dans œuvre, seize de hauteur, et était accompagnée d'une cheminée, que le froid excessif du pays rendait nécessaire. Mais, dès le mois de février 1654, les défrichements s'étendant plus loin de ce côté, il fit construire une seconde redoute, au-dessus du coteau Saint-Louis, semblable à la première ; et comme ce nouveau moyen de défense était nécessaire à la sûreté des colons, il voulut qu'on y travaillât sans délai, et qu'on poussât l'ouvrage avec vigueur. Dans cette vue, il fit transporter lui-même, sur le coteau, tout le bois nécessaire, fournit des scieurs de long pour aider les entrepreneurs tout le temps de leur travail, et donna à ces derniers une gratification de trois cents livres.

VIII.

Les artisans nécessaires à toute société civile.

Mais, pour constituer le noyau de la nation Canadienne, ce n'était pas assez d'avoir des militaires capables de faire tête à l'ennemi, et des agriculteurs appliqués à la culture des terres, il fallait encore des artisans de diverses sortes de profession, qui, par leur secours mutuel, s'entr'aidassent et fissent servir leur industrie particulière à l'utilité de chacun. C'est ainsi qu'ont commencé toutes les grandes nations, et l'on sait que Numa, en jetant les fondements de Rome, organisa en compagnies les divers ouvriers essentiellement nécessaires à toute société civile. “ Dieu, dit M. Olier, n'a soumis les hommes, après le péché, à plus de besoins qu'aucune autre créature vivante, que pour les obliger de vivre ensemble, eux qui avaient été créés pour être unis. Les oiseaux se font des logements avec leur bec et leurs ailes, les renards fouissent leur tanière, et l'homme n'a pas où se mettre en repos. Pour son logement, il dépend du charpentier, du maçon, du menuisier, du serrurier ; pour son vivre, du boulangier, du boucher, du fruitier, de l'épicier, du cuisinier. Après, pour son habillement, il dépend du tailleur, du cordonnier, du chapelier, du mercier, du lingeur, et de vingt autres métiers divers qui remplissent la ville. Et, entre les artisans, celui qui prête son secours à l'un pour le vêtir, retire de l'autre l'assistance pour son vivre ; celui qui prête à l'un le moyen de lui couvrir la tête, recevra de l'autre le secours pour se chauffer, et celui qui prépare le fer pour la commodité de son prochain, dépend de lui pour l'ouvrage du bois ; en un mot, chacun prête et reçoit, chacun donne et rend, selon ce que Dieu le fait être et le juge utile au bien de la société. Il l'a voulu ainsi, afin de rallier, par besoin et par cette nécessité, les hommes, qui autrement se fussent séparés et divisés par avarice et par amour-propre.” Aussi le prophète Isaïe, entre ses menaces contre Jérusalem, prédit-il que Dieu lui ôtera les hommes

savants dans les arts, et quand elle fut prise, il est dit plusieurs fois qu'on lui enleva jusqu'aux artisans.

IX.

Artisans divers dont se composa la recrue de 1653.

Pour former donc une vraie colonie et la constituer en corps de société, il fallait réunir ensemble des artisans de divers métiers, qui pussent subvenir aux besoins les uns des autres ; et ce fut ce que se proposa la compagnie, par la recrue envoyée en 1653 à Villemarie. Tous ces hommes, outre qu'ils étaient propres à la guerre, avaient appris chacun un métier, nécessaire ou très utile à la vie ; et si M. de Maisonneuve mit tant de temps à la recruter, c'est qu'il voulait prendre, dans les diverses professions, le nombre d'ouvriers que demanderaient les besoins, afin que tous fussent utiles et contribuassent au bien public par leurs services personnels. D'après les contrats d'engagement qu'il passa avec eux, on voit qu'il se trouvait, parmi les soldats, trois chirurgiens, trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière, un tonnelier, un chaudronnier, un pâtissier, quatre tisserands, un tailleur d'habits, un chapelier, trois cordonniers, un sabotier, un coutelier, deux armuriers, trois maçons, un tailleur de pierres, quatre couvreurs, neuf charpentiers, deux menuisiers, un taillandier, un cloutier, un serrurier, un paveur, deux jardiniers, soixante défricheurs ou bêcheurs, dont plusieurs étaient scieurs de long, un maréchal. Ce dernier, ainsi que plusieurs de ceux qu'on vient d'énumérer, étaient aussi défricheurs, et pouvaient se rendre utiles dans cette dernière profession, à défaut d'ouvrage dans la leur propre. Jusqu'alors, on n'avait rien vu de semblable en Canada (*), ce qui fait dire au P. Lemercier, dans sa relation de cette année 1653 : “ Quelques personnes de mérite et de vertu, qui
 “ aiment mieux être connues de Dieu que des hommes, ont donné de quoi
 “ lever une bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient
 “ jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de
 “ l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants
 “ dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre.
 “ Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur
 “ donne la gloire d'une sainte persévérance à l'achever.

X.

Le travail des mains en honneur chez les anciens.

Si les ouvriers sont le fondement nécessaire de toute société civile, il faut conclure que le travail manuel dut être en grand honneur dans l'anti-

(*) La grande Compagnie, peu jalouse de former à Québec une vraie colonie, n'avait pas pris les mêmes précautions. Aussi voyons-nous que Jean Bourdon y était tout à la fois ingénieur en chef, arpenteur, boulanger et canonnier du Fort ; et, ce qui est bien étonnant, il exerçait encore ces professions après qu'il eut été établi Procureur Général au Conseil de Québec, ainsi que l'assure Péronne du Mesnil.

quité. Ainsi, malgré toutes leurs richesses, les patriarches étaient fort laborieux, et leurs domestiques, servaient à les aider, non pas à les dispenser du travail. Abraham, qui avait tant de serviteurs, apporte lui-même de l'eau pour laver les pieds de ses hôtes ; il va presser Sara, son épouse, de leur faire du pain ; lui-même va choisir la viande la meilleure et revient les servir debout. C'était la même simplicité de mœurs chez les Grecs, dont nous estimons, avec tant de raison, la politesse ; toutes les poésies pastorales n'ont pas d'autre fondement. Les héros d'Homère se servaient eux-mêmes pour les besoins ordinaires de la vie, et il y avait peu de choses véritablement nécessaires qu'ils ne sussent faire de leurs mains. Les femmes faisaient le pain ; elles préparaient à manger, elles filaient la laine, fabriquaient les étoffes et confectionnaient les habits. Les hommes faisaient le reste. Homère rapporte qu'Eumée se faisait à lui-même des souliers, et qu'il avait bâti les étables des troupeaux qu'il nourrissait. Ulysse avait bâti sa maison, et, quand il partit de chez Calypso, ce fut lui seul qui construisit et équipa son navire. Il dut en être ainsi au commencement de toutes les sociétés, et c'est ce que l'on vit pratiquer universellement à Villemarie.

XI.

Application des premiers colons de Villemarie au travail.

Les travaux y étaient considérés comme très-honorables, parce que tous s'y livraient à l'envi, quel que fût leur rang ou leur condition. Sans parler de M. Louis d'Ailleboust, qui procura que l'on semât, pour la première fois, en Canada, du blé de France, ni de M. de Maisonneuve, qui aimait à se mêler aux défricheurs et aux charpentiers, Lambert Closse, Major de la garnison, et Charles le Moyne, garde-magasin et interprète, ne dédaignaient pas, dans l'occasion, de mettre la main à la charrue. Jean de Saint-Père, premier notaire de Villemarie, également remarquable pour la vivacité de son esprit, la rectitude de son jugement et la solidité de sa vertu, bâtit lui-même et couvrit sa propre maison. Gilbert Barbier, procureur fiscal et assesseur de justice, très-habile charpentier, non moins que brave militaire, construisit presque toutes les maisons de l'île de Montréal, par ses mains ou par celles des ouvriers qu'il forma. De leur côté, les femmes se livraient à tous les travaux qui pouvaient convenir à leur sexe, et les Religieuses elles-mêmes ne s'en dispensaient pas. Nous remarquerons ici, en passant, qu'une des filles de Gilbert Barbier, la première Canadienne que la sœur Bourgeoys reçut dans la Congrégation de Notre-Dame, Marie Barbier, revêtue de l'habit de cet Institut où elle était entrée dès l'âge de quinze ans, conduisait le matin les vaches au pâturage, allait les chercher le soir, à une demi lieu de Villemarie, et portait quelquefois, sur son cou, le blé au moulin, d'où elle en rapportait de même la farine. Rien ne retraçait mieux la simplicité des premiers âges du monde. On sait que Rebecca allait assez loin pour puiser de l'eau et s'en chargeait les épaules,

et que Rachel conduisait elle-même le troupeau ; leur noblesse et leur beauté, dit Fleury, ne les rendant pas plus délicates. Ce que nous rapportons ici de la Sœur Barbier n'était pas particulier à elle seule ; il en était de même de la Sœur Crolo, chargée du ménage de la campagne. On la voyait lavant les lessives le jour, après les avoir coulées la nuit, cuisant le pain et se livrant à toutes sortes de travaux pénibles. Le travail des mains était l'occupation ordinaire des premières compagnes de la Sœur Bourgeoys, qui, au rapport de la Sœur Morin, travaillaient nuit et jour à coudre et à tailler, pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant l'école aux enfants.

XII.

Adresse pour les ouvrages de mains, héréditaire chez les Canadiens.

Cette nécessité, où étaient les colons, de se procurer à eux-mêmes les objets indispensables à la vie, contribuait à les rendre industriels, adroits et habiles à faire de leurs mains une multitude de choses pour leur propre usage ; et il n'est pas rare de trouver encore aujourd'hui, surtout dans les campagnes, des descendants de ces premiers colons, qui, tout en vaquant aux travaux de la terre, se font à eux-mêmes des chaussures, des habits, des meubles, des instruments d'agriculture, réparent leurs maisons, et cela avec autant d'habileté que pourrait le faire le commun des hommes qui s'exercent, par profession, à ces sortes d'ouvrages. C'est un reste précieux de la simplicité si honorable des premiers temps de la colonie, tout à fait conforme d'ailleurs aux mœurs de la belle antiquité. Chez les Grecs, c'était un honneur de savoir faire soi-même toutes les choses utiles à la vie, de ne dépendre de personne ; c'est ce qu'Homère appelle le plus souvent *science et sagesse*, comme on l'a fait remarquer avant nous.

XIII.

Les colons travaillent chacun pour son propre compte.

Par les contrats passés en France, tous ces colons s'étaient obligés à travailler pendant cinq ans, chacun selon sa profession, sous les ordres de M. de Maisonneuve, et au profit de la Compagnie de Montréal, qui, comme nous l'avons vu, avait pris l'obligation de les nourrir et de leur payer des gages. Mais, par leurs nouvelles conventions, et au moyen des sommes et des terres qu'ils avaient reçues, ils devaient s'entretenir eux-mêmes et travailler chacun pour son intérêt propre. Par là, la Compagnie était dans l'obligation de leur payer elle-même un juste salaire, toutes les fois qu'elle les employait à quelque ouvrage pour ses besoins ; et c'était un moyen efficace de provoquer de plus en plus leur application au travail et d'exciter leur industrie. Ainsi voyons-nous que, le 21 Décembre de cette année 1654, Fiacre Ducharme, qui était maître menuisier, et son associé Jean Vallets s'obligèrent par contrat, envers la Compagnie, de monter les fusils dont M. de Maisonneuve aurait besoin, à raison de trois livres dix sous, et les pisto-

lets au prix de deux livres. Jusqu'alors cette Compagnie avait procuré gratuitement aux colons les services d'un ou de plusieurs chirurgiens. Se trouvant déchargé de cette obligation par les nouveaux contrats, il fut convenu, en présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne Bouchard, chirurgien, serait tenu de panser et de médicamenter chaque famille, le mari, la femme et les enfants, nés ou à naître, moyennant cent sous, qu'il recevrait tous les ans du chef de la maison, avec cette clause toutefois que Bouchard, aussi bien que chaque famille, pourrait rompre l'abonnement à volonté. Le 30 Mars, 1655, où fut passé ce compromis, vingt-six familles s'abonnèrent, auxquelles d'autres s'adjoignirent bientôt, au nombre de quarante-six familles en tout ; parmi elles, celles de Demers, Archambault, des Carryes, Hurtebise, Godin, Langevin, Huneault, Picot, Leduc, Juillé dit Avignon.

XIV.

Des procureurs-syndics, et de leurs attributions.

Jusqu'en 1672, les colons de Villemarie furent dans l'usage d'élire chaque année quelqu'un d'entre eux, à la pluralité des voix, pour remplir la place de procureur-syndic, afin qu'il pût, en cette qualité, agir au nom de tous et gérer leurs intérêts communs. Il paraît qu'ils commencèrent d'en user de la sorte depuis l'année 1644, lorsque Louis XIV donna aux Associés de Montréal le droit d'ériger à Villemarie un Corps de ville ou communauté. Par l'arrêt du conseil d'Etat du mois de mars 1647, le syndic de Villemarie ne pouvait être élu à cette charge plus de trois ans consécutifs ; il en était de même à Québec et aux Trois-Rivières. Le conseil établi pour gérer les affaires du Canada devait se composer, ainsi qu'il a été dit, du Gouverneur général, du Supérieur ecclésiastique, et, en outre, de deux conseillers, ou même de trois, en l'absence de l'ancien Gouverneur. Ces conseillers étaient élus tous les trois ans, et les syndics en exercice à Québec, aux Trois-Rivières et à Villemarie, avaient droit de concourir à cette élection, comme aussi de représenter, à ce même conseil, les intérêts de leur corporation, et d'y avoir voix délibérative dans ces mêmes matières. Mais parce que, agissant au nom de la corporation qui les avait élus, les syndics auraient pu la grever en contractant mal à propos des dettes pour elle, le Roi, en vue de sauvegarder les intérêts des particuliers, avait défendu aux syndics, par l'arrêt de 1648, d'emprunter aucune somme, au nom de leur corporation, sans l'autorisation expresse du conseil de Québec, à peine de nullité des contrats et de tous dépens, dommages et intérêts contre les syndics qui auraient fait des emprunts sans cette précaution préalable.

(A continuer.)

LA FILLE DU BANQUIER,

(*Suite.*)

“ Le village, ou la ville, comme vous voudrez, consistait en une quantité de hutte en bambous, au milieu desquelles s'élevaient, de place en place, des édifices plus prétentieux. Les habitants, tous habillés dans leurs plus beaux vêtements, étaient réunis en cercle, non loin de l'endroit où j'étais caché. Tout auprès étaient tracés les fondements d'une nouvelle habitation. Au centre du cercle était assise une jeune javanaise de la plus exquise beauté. Devant elle se tenait debout un prêtre du pays que je me rappelai avoir souvent vu à Batavia.

“ A côté de ce dernier était un personnage d'une taille imposante et qu'à son riche costume il était aisé de reconnaître comme étant le grand chef, Panatam Daho.

“ La musique cessa tout à coup, et j'entendis distinctement le bonze qui disait à la jeune fille :

—Jaguarita, êtes-vous contente de mourir pour le salut et l'honneur de la maison de Daho ?

“ La jeune fille ne répondit pas, et le bonze continua en indiquant les fondations du bâtiment qui était près de lui :

—Le mauvais esprit réclame un sacrifice. Lui aussi doit avoir sa part dans nos fêtes. La maison doit devenir un tombeau, avant que son toit abrite la tête des vivants. Le sort a prononcé, et c'est toi qu'il a désignée ! Parle, fille de Java ! Es-tu contente de mourir pour Panatam Daho ?

“ La jeune fille, dont les bras et les pieds étaient attachés avec des cordes, se débattit dans ses liens comme une panthère dans un filet.

“ Ses yeux noirs et où brillait plus de rage que de crainte rencontrèrent le regard froid et glacé du bonze.”

—Je ne mourrai pas ! s'écria-t-elle ; je suis trop jeune pour mourir ! Vous êtes vieux, et la vie, pour vous, a perdu ses charmes ; mais moi, le sang bouillonne dans mes veines, et le monde a des bonheurs qui me sont inconnus ! Non je ne mourrai pas.—Je ne veux pas mourir pour Panatam Daho !

“ Un murmure courut dans la foule ; mais un signe du bonze suffit pour le calmer.

“ La musique se fit entendre de nouveau, et les paroles de Jaguarita se perdirent au milieu du bruit produit par soixante instruments jouant à la fois.

“ Mes yeux se dirigèrent vers les fondations auxquelles le bonze avait fait allusion. Je remarquai un grand trou qui était destiné à recevoir la poutre qui devait soutenir le centre de l'édifice.

“ Cette poutre était immobile, suspendue à une douzaine de pieds en l'air.

“ Je ne pus m'empêcher de frissonner.

“ Je compris que j'allais assister à l'un de ces mystères javanais restes d'une religion dont l'origine est inconnue, mais dont les temples, vieux de plusieurs siècles, couvrent encore de ruines grandioses les pays de Java et de Sumatra.

“ Je dois vous dire qu'il est une coutume hideuse qui existe toujours parmi ces tribus, et même à Bornéo.

“ Lorsqu'on jette les fondements d'une maison qui doit appartenir à un chef, on place, dans le trou préparé pour recevoir la poutre de support, une jeune fille ou un enfant, selon que le sort en a décidé.

“ Cette poutre centrale, suspendue comme nous avons dit, tombe de tout son poids sur le malheureux condamné ; et l'on suppose qu'au cri que pousse le mourant, en sentant venir la mort, s'en mêle un autre qui est celui du diable.

“ Le mauvais esprit, satisfait du sacrifice qu'on lui offre, est sensé quitter la maison pour n'y jamais revenir.

“ Tel était le sort qui attendait Jaguarita.

—Mais c'est horrible ! s'écria Mme Delagrave ; et ce sont là les peuples que vous osez défendre ?

Mortagne sourit.

—Et parmi nous, est-ce qu'il n'y a pas aussi des sacrifices que l'on fait au mauvais esprit, dit-il. Combien de jeunes filles qu'on immole pour la prospérité de nos maisons !

“ Mais je continue mon histoire :

“ Le bonze dont les regards n'avaient pas un instant quitté ceux de la jeune fille leva doucement les mains, et fit plusieurs passes autour de la

tête de Jaguarita, en répétant des paroles qui étaient inintelligibles pour moi.

“ Il continua ainsi pendant huit à dix minutes.

Au bout de ce temps, la jeune fille dormait profondément.

— Vous croyez qu'elle était magnétisée ? dit Henri Delagrave.

— Sans aucun doute. Le vieux bonze, les yeux dilatés et le regard d'une fixité terrible. . . .

— Comme le vôtre, en ce moment, interrompit Varina, en riant. Parole d'honneur, je ne serais pas étonnée d'apprendre que monsieur Rodolphe Mortagne possède le merveilleux pouvoir dans lequel il a tant de foi !

— Peut-être ! dit Rodolphe ; mais pour en finir, car j'ai peur de vous ennuyer. Le bonze s'approcha de nouveau de la jeune fille.

— Par la volonté de l'esprit qui parle par ma bouche, je t'ordonne de répondre, Jaguarita.

“ La jeune javanaise trembla violemment.

— Ta volonté est la mienne, dit-elle.

“ La voix du bonze se fit encore entendre ; mais cette fois elle était puissante et pleine de menaces.

— Es-tu prête, dit-il, à donner ta jeune vie pour la prospérité et la grandeur de la maison de Daho ?

Les traits de Jaguarita se contractèrent d'une manière horrible ; son sein se souleva comme si elle eut été oppressée par un hideux cauchemar.

“ Le bonze fit un simple signe de la main, et aussitôt elle se calma.

“ Il répéta sa question.

“ La condamnée entr'ouvrit les lèvres, et dit d'une voix lente mais intelligible :

— Je suis prête.

“ Un frémissement se répandit de proche en proche dans la foule ; puis il y eut une clameur à laquelle se mêla le son de la musique.

“ Panatam Daho prononça ensuite quelques paroles, et la foule, dans un état inoui d'effervescence, suivit son chef dans une longue construction en bambou que je présentai être la salle de festin.

“ Jaguarita resta seule endormie et attachée sur une chaise d'osier.

“ Cédant à une impulsion irrésistible, je sortis de ma cachette et je m'avançai vers elle.

“ Ma résolution était prise.

“ Je voulais, à tout prix, sauver cette charmante créature.

— Elle touche à sa fin, répliqua Rodolphe. Je réfléchis que le village n'était pas à plus d'un quart de mille de la crique où mes amis m'attendaient dans le bateau.

“ Jaguarita n'était qu'une enfant, et ses formes gracieuses comme celles d'une antilope ne devaient guère peser dans les bras d'un homme dont les muscles éprouvés par un long exercice étaient de fer. D'ailleurs, je pou-

vais arriver jusqu'au bateau avant qu'on se fût aperçu de sa disparition. En un mot, j'étais décidé à sauver Jaguarita.

“ En deux coups, avec mon couteau de chasse, je la débarrassai de ses liens, et la plaçant sur mon épaule, je m'enfonçai dans les fourrés du bois.

“ Je devais bien avoir franchi la moitié de la distance qui me séparait du rivage, lorsque des cris s'élevèrent derrière moi.

“ On avait découvert l'enlèvement de la victime.

“ Je fis appel à tout mon courage, et je précipitai ma course. Mais il me restait encore à franchir la hauteur d'où j'avais aperçu la fumée du village de Daho.

“ J'en avais déjà atteint le sommet, quand un cri de triomphe m'avertit qu'on nous avait aperçus.

“ Bientôt j'entendis le sifflement des flèches autour de mes oreilles. Je me lançai, à toutes jambes, dans le sentier qui conduisait à la crique.

“ Mais il était déjà occupé par les Javanais.

“ Dix ou douze noires figures se précipitèrent hors des fourrés, et me barrèrent le chemin.

“ Je me retournai et fis un détour à gauche. Je me trouvai sur un rocher qui menait à la rivière par une pente douce très-escarpée.

“ J'avais déjà heureusement descendu la moitié de cette route périlleuse, tout en criant à mes compagnons d'approcher avec le bateau, quand une flèche m'atteignit à l'épaule.

“ La douleur que je ressentis fut si aiguë, que je tombai. Mais heureusement, je ne perdis pas ma présence d'esprit, et je ne lâchai pas Jaguarita.

“ Afin de ne pas rouler sur la cime des rocs, je m'accrochai, par un effort désespéré, à une branche d'arbre, à laquelle je restai suspendu un moment au dessus de la rivière.

“ Dans cette position, je servais de point de mire aux flèches qui sifflaient dans l'air.

“ Tout à coup la branche cassa et je tombai dans l'eau en tenant toujours Jaguarita d'une main crispée.

“ Cette dernière chute nous sauva.

“ Lorsque nous remontâmes à la surface, le bateau n'était plus qu'à quelques pas de nous. On nous hissa à bord.

“ Il était temps, car j'étais à bout de forces, et je m'évanouis complètement.

—Et que devint Jaguarita ? demanda Varina.

—Je lui avais sauvé la vie, en retour elle sauva la mienne. La flèche dont j'avais été atteint était empoisonnée—le poison est partout à Java.—La jeune fille à qui le plongeon qu'elle avait fait dans l'eau avait rendu la connaissance n'hésita pas à sucer le venin de la blessure, sans quoi je ne serais pas là à vous raconter mon histoire.

Les deux autres personnages qui s'étaient tenus jusqu'ici à demi cachés par les rideaux de la fenêtre et qui avaient attentivement écouté l'aventure de sir Philippe, s'avancèrent en pleine lumière.

XI.

OU IL EST QUESTION DES GROS CHIENES DU RAVIN MAUDIT.

Le capitaine Dauville, l'une des deux personnes que nous avons mentionnées à la fin du chapitre précédent, était un de ces hommes beaux, c'est vrai, mais insignifiants, du reste, et dont on peut faire le portrait en trois ou quatre mots.

Une figure souriante et toujours de bonne humeur, surmontée d'une chevelure abondante frisant naturellement, et séparée par une raie au milieu du front; de gros favoris blonds dans lesquels venaient se confondre les bouts d'une moustache bien peignée, tel était, à l'extérieur, le capitaine Dauville.

Mais l'autre personne qui était près de lui, et qui n'était rien moins que Varina Rosato, belle-fille de Henri Delagrave, réclame une mention bien autrement importante.

Quoiqu'elle ne fût encore que dans sa dix-huitième année, Varina aurait pu être regardée comme un des types de la beauté méridionale.

Grande et admirablement faite, ses épaules pleines et bien développées, son buste qui semblait ne supporter qu'avec impatience le corsage dans lequel il était emprisonné, contrastaient avec la légèreté et la souplesse de sa taille.

Ses mains petites et blanches auraient été enviées par une duchesse et ses pieds auraient certainement chaussé la pantoufle de Cendrillon.

Ses grands yeux qu'ombrageaient des cils longs paraissaient doux comme du velours.

Sa chevelure d'un noir de corbeau brillait à la lumière comme un acier poli.

La nature lui avait prodigué tous les trésors de la beauté, et cependant il y avait dans la personne de Varina quelque chose de terrible et qui fascinait tout à la fois. On eût dit ce charme que l'imagination des poètes a prêté à la Circé.

—Monsieur Rodolphe Mortagne, dit-elle d'une voix sonore qui aurait suffi seule à faire reconnaître son origine méridionale, est, ou du moins on le prétend, un artiste qui sait reconnaître la beauté partout où elle se trouve; mais, à ses yeux, elle n'existe que parmi les blondes filles du Nord. Nous autres, pauvres filles des climats du Sud, nous en sommes complètement privées.

Rodolphe s'inclina et sourit.

Sa voix parut rester calme, mais on lisait la colère dans ses yeux.

—Puis-je vous demander, mademoiselle, répliqua-t-il, quel est celui qui vous a ainsi renseignée sur mon compte ? Je suis encore à apprendre à qui j'ai pu confier les secrets, soit de ma tête, soit de mon cœur.

—Oh ! je suppose que je suis le coupable, dit le capitaine Dauville. Mais mademoiselle tire d'immenses conclusions de très-petites prémisses.

—Vraiment ! fit madame Delagrave d'un air léger, quoique son front se contractât d'une manière visible. M. Mortagne aurait-il été atteint d'une autre flèche ? Le venin pourrait en être plus dangereux que celui dans lequel avait été trempée celle de l'Indien.

—J'admire tous les genres de beauté, dit Mortagne d'un ton froid, qu'elles soient brunes ou blondes ; et celle dont il a plu au capitaine Dauville de parler, est, à mon avis, ce qu'il y a de plus parfait au monde.

—Elle est blonde, je crois, a dit le capitaine Dauville ?

C'était Varina qui parlait.

Elle fit cette question d'un air dédaigneux, et tout en prenant une fleur dans un vase posé sur la table.

—C'est une jeune fille douce, belle, c'est un ange ! répondit Rodolphe.

—Parfait ! dit Varina Rosato ; et je dois supposer que nous autres qui ne possédons pas de tels attraits, nous devons être classés parmi les anges de ténèbres ! Je suis curieuse de voir cette merveille.

—En ce cas, ma chère, votre curiosité sera satisfaite, car demain nous irons faire une visite à madame de Beauchamp, dit la mère qui avait repris son air habituel de nonchalance.

—Et quel est le nom de cette jeune personne ? demanda Henri Delagrave en se tournant du côté du capitaine Dauville.

Il fit cette question moins parce qu'il s'intéressait à la réponse que pour dire quelque chose.

—Emma Keradouc, répondit le capitaine ; que cette jeune fille est une ravissante créature.

Varina froissa la fleur qu'elle tenait à la main et la jeta sur la table.

—Connaissez-vous, dans le voisinage, une famille de ce nom ? demanda-t-elle en s'adressant à Henri Delagrave.

—Non, répondit celui-ci.

—Cela ne m'étonne pas, reprit la fière jeune fille, car ce nom a un son terriblement plébécien.

—Cette jeune demoiselle, dit Rodolphe Mortagne, est une protégée de madame de Moidrey, qui aujourd'hui est veuve. Vous devez vous rappeler, Henri, que de Moidrey était une de vos vieilles connaissances.

Cela fut dit du ton le plus simple et le plus calme du monde ; mais le coup porta droit.

Delagrave eut peine à dissimuler son embarras, et ses joues devinrent encore plus pâles que d'habitude.

Il baissa légèrement la tête, mais ne répondit pas.

—A propos, cria le capitaine Dauville charmé de pouvoir prendre un plus agréable sujet de conversation, quelle diable de superstition ont donc les paysans par ici ? Je suis fâché de vous dire, mon cher Henri, que votre intendant est plus fou encore que tous les autres.

—Vraiment !

—Ne s'est-il pas avisé l'autre soir, de me faire faire un détour de plus d'une lieue plutôt que de passer, comme je l'ai appris plus tard, dans un endroit appelé le Ravin maudit !

—Et l'imbécile vous a-t-il donné une raison pour expliquer sa folie ? demanda d'un ton brusque Henri Delagrave.

—Il m'a raconté je ne sais quelle histoire à propos de sons étranges qu'on avait entendus sortir des chênes qui bordent le ravin, il y a environ seize ou dix-sept ans.

—Des sons ? et qui est-ce qui les a entendus ?

—Lui, comme il revenait au château. Il affirme qu'il entendit une sorte de gémissement plusieurs fois répété, et qui paraissait provenir du centre de l'un des arbres. Il ne s'arrêta point pour en chercher la cause ; mais il s'enfuit comme s'il avait laissé le diable derrière lui, et il est encore persuadé que ce n'était pas autre chose.

Le visage de Henry Delagrave, qui heureusement était dans l'ombre de la lumière, avait cessé d'être pâle. Il était livide.

—Votre intendant et ses amis peuvent dormir en paix, dit Mortagne, car le régisseur de la forêt m'a dit, mon cher Henri, que les chênes du Ravin maudit sont marqués pour être abattus, et que, pas plus tard que demain, ils tomberont sous la cognée.

Un cri étouffé mais irrésistible s'échappa de la poitrine de Henri Delagrave.

—Ces misérables ont donc la prétention de donner des ordres, ici ? dit-il. Je voudrais bien voir qu'ils osassent toucher à une seule feuille de ces arbres sans ma permission ! Avant qu'on abatte une branche des chênes du Ravin, j'y ferais plutôt pendre tous les valets de ma maison !

Il s'arrêta soudain, comme honteux de sa violence.

Puis il ajouta avec une gaieté forcée :

—C'est que, voyez-vous, je suis attaché à ces vieux arbres, et le temps se chargera assez tôt de les faire tomber.

Après cette observation, Henry Delagrave devint encore plus sombre et plus taciturne qu'à l'ordinaire.

Un nuage s'était appesanti sur la compagnie, qui se sépara bientôt.

Rodolphe Mortagne prit le chemin qui conduisait à une tour en ruines que lui avaient léguée ses ancêtres, et d'où il tirait son nom.

Le capitaine Dauville, lui, retournait à Beauchamp où il était venu, comme ami, passer quelques jours.

—Y a-t-il longtemps que vous connaissez les Delagrave ? demanda le capitaine à Rodolphe, pendant que tous deux traversaient le parc de Moidrey.

—Il y a vingt ans que j'ai vu Henri Delagrave pour la première fois.

—Il a grandement changé depuis ce temps-là, n'est-ce pas ?

—Hum ! pas beaucoup, à l'extérieur du moins, répondit Mortagne.

—Et la famille de sa femme, reprit le capitaine, en savez-vous quelque chose ?

—Plus encore que Delagrave lui-même. Je connaissais la comtesse Rosato avant son mariage.

XII.

COMMENT ET POURQUOI MAITRE MOUTON CROIT LE MOMENT VENU DE METTRE SES CONNAISSANCES A PROFIT.

Il était tard, et cependant Henri Delagrave envoya dire au régisseur de son domaine de se rendre immédiatement auprès de lui.

Il l'attendit même longtemps avant de se retirer dans sa chambre à coucher.

Lorsque le régisseur arriva tout inquiet de ce qu'on pouvait avoir à lui dire à une heure aussi avancée de la nuit, il lui défendit, sous peine de perdre aussitôt sa place, de toucher aux vieux chênes du Ravin maudit.

Le régisseur, qui n'avait aucune raison pour aller à l'encontre des ordres de son maître, s'excusa s'il avait outrepassé son devoir, et promit qu'à l'avenir il ne tomberait pas un arbre du bois sans son autorisation préalable.

Nous devons ajouter toutefois qu'à part lui, il se dit qu'il était étrange que Delagrave prit tant de souci de quelques vieux chênes.

De retour chez lui, il raconta à sa femme la cause pour laquelle on l'avait si désobligamment dérangé.

—J'aurais encore compris cela, observa-t-il, si c'eût été un de Moidrey qui m'eût parlé de ces arbres, parce que c'est leurs pères qui les ont plantés ; mais de la part de ce Delagrave—nous ne devons pas dire du mal de ceux dont nous mangeons le pain,—mais il ne me va guère et je ne veux pas en dire tout ce que je pense.

Le lendemain matin, lorsque Henri Delagrave entra dans son cabinet, un domestique lui remit la carte d'un visiteur qui s'était déjà présenté deux fois inutilement pour le voir.

La carte était celle de M. Ephraïm Mouton, et elle portait au bas à droite l'adresse : Villa Saint-George, près Moidrey.

—Villa Saint-George! connaissez-vous cette habitation? demanda Henri au domestique.

Ce dernier répondit que c'était une maison d'assez belle apparence située sur la route de Rennes à environ trois lieues à droite du château. Elle avait été dernièrement achetée par un homme de la ville qui non seulement en avait changé le nom, mais qui encore l'avait entièrement bouleversée et refaite.

Henri Delagrave renvoya le domestique; mais celui-ci était à peine sorti, qu'il revint et annonça :

—Monsieur Mouton!

Et l'avocat, passablement vicilli, mais toujours le même sous tous les autres rapports, que quand nous l'avons vu, il y a seize ans de cela, se glissa dans l'appartement.

—Comment vous portez-vous, monsieur Henri? dit-il. Ma carte vous est parvenue enfin? C'est la troisième fois que je demande après vous! hé! hé! hé! Puisque nous sommes voisins, je ne vois pas ce qui nous empêcherait d'être de bons amis. Et c'est ce qui m'a déterminé à venir vous faire une visite.

Delagrave, même lorsqu'il n'était simplement que le fils de son père, n'avait pu supporter qu'avec répugnance la familiarité de cet homme. Il lui sembla, dans la position où il se trouvait, que c'était de la part de l'avocat plus qu'une présomption. Il se regarda comme insulté et prit un ton en conséquence.

D'un air froid et glacial qui avait fini, avec le temps, par lui être habituel, il invita M. Mouton à lui exposer brièvement l'affaire qui l'amenait chez lui.

Il appuya sur le mot—affaire—de telle sorte qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper.

Au grand étonnement de Henri, l'avocat approcha une chaise auprès de la table et s'assit sans plus de cérémonie.

Il me paraît que vous ne m'accueillez pas avec plaisir, dit-il. Après tout, peut-être avez-vous raison, et puisque toute amitié est hors de cause, nous aborderons droit les affaires sérieuses. J'ai une longue histoire à vous raconter, et dont le commencement remonte à... oui, je ne me trompe pas, à plus de dix-huit ans.

Il y avait tant d'insolence dans le ton et dans les manières d'Ephraïm Mouton, que Delagrave eut beaucoup de peine à maîtriser sa colère.

Après avoir fait sur lui un violent effort, il fit signe à l'avocat de continuer.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur en lui racontant les tours, les détours et les périphrases dont se servit maître Mouton pour amener Henri à cette

idée qu'il serait possible que le testament qu'il croyait être tombé de ses mains dans le feu existât encore.

Mais il semblait impossible à Delagrave d'admettre une pareille supposition.

L'avocat ne dissimulait point le plaisir que lui causait la crainte encore mêlée d'incrédulité de son adversaire.

Il se frottait les mains d'un air triomphant.

—Tenez, dit-il, tous les atouts sont dans mon jeu, et je ne veux pas vous faire languir plus longtemps.

Et il se mit à raconter avec les plus minutieux détails comment il avait assisté à la terrible scène qui s'était passée dans la chambre du vieil Isaac.

De grosses gouttes d'une sueur froide roulaient sur le front de Henri Delagrave. Son visage n'avait plus apparence de vie.

Sa pensée, comme par enchantement, remonta le passé, et il revit distinctement les objets tels qu'ils s'étaient présentés à lui dans cette horrible nuit.

Alors, et seulement alors, il se rappela les rideaux qu'il avait vus s'agiter, et la fenêtre entr'ouverte.

Henri Delagrave jeta sur l'avocat un regard de lion enchaîné.

—Mais le testament ? murmura-t-il.

—Il ne sera jamais besoin de le reproduire, jo l'espère, répondit Mouton en faisant une grimace significative.

—Il serait aussi, peut-être, impossible de jamais le montrer ? cria Delagrave dans l'esprit de qui brilla un rayon d'espérance.

Il n'y eut pas besoin de parole. Le ricanement de l'avocat fut une réponse suffisante.

Delagrave perdit tout espoir.

—Vous avez un motif pour me dire tout cela, reprit-il au bout d'un instant, autrement vous ne seriez pas ici ?

—Avant de répondre à cette question, repliqua l'avocat, il y a, monsieur Henri, un passage de mon histoire que je désire vous raconter. C'est une affaire d'amour. Hé ! hé ! hé ! cela vous fait rire ! Pourtant, Henri Delagrave n'a pas toujours été heureux, lui, de ce côté, sans quoi, ce que l'on rapporte au sujet de la cicatrice qu'il a à la joue, ne serait qu'un mensonge.

—Misérable !

Delagrave bondit sur ses pieds, mais il s'arrêta à la vue de l'être faible qui s'aplatissait devant lui sur sa chaise. Sa main qu'il avait levée pour frapper retomba le long de son corps.

—Va-t-en ! va-t-en ! cria-t-il d'une voix de tonnerre. Pas un mot de plus et ne mets pas ma patience à une trop rude épreuve !

L'avocat resta quelques secondes silencieux, puis il reprit avec assurance :

—J'ai un fils, et quelque étrange que cela puisse vous paraître, tant

qu'elle a vécu, j'ai aimé sa mère. Elle est morte et il ne me reste rien au monde que mon fils Landri.

—En quoi cela peut-il me concerner ? demanda Delagrave avec hauteur.

Ephraïm éleva les mains d'un air suppliant.

—Patience ! ayez patience, monsieur Henri ! dit-il, et veuillez m'écouter jusqu'au bout. Je suis riche, très-riche ; mais je le serais encore davantage, si cela pouvait ajouter au bonheur de mon Landri. Vous avez une fille...

—Comment ! cria Delagrave. Vous osez rapprocher le nom de ma fille de celui de votre fils !

L'avocat vit briller tant de colère et tant de fureur dans les yeux de Henri Delagrave, qu'il se leva de sa chaise et qu'il mit la table entre eux deux, comme mesure de précaution.

—Doucement ! dit-il ; calmez-vous. J'ai le pouvoir dans mes mains, ne me forcez pas à en user. Je vous ai dit que je suis riche. Tout ce que je possède appartiendra à mon fils, et—suivez-moi bien, monsieur Henri—tous les documents, tous les actes dont je suis possesseur seront à lui également ; que la fortune d'Isaac Delagrave repose, un jour, sur la tête de la femme de Landri, et—hé ! hé ! hé !—je vous jure que mon fils n'est pas homme à permettre que qui que ce soit touche à l'héritage de sa femme.

—Sa femme ! Varina Delagrave !

On chercherait vainement des mots pour exprimer ce qui se passait sur le visage de Henri Delagrave. La rage, le doute, l'étonnement, on y lisait tout cela à la fois.

La colère, enfin, resta maîtresse souveraine de lui.

Se redressant de toute sa hauteur, il étendit le bras vers la porte et s'écria d'une voix de tonnerre :

—Sortez ! Et si jamais vous repassez le seuil de ma demeure avec une idée comme celle que vous avez osé émettre, vous n'en ressortirez pas aussi aisément.

Ephraïm Mouton, les yeux rivés sur le visage de Delagrave, recula vers la porte.

Lorsqu'il la sentit derrière lui, il retrouva la parole :

—Vous m'enverrez chercher, dit-il en ricanant. Jusqu'à ce que ce moment arrive, je garderai soigneusement le testament !

—Faites ce que vous voudrez ! répliqua Delagrave avec mépris. Il faut que j'aie été fou pour n'avoir pas deviné, du premier coup, l'inanité de vos menaces. La fille est morte, dix-huit années se sont écoulées depuis, et..

L'avocat, qui avait déjà la main sur le bouton de la porte, tourna vers Henri une figure sur laquelle rayonnait un triomphe si insultant, que celui-ci s'arrêta court.

—La fille n'existe plus, c'est vrai, dit-il ; mais quand il me conviendra de produire la femme, je saurai où la trouver.

Il ouvrit la porte, puis s'arrêta encore.

—Nous nous quittons moins agréablement que je ne l'espérais ; mais n'y prenons pas garde. Nous pouvons redevenir bons amis encore. Je suis sûr que vous m'enverrez chercher, monsieur Henri !

Et il partit.

Henri Delagrave avait eu à peine le temps de se remettre, qu'une porte qui conduisait dans les appartements intérieurs du château s'ouvrit avec une telle violence, qu'une glace se brisa et couvrit le parquet de ses débris.

Delagrave tressaillit et se retourna en poussant un cri.

Sa femme se tenait droite devant lui !

Elle était très-pâle, mais ses sourcils froncés et ses narines frémissantes indiquaient plus de mépris que de colère.

—Que signifie ce que j'ai entendu ?

Elle fit cette question d'un air fier et hautain.

Son mari regarda quelques secondes, en silence, cette femme superbe et indignée. Puis il lui dit sur un ton moins sévère que celui qu'elle avait pris :

—Vous avez entendu ?... tout entendu ?

—Tout ! répondit-elle.

Il lui posa alors la main sur le bras et l'attira rudement vers lui.

—Varina Delagrave, dit-il d'une voix étouffée, vous avez mon secret... mais n'oubliez pas que je possède le vôtre !

(*A continuer.*)

REVUE SCIENTIFIQUE.

LES ARMES BLANCHES ET LES ARMES A FEU.

Il y aurait un curieux parallèle à établir entre les armes anciennes et les armes modernes, c'est-à-dire entre les armes blanches et les armes à feu. Nous ne pouvons indiquer ici que quelques-uns des principaux traits d'un pareil travail.

Du temps de Lanoue, c'était encore une des préoccupations principales des généraux que d'avoir une infanterie qui tint tête à la cavalerie ; Lanoue, avant Gustave Adolphe, émit l'opinion que des fantassins exercés devaient repousser les cavaliers, rien qu'avec leur feu, sans avoir presque besoin du secours de l'arme blanche. Il va encore plus loin dans un de ses paradoxes spirituels ; il y avance qu'il se chargerait de défaire une compagnie de gens d'armes, c'est-à-dire de cavaliers armés de la longue lance, avec une compagnie, armée seulement du pistolet et de l'épée ; donc, suivant Lanoue, ce serait le feu qui gagnerait les batailles.

Au dix-septième siècle, Montecuculli n'est pas tout à fait du même avis, et, au dix-huitième, le maréchal de Saxe, qui développe et exagère les opinions de Montecuculli, soutient une thèse toute contraire à celle de Lanoue. Mais il faut remarquer qu'à cette époque-là, l'infanterie ayant décidément pris une importance capitale, le problème est tout différent ; il s'agit de savoir lequel vaut mieux du fer ou du feu, non plus contre la cavalerie, mais contre l'infanterie.

Le maréchal de Saxe, à l'appui de ses opinions, fait remarquer combien peu sont meurtriers le canon et le fusil, relativement au nombre des coups tirés. On savait déjà, dans ce temps-là, qu'il fallait, pour tuer un homme sur le champ de bataille, dépenser à-peu-près son poids de plomb.

Le maréchal objecte, contre ce qu'il appelle la *tirerie*, des arguments d'autant plus intéressants qu'ils sont empruntés à l'observation morale.

Il dit, par exemple, que de deux troupes s'avancant l'une sur l'autre, celle-la sera battue, qui tirera la première, parce que le soldat qui a tiré, s'attendant à voir son adversaire renversé ou en fuite, s'étonne et se décourage dès qu'il le voit continuer de s'avancer sur lui la baïonnette en avant et finalement tourne le dos.

On voit, par ce que dit cet illustre homme de guerre, confirmé d'ailleurs par de très-nombreux témoignages, qu'on se forme généralement de

ces charges l'idée la plus fausse ; il est rare qu'on se batte réellement corps à corps, comme au moyen-âge et dans l'antiquité, ou du moins c'est beaucoup plus rare qu'on ne croit ; ordinairement, c'est le plus décidé qui chasse l'autre, et tout dans ces charges se passe presque en effets moraux.

Il semble, d'après cela, que le courage humain a changé quelque peu de nature depuis l'antiquité, et cela n'a rien d'étonnant. De même que dans les premiers temps des armes à feu, certains militaires très-braves pour le combat à l'arme blanche, se montraient intimidés par le feu, de même plus tard la désuétude des combats corps à corps les aura rendus redoutables, même aux bonnes troupes.

On pourrait se demander laquelle de ces deux formes de courage est supérieure. Pour ma part, il me semble que dans le courage moderne, il y a plus de sang-froid, de conscience, autant dire plus de vrai courage que dans l'autre, où l'irréflexion pouvait bien tenir lieu d'énergie, car en se démenant l'épée ou la lance au poing, on n'a pas loisir de réfléchir beaucoup ; et puis la colère naturelle à l'homme qui se sent menacé, l'instinct de conservation en révolte, n'ont pas le temps de se refroidir et de faire place à d'autres sentiments.

Frédéric II, en inventant la charge en douze temps, ou du moins des mouvements réglés, qui permirent aux troupes de fournir un feu plus nourri, donna aux armes à feu une supériorité nouvelle sur les armes blanches.

Après lui, jusque dans ces derniers temps, on a agité la question de savoir laquelle valait mieux ou de la fusillade rapide et nombreuse, quoique tirée un peu au hasard, ou des coups irréguliers et plus rares mais mieux ajustés. Les armes de précision, les fusils rayés, et surtout la dernière invention moderne, le fusil à aiguille, ont tranché ou plutôt ont supprimé presque toutes ces questions.

Il est clair, à présent, avec des fusils qui portent si loin et si juste, que le feu est ce qui est le plus redoutable ; la baïonnette qui représente les armes blanches, dans la guerre moderne, est subalternisée.

La cavalerie, que les fantassins peuvent abîmer, avant qu'elle arrive sur eux, a beaucoup perdu aussi de son efficacité.

Enfin, toujours à cause de la précision des armes, le feu le plus rapide devient suffisamment juste, à petite distance, pour causer les plus grands ravages.

Ce qui est arrivé pour le fusil a eu lieu pour le canon, et avec des effets bien plus marqués. Il atteint le but de si loin, il est si mobile et si commode à placer là où l'on veut, qu'il n'y a guère plus moyen de combattre l'artillerie que par de l'artillerie.

Malheureusement à cette supériorité, les armes modernes en joignent une autre, suite de la première, et qui est on ne peut plus déplorable.

On a dit que les batailles antiques ont fait périr plus de monde que les

nôtres. Il y a bien à répondre sur ce sujet. On n'avait pas autrefois des habitudes bien rigoureuses de statistique, et on sait que l'homme qui a assisté à un combat, y suppose volontiers plus de carnage qu'il n'y en a eu, soit qu'il ait l'esprit frappé, soit pour toute autre raison. Nous avons d'ailleurs assez de preuves, qu'en fait d'événements militaires, l'antiquité était fort portée à l'exagération. Puis, s'il y a véritablement, comme les historiens le racontent, des armées entières auéanties dans une bataille, cela tenait non à la puissance meurtrière des armes, mais à diverses causes ; à la tactique de l'époque, par exemple, qui ne permettait pas aux vaincus mêlés avec les vainqueurs, de se démêler aisément et de quitter le champ de bataille en bon ordre de défense.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les armes blanches ou les armes de jet dont on se servait, quand elles ne tuaient pas sur le coup, faisaient des blessures simples, régulières pour ainsi dire, aisées à reconnaître, à sonder et partout à guérir, ou qui du moins auraient été telles pour la chirurgie de notre temps.

Les armes à feu produisent de bien autres effets. Les chirurgiens qui, comme Dupuytren et Larrey, ont l'expérience des champs de bataille, ne tarissent pas sur les ravages compliqués, inattendus, bizarres et effrayants que les projectiles causent dans le corps humain.

Sans avoir rien vu ni rien lu, on devine bien que les boulets de canon produisent d'effroyables blessures presque toujours mortelles. Ce qu'on ne peut pas deviner, c'est que les balles elles-mêmes, pénètrent profondément dans le corps, selon les lois complexes du choc, entraînant d'ailleurs avec elles souvent quelque partie des matières qu'elles sont sujettes à rencontrer, ou arrivant meurtries et déformées en mille manières, causent des plaies d'une diversité étonnante, à dérouter les plus habiles chirurgiens, extrêmement douloureuses dans leurs suites, et d'une guérison lente, difficile, toujours incertaine, toujours menacée de phénomènes morbides aussi compliqués que la blessure elle-même.

Avec les armes rayées maintenant, c'est encore pire. Les balles plus ou moins pointues, percent tout, brisent tout ; les os mêmes les plus durs qu'elles contournaient autrefois, elles passent au travers. Les membres sont perdus la plupart du temps. L'amputation ou la mort tendent à devenir la suite inévitable de toute blessure. En songeant à ce faux et terrible progrès, il semble qu'on se doit de finir un écrit sur les armes, si désintéressé et si purement descriptif qu'il soit, par un vœu, par un espoir humain. Cet espoir, c'est que l'homme fera encore des progrès dans l'art de détruire, mais assez de progrès pour qu'à la fin il s'arrête, épouvanté devant sa propre puissance.

LA GUERRE EN CAMPAGNE.

I.

LA LOI DE LA GUERRE.—L'AMBITION PRUSSIEUNE.

“ Article 1er. L'obligation du service militaire appelle *chaque sujet prussien*, quel que soit son état, à défendre le trône et la patrie. Se souvenant de cet honorable appel, chacun de ceux qui entrent dans l'armée doit s'efforcer de remplir avec zèle les devoirs d'un soldat.”

Tel est le texte du paragraphe 1er des *Articles de guerre* (ou Code militaire), publiés à Berlin en 1808, revus et réédités le 27 juin 1844 et 9 décembre 1852.

Si tout Prussion est soldat de droit pour venir nous attaquer, dévaster nos champs, malmenner nos femmes et nos filles, enlever nos gars pour les incorporer de force dans l'armée ou les faire travailler, au péril de la vie, dans les tranchées, à plus forte raison, avec le même droit du moins, tout Français peut et doit se faire soldat, pour combattre et repousser l'étranger, l'ennemi ; et défendre tout ce qu'il a de cher en ce monde. Le passer par les armes, dans ce cas, s'il est fait prisonnier, est un abus odieux de la force, une iniquité, un crime, et les chefs qui le commandent comme ceux qui l'exécutent, ne sont plus des soldats, mais des assassins et des bourreaux.

D'ailleurs, messieurs les Prussiens, comment osez-vous bien arguer de la loi de la guerre, pour justifier le droit à la fusillade, quand sciemment ou non, volontairement ou non, vous ne savez pas faire respecter les prescriptions mêmes de votre Code militaire violées par vos soldats, certains au moins. Que disent, en effet, les paragraphes 23 et 25 des *articles de guerre* ?

“ Art. 23. L'arme est confiée au soldat pour protéger et défendre le trône et la patrie. Le soldat *ne doit donc jamais abuser* de cette arme et du pouvoir militaire qui lui appartient, même contre les habitants du pays ennemi ou contre les soldats ennemis faits prisonniers. Il ne doit pas non plus sur le territoire ennemi et de sa propre autorité, *ravager* ou s'approprier les biens et possessions des habitants du pays.”

Est-ce assez précis, et cet autre ? “ Art. 25. Le *pillage* et l'*extorsion* sont punis par le passage à la seconde classe de soldat et l'emprisonnement dans une forteresse pour deux années au moins ; s'il existe des circonstances spécialement aggravantes, par la mort.”

Ces textes sont formels, et cependant d'après maints témoignages auxquels on peut, on doit croire, il ne semble guère douteux que les soldats de M. Bismarck s'en souviennent peu alors qu'ils brûlent ou dévastent des propriétés particulières et que leurs chefs frappent les villes de contributions et requisitions exorbitantes qui, pour les infortunés habitants, sont la ruine. Malgré les certificats de bonne vie et mœurs qui leur ont été délivrés par certains fonctionnaires, on sait s'ils se conduisent partout bien. Comment l'espérer, d'ailleurs, de simples soldats, qui n'en sont pas plus éclairés et cultivés pour savoir couramment lire, écrire, compter, quand on voit leurs chefs, quand on voit des hommes haut placés dans la hiérarchie militaire s'emporter à des violences de langage si étranges. Il y a peu de jours, dans les journaux, paraissait une lettre à l'adresse de M. Emile de Girardin, lettre signée par un colonel de l'armée prussienne, et ce capitaine, ce matamore, dans les vantardises de son langage, nous dévoile avec une singulière audace tous les buts que l'on poursuit. Grâce à cette épître outrecuidante qui ne serait que bouffonne en d'autres temps, tous les masques tombent, et nous ne pouvons pas douter qu'on en veut, à tout ce qui est cher et sacré ; voici ce qu'on y lit entre autres choses :

Saint-Avoid, 19 août 1870.

“ Monsieur de Girardin,

“ Un de nos nombreux compatriotes à Paris vous fera parvenir ces quelques mots de réponse à vos rodomontades qui ont excité dans notre camp une hilarité aussi bruyante qu'une de nos bombardes. Vous avez fait un pari, je vous en fais un autre.

“ Je vous jure sur l'honneur, de vous payer 20,000 francs, si mon régiment ne défile pas devant votre palais de l'avenue du Roi-de-Rome avant le 15 septembre prochain.

“ Savez-vous d'où nous vient la certitude de vous vaincre ? C'est . .

“ 4c Parce que nos soldats sont bien commandés et que nous n'avons pas chez nous de divisions d'intérêts, de principes, et point d'insubordination comme vos mobiles,—que nous craignons moins que des collégiens ;—chacun de nos soldats a l'instruction d'un de vos officiers ;

Ge Parce que nous combattons pour la civilisation, c'est-à-dire pour l'émancipation de l'homme par l'instruction.

“ Comment un homme comme vous n'a-t-il pas vu que *l'avenir appartient aux races septentrionales ou protestantes ?*

“ Voyez les États-Unis pour l'Amérique ! Que sont à côté d'eux les petits États des races latines ? Des républicquettes toujours en guerre civile, sans force morale, sans autre culte que la superstition de leurs ancêtres les inquisiteurs !

“ En Europe, les deux Péninsules et la France ne sont-elles pas en décadence ? En vain nous donnerions un roi à l'Espagne ; votre voisine la

Catholique doit vous apprendre ce qu'est ce pays. L'Italie dégénérée à l'ombre des mêmes préjugés : le catholicisme *idiotifié* (est-ce bon français?) La France décline depuis qu'elle a sacrifié sa sûreté à l'arbitrage d'un homme . . .

“ . . . Vous avez voulu l'empire-paix et vous avez l'empire-guerre, l'invasion et la perte de deux provinces, car nous les garderons.

“ . . . Voyez la chose : au premier Napoléon, nous et l'Europe nous avons repris les conquêtes de la République ; au deuxième nous prenons le neuvième de votre pays, sans parler des frais de guerre que vous allez nous payer.

“ Dieu sera avec ceux qui veulent le progrès, c'est pourquoi il vous délaisse. (Croyez-vous en Dieu seulement?)

“ . . . L'Allemagne, terre classique du libre examen, qui avait Luther quand on ne savait pas chez vous ce que c'est que la logique, l'Allemagne est destinée à être pour l'Europe ce que le pays de Franklin est pour l'Amérique.

“ N'oubliez pas mon pari et répondez-moi à Genève, 8, rue du Mont-Blanc : M. Westermann, pour remettre (en France) au

“ Colonel FRED. VON HOLSTEIN.”

“ Tout serait à relever dans ce factum,” dit très-bien un journal s'il méritait qu'on le discutât longuement. Bornons-nous à quelques faits qui lui servent de corollaire et nous montrent à l'œuvre les soldats de Luther, ces prétendus champions du progrès, de la civilisation de la liberté. On lit dans l'*Espérance de Nancy*.

“ On ne se doute certes guère en France, ni à l'étranger, de la situation de notre chère ville de Nancy. Il y a dix jours encore, son commerce était florissant ; aujourd'hui, la plupart de ses magasins sont fermés. Il y a dix jours, elle était riche ; aujourd'hui, elle est pauvre et n'a plus dans ses coffres que des chiffons de papiers sans valeur actuelle. Il y a dix jours, elle était brillante et coquette ; aujourd'hui, ses places publiques, son incomparable place Stanislas, la place de la Cathédrale, ect., ressemblent aux écuries d'Augias ; les chevaux de l'étranger courent sur nos trottoirs et s'abreuvent aux belles fontaines de Stanislas. Il y a dix jours, les approvisionnements affluaient par toutes les portes ; aujourd'hui, on a peine à se procurer un morceau de pain.

“ . . . Ce qui nous navre surtout, c'est le sort de nos cultivateurs, des malheureux habitants de nos campagnes. Les larmes nous coulent des yeux à l'aspect de ces longues files de chariots chargés d'avoine, de foin, de provisions de toute nature, et conduits par ceux là-mêmes sur lesquels les denrées ont été prélevées.

“ Les écuries ont perdu leur meilleur bétail, leurs plus beaux chevaux, qui ont été attelés aux voitures de la guerre.

“ Qui préparera la terre ? qui jettera dans son sein la semence de la moisson future ? Et en attendant, comment nourrir les animaux nécessaires à la culture, puisque tout s'est fondu, tout a disparu au lendemain de la récolte ?

“ Par suite de la sécheresse exceptionnelle, la campagne était déjà menacée d'une année des plus difficiles ; en ce moment, la ruine est complète, indicible, et il faudra de longues années pour guérir les plaies de huit jours d'invasion.”

Les excès dans certaines localités sont tels que la *Gazette de Cologne* même les *dénonce*.

“ On a appris avec de grands regrets au quartier général qu'un ou deux régiments se sont rendus coupables de grandes dévastations à Falkenberg et à Rémilly. J'ai été moi-même à Rémilly, et j'ai pu me convaincre de mes propres yeux combien ces sauvages individus y avaient sévi.

“ On n'a pas maltraité les personnes, mais on a pillé impitoyablement et surtout chez les plus pauvres. J'ai vu les portes des armoires et des meubles brisées, les habits jetés par terre, et les femmes de la localité nous racontaient, les larmes aux yeux, comment on leur avait pris le meilleur de ce qu'ils possédaient et saccagé le reste. C'était la triste image de la destruction et de la guerre, depuis la chaumière jusqu'au château. Les fruits encore verts avaient été abattus, tout le vin répandu.

“ Le chancelier a exigé une enquête sévère et ordonné que le régiment coupable serait envoyé comme maraudeur derrière le front de l'armée, sans préjudice des autres peines qui seront prononcées contre lui.”

“ Ajoutons bien vite, dit le *Figaro*, qu'il ne faudrait peut-être pas prendre cette indignation au sérieux : cela ressemble aux larmes déjà célèbres du roi de Prusse, et pourrait bien n'être qu'une invite, d'ailleurs grossière, à la Lorraine et à l'Alsace.”

D'autre part on écrit à l'*Univers* :

“ Un long cri d'horreur s'élève en ce moment de toute notre pauvre Alsace, tant éprouvée par la guerre. Notre magnifique église de Marienthal (dans laquelle vous avez sans doute déjà prié) n'existe plus. Les Prussiens y ont mis le feu, après avoir profané la statue miraculeuse, vénérée depuis six siècles à Marienthal. On dit que les soldats prussiens ont couvert la statue de boue, après lui avoir mis un chapeau de paille sur la tête et un balai en main. Ils ont tiré sur la statue comme sur un cible, et l'ont mise en pièces. La France catholique vengera cet attentat commis sur sa patronne, et nos soldats ne combattront plus seulement pour leur patrie mais pour leur religion, et ils en deviendront plus forts et plus patients.

“ Nous ne pouvons vérifier la nouvelle, mais elle est venue de tant de côtés à la fois qu'il faut qu'elle soit vraie ; si elle ne l'était pas, on la démentirait tout de suite.”

La profanation ne paraît malheureusement pas douteuse. Le fait est attesté dans une lettre reçue par une dame que nous connaissons et dont les parents habitent la contrée ; mais l'église du moins n'aurait pas été brûlée.

Les visées de la Prusse et ses ambitions qu'elle veut assouvir à tout prix ne sont pas d'hier. Il y a plus d'un demi-siècle, quand la France aux abois succombait sous la coalition de l'Europe armée, les Germains, fils des Cimbres et des Teutons, accouraient et pas des derniers, pour prendre part à la curée, et peu s'en fallut qu'ils n'eussent dès lors cette part magnifique du butin qu'aujourd'hui, par avance, ils s'adjugent et pensent déjà tenir, mais, nous l'espérons bien, comme les deux chasseurs firent de la peau de l'ours. Le fait, qui remonte à 1815, n'est connu que vaguement et il nous semble utile de le mettre pleinement en lumière. Pour ôter jusqu'à l'ombre du doute à notre affirmation, nous emprunterons son récit à un historien sympathique à la Restauration, ce qui donne plus de poids à son affirmation.

« L'Allemagne, dit l'auteur de *l'Histoire populaire contemporaine de la France*, prit si bien ces conditions pour acceptées, qu'on fit paraître des cartes d'Allemagne comprenant l'Alsace, la Lorraine, partie de la Champagne et de la Franche-Comté et que les *journaux allemands racontaient sous la rubrique : Allemagne, les faits qui concernaient ces provinces*. Louis XVIII fut atterré et irrité... Une fois ses ennemis du dedans réduits à l'impuissance, son intérêt, son honneur, son patriotisme se révoltaient contre cette mutilation qu'on voulait faire subir à son royaume. Il commença par s'adresser à Wellington !. . L'Angleterre ne réclamait pas de territoire et n'avait pas d'intérêt à grandir les Pays-Bas, les puissances allemandes et le Piémont ; il semblait donc que le roi pût compter sur elle. Effectivement Wellington intervint, mais en son nom personnel, et ne fut pas écouté. Louis XVIII eut alors, une noble inspiration. Il se rendit chez l'empereur Alexandre où il avait convoqué le duc de Wellington et là, d'une voix émue, mais résolue, il déclara qu'il avait cru rentrer en France pour gouverner le royaume de ses pères.

« Mais puisqu'il n'en est rien, milord, ajouta-t-il, je prie votre seigneurie de me dire si votre gouvernement consent à me donner de nouveau asile.

« — Non, non ! s'écria Alexandre, Votre Majesté ne perdra pas ces provinces ; je ne le souffrirai pas !!! »

« Dès le lendemain la Russie agit efficacement en ce sens auprès des autres alliés, et par le traité que signait le 20 novembre les divers plénipotentiaires, (le duc de Richelieu pour la France), il fut convenu que les frontières de la Prusse seraient celles de 1790 (article 1er). Cette déclaration, faite pour calmer les inquiétudes des patriotes, fut dans une certaine mesure un leurre ; car la France perdit en réalité Philippe-

ville, Marienburg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, et le cours de la Sarre, Landau, une partie du pays de Gex, la Savoie. Elle s'obligeait en outre à raser les fortifications d'Eluningue et à payer une contribution de guerre de sept cents millions.

Du reste il y a longtemps qu'on eût dû être en garde contre les tentatives de la Prusse, à commencer par Napoléon Ier qui dit dans ses *Mémoires* : " Sièges envoyé (sous le Directoire) en ambassade à Berlin, puisa dans cette mission une *grande défiance* de la politique de la Prusse."

II.

COMBATS DE GÉANTS.

Reprenons la suite des événements.

Grâce à l'admirable campagne du maréchal Bazaine qui, en leur infligeant coup sur coup trois rudes défaites, a su retenir le gros de l'armée ennemie non loin de Metz, nous avons gagné pour l'organisation de la défense nationale plus de huit grands jours, en ce moment huit siècles.

Voici sur la bataille du 18, dont il est parlé dans le précédent numéro, de terribles détails.

" Nos lecteurs se souviennent que, dans la journée du 18, deux divisions prussiennes ont été culbutées dans les carrières de Jaumont par les troupes du maréchal Canrobert.

" Un chirurgien qui assistait à cette partie de l'action nous communique à ce sujet les détails les plus émouvants. La charge de nos cavaliers était irrésistible. Ils ont d'abord chassé l'ennemi des bois qui environnent ces fondrières ; puis, arrivés à la limite, ils l'ont jeté violemment dans cet énorme trou béant, qui a englouti presque une armée.

" Les hommes tombaient l'un sur l'autre, pêle-mêle, dans une effroyable confusion. Un régiment de lanciers a tout entier disparu dans le gouffre. C'était un affreux entremêlement d'armes et de chevaux. Les rangs se renversaient sur les rangs, et dans cette chute les soldats s'égorgeaient entre eux, étant précipités sur les armes de leurs compagnons.

" Le témoin de cette horrible scène nous disait : Je n'ai jamais vu passer à un tel degré l'épouvante de la mort.

" Le prince Frédéric-Charles était, assure-t-on, dans une rage indicible de cet événement.

" Le chirurgien, de qui nous tenons ces détails, avait été fait prisonnier contre les droits de la guerre. Il offrit au prince de soigner ses blessés.

" Qu'on le fusille ! répondit Frédéric-Charles dans un mouvement d'exaspération folle.

" Des officiers d'état-major firent remarquer au général en chef que ce serait un fait grave et condamné par le droit des gens. Le prince se remit un peu. Il autorisa l'ajournement de l'exécution jusqu'au lendemain.

" Le lendemain, ces premières impressions étaient effacées, et le médecin-major fut reconduit aux avant-postes."

L'écho nous apporte un mot héroïque du maréchal Bazaine :

“ A la bataille du 16, un officier vint le prévenir que sa division avait perdu une bouche à feu, enlevée par l'ennemi.

“ Eh bien ! répondit le maréchal, qu'elle la reprenne !

“ En effet, les soldats s'élancent, vingt d'entre eux sont atteints par le feu de l'ennemi, mais la pièce est reprise.

Parlons de Mac-Mahon maintenant ! D'abord, racontons ce dramatique épisode de la bataille de Reichshoffen que nous avons eu le tort d'oublier.

“ Lorsque le maréchal, dit un correspondant, vit que, malgré l'héroïsme de nos troupes, il n'y avait plus moyen de résister à un ennemi qui se renouvelait sans cesse, il fut pris, lui, l'homme de bronze, d'un accès de découragement. Assis sur le bord d'un fossé, il se mit à fondre en larmes ; mais bientôt, se relevant, il voulut, dans un élan d'énergique désespoir, se rejeter dans la mêlée.—Ses soldats se précipitèrent au-devant de lui et l'arrêtèrent par cette sublime parole : “—Pourquoi vous faire tuer, général, est-ce que nous avons refusé de mourir ? ”

“ Le maréchal trouva dans l'abnégation de ces braves gens une nouvelle énergie, et se mit en devoir d'opérer cette belle retraite dans laquelle cent mille Prussiens n'osèrent poursuivre les *débris* d'un corps de trente-trois mille hommes.”

Aujourd'hui, ces *débris*, grâce à l'énergie du maréchal comme à la prodigieuse activité de Palikao, sont devenus une magnifique armée que le camp de Chalons ne pouvait tout entière contenir. Aussi Mac-Mahon, d'accord avec Bazaine, a-t-il jugé préférable d'abandonner les baraques brûlées par son ordre. Sans doute il laisse ainsi, du moins en apparence, le chemin libre au prince royal et découvre Paris. Le prince se croira-t-il assez sûr du succès pour continuer sa marche en avant et venir tenter le siège de Paris. Il est possible, mais l'entreprise grandement audacieuse, peut avoir de terribles conséquences pour ses soldats et pour lui-même, s'il ose s'aventurer ainsi en laissant derrière lui Mac-Mahon et Bazaine ; ceux-ci victorieux, s'il plaît à Dieu, des armées de Frédéric-Charles et de Guillaume, reviendront bientôt pour accabler, écraser le téméraire arrêté sous les murs de Paris, de Paris fortifié !

Voilà ce que nous écrivions, il y a quelques jours, le cœur plein d'une joyeuse espérance ! hélas ! et dès le lendemain, et coup sur coup, les événements nous venaient donner le plus cruel démenti : samedi, 27 septembre, le général Palikao avait fait à la Chambre une première communication qui avait éveillé toutes nos craintes. Le lendemain matin, on lisait sur toutes les murailles une proclamation qui ne laissait aucun doute sur l'étendue du désastre :

“ Un grand malheur frappe la patrie.

“ Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers.

“ Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

“ Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

“ Paris est aujourd'hui en état de défense.

“ Les forces militaires du pays s'organisent.

“ Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de Paris ; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

“ Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

“ L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

“ Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

“ *Le conseil des ministres, etc.*”

Le maréchal Mac-Mahon, en effet, voulant réaliser sa jonction avec Bazaine, a été entraîné à livrer à Mouzon, à Carignan, et enfin à Sedan une bataille de trois jours qui s'est terminée, après les efforts surhumains de nos soldats, trop inférieurs en nombre, par la défaite.

Au sujet de ces terribles combats, voici dès à présent les détails que nous pouvons donner :

“ La bataille a été livrée hier devant Sedan, écrit à l'*Opinion Nationale*, M. Claretie.

“ Comme toujours, les Prussiens étaient supérieurs en nombre. Il semble qu'ils s'attachent à user, comme avec une lime, l'héroïque armée française.

“ Le mot du soldat est celui des grenadiers de la vieille garde à Waterloo : “ Ils sont trop ! ”

“ Les Prussiens (armée de Steinmetz, un corps d'armée de Frédéric-Charles, un corps d'armée du prince royal), ont attaqué à quatre heures du matin, l'aile gauche à Douzy, et, après un terrible combat, formidable surtout de midi à deux heures, ils ont réussi à la couper de son centre.

“ Mac-Mahon, blessé, me dit-on, s'est enfermé à Mézières, et son canon doit à cette heure balayer les environs de la ville. Une partie de l'aile droite est à Sedan.

“ Les Prussiens étaient au nombre 240,000 suivant leur propre dire, au nombre de 300 mille hommes disent nos soldats.

“ Nous étions 100,000.

“ A Paliseul, des soldats français, recueillis par l'armée belge, racontent avec colère cette successive suite de surprises pendant les marches.

“ A Baumont, le 30, l'armée française a été attaquée pendant qu'elle campait. Hier, elle a été prise entre trois feux au moment où elle se disposait à se rendre à Mézières.

“ Hier, pendant la nuit, le ciel était rouge de l'incendie des petits villages, Bazeilles, Corbillon, la Chapelle.”

Le correspondant du *Temps* envoie d'autres détails, moins précis, mais il importe de tout recueillir en attendant des informations officielles.

" Bouillon, 1^{er} septembre.

" La nouvelle que je vous donnais hier de la continuation de la bataille se confirme à mesure que j'avance vers Bouillon. A Pont-Saint-Hubert, on distingue déjà le bruit de la canonnade. Au village suivant, un officier belge qui arrive de Bouillon à bride abattue, nous apprend que l'aile gauche de l'armée française, attaquée ce matin, à quatre heures, par le prince Frédéric-Charles, a été coupée du centre et que les soldats français ont été refoulés sur le territoire belge.

" Une heure après, nous trouvons à Patigolles 150 Français environ, soldats de toutes armes, les uns blessés, les autres épuisés de fatigue. 16 officiers sont dans l'auberge du village ; parmi eux un colonel. Le spectacle que présente Bouillon est quelque chose d'horrible. Les paysans de la frontière française fuient, éperdus, leurs villages incendiés. Il est neuf heures du soir. Des lucurs sinistres embrasent l'horizon. Les fuyards se succèdent. . . A demain plus de détails.

2 septembre.

" La bataille d'hier a été livrée devant Sedan. D'après le récit d'un officier prussien, les Allemands étaient au nombre de 240,000. On peut évaluer les forces françaises à 100 mille hommes. On affirme ce matin que Mac-Mahon est refoulé sur Mézières. Est-ce réellement une défaite. N'est-ce qu'une retraite ? Je vous écrirai ce soir."

Le nombre des soldats français qui ont été refoulés sur le territoire belge ne s'élèverait, paraît-il, qu'à quinze ou dix-huit cents hommes. La *Liberté* dit trois mille cinq cents.

Le correspondant du *Moniteur* complète en les résumant ces récits :

" 2 septembre.

" A cinq heures du matin, je quitte Charleville, laissant le 2^e bataillon des francs-tireurs sac au dos ; ils se disposaient à faire retraite vers Hirson.

" Quelques hommes du 1^{er} bataillon, l'adjudant Jeanne à leur tête, sont parvenus à traverser les lignes ennemies. Ils étaient 650 en partant, ils reviennent 120.

" Nous retrouverons les autres tout à l'heure.

" Pour 40 fr., un homme m'a conduit en charrette jusqu'à Sugny, frontière belge. Mon compagnon de route est M. le comte de Montholon, premier attaché à l'ambassade de Belgique. Il est porteur de dépêches chiffrées de l'impératrice pour l'empereur. Comment passerons-nous ? Un braconnier, quelque peu contrebandier, y pourvoira.

" Le sort de nos armées nous est enfin connu. Toutes les positions du maréchal ont été tournées. Bazailles, Douzy, Balan, Villers-Cernay, Givonne, Lachapelle, Fleigneux, Saint-Manges, Vrignes-au-Bois, Douchery

forment autour de Sedan une ellipse de feu entretenue par 450 mille hommes et 900 bouches à feu.

“ Aux deux foyers : 1° Sedan, avec 40,000 hommes que Mac-Mahon, grièvement blessé à l'épaule et à l'aîne d'un éclat d'obus, est parvenu à rallier autour de lui et dont il confie la destinée au général Wimpffen.

“ Quant à l'empereur, le corps de Mac-Mahon le couvrait sur le champ de bataille ; les murs de Sedan le protégeront une heure encore.”

On sait que, peu de temps après, l'empereur faisait hisser le drapeau parlementaire et se rendait prisonnier avec 40,000 hommes ! 40,000 hommes !

Un autre correspondant du même journal écrit de son côté :

Namur, 3 septembre.

“ Tout est fini ! Du tout, cela commence seulement. C'est le sentiment que j'entends exprimer par tous les soldats et officiers français qui, refoulés sur le territoire belge, ont été désarmés et amenés ici. Ils ont été reçus avec une sympathie chaleureuse, bien due au courage surhumain qu'ils viennent de déployer.

“ Je viens de causer avec un officier des trois régiments du corps de Canrobert qui avaient gagné Châlons il y a quinze jours, et qui se trouvaient à la bataille de Sedan. Il est attristé naturellement ; mais ce qu'il a vu exécuter de prodiges de bravoure par nos soldats lui donne une confiance entière dans le succès final.

“ Il me confirme que la fleur de l'armée ennemie est maintenant aux trois quarts anéanties ; le reste va fondre à vue d'œil par la fatigue, la faim et la maladie.”

Sans se leurrer par des espérances exagérées, il est donc raisonnable de ne point céder au découragement d'autant plus que la situation du maréchal Bazaine n'est point compromise comme on pouvait le craindre.

Du côté du maréchal Bazaine, dit une correspondance, il y a eu une journée importante, le 1er. Les dépêches prussiennes en font une grande bataille suivie d'une grande victoire pour l'ennemi. L'exagération est manifeste.

Le maréchal Bazaine, avec son habileté de tacticien consommé, a tenté un mouvement dans un sens inattendu pour l'ennemi. Il n'a engagé qu'une partie de ses forces, ne voulant, en quelque sorte, que tâter le terrain.

L'essai a réussi comme tactique, mais il n'a pas donné et il ne pouvait pas donner de résultats matériels.

La “ grande victoire ” des Prussiens se bornerait à un engagement sérieux, mais négatif, sans pertes sensibles pour nous.

Les Prussiens cependant, à ce qu'on assure, marchent décidément sur Paris, mais Paris est défendu par une garnison nombreuse, soutenue par une population vaillante ; Paris est protégé par des fortifications formidables,

et non pas comme en 1815, par quelques ouvrages en terre improvisés en toute hâte. Or, voici ce qu'un éminent écrivain militaire pensait des fortifications de Paris ; son opinion a d'autant plus de poids qu'il ne la formule point pour le besoin de la cause, puisque son livre fut publié en 1845 :

“ J'arrive maintenant aux travaux de défense exécutés à Paris, qui ont été et sont encore l'objet de si grands et de si solennels débats. La construction des forts, dont le système me paraît parfaitement conçu, assure plus l'indépendance de la France contre les attaques de l'Europe que l'acquisition de plusieurs provinces, qui auraient reculé d'autant la frontière.

“ Personne ne disconvient de l'immense influence qu'exerce Paris sur les destinées du royaume. Tête disproportionnée avec le corps, mais foyer actif où se rassemblent les facultés de l'intelligence, où se développe une puissance morale irrésistible, où s'accablent des trésors immenses et où se réunit en tout genre ce que la France a de plus distingué, Paris a fait immensément pour la puissance, la gloire et l'éclat de la France. Mais cette ville lui fait acheter cher ces avantages par le poids dont elle l'écrase, quand elle vient à tomber. Or, des intérêts qui touchent le royaume entier et compromettent son existence, ne peuvent pas être abandonnés au sort de deux ou trois batailles ; il fallait ou reculer les frontières, ou diminuer les dangers que l'approche de l'ennemi lui faisait courir ; et il n'y avait d'autre moyen que de préparer un refuge inexpugnable aux armées françaises, malheureuses et battues, se réunissant sous ses murs.

“ Quelles que puissent être les conséquences de la plus funeste campagne, quatre-vingt ou cent mille hommes de débris composeront toujours le reste de l'armée ; et appuyés à des forts régulièrement construits ces quatre-vingt mille hommes seront inexpugnables. Or, avec les ressources que Paris renferme en personnel de tout genre, en population, en richesse de toute nature, en matériel de toute espèce, et avec le secours des départements voisins, les cadres seront bientôt remplis, les pertes réparées ; et, en moins d'un mois, une armée de trois cents mille hommes, bien pourvue et retournée dans son moral, pourra marcher à l'ennemi. Alors quelle force ne faudra-t-il pas à l'ennemi pour résister ? S'il se divise, il sera faible partout et facilement détruit ; s'il se tient réuni pour résister et combattre, comment vivra-t-il ?

“ Et quel sera son sort après le moindre échec ? Si donc l'ennemi s'est avancé jusque sous Paris, il n'a rien de mieux à faire que de s'éloigner avant le moment où l'armée française réorganisée pourra aller le chercher ; et il devra se hâter d'établir lui-même la guerre dans les provinces et à portée de ses ressources. Alors la guerre est reportée sur les frontières, et tout rentrant dans l'état naturel on n'a plus à redouter une catastrophe. ”

Quoique un peu longue cette citation ne pouvait être abrégée ; car la

(1) Marmont, duc de Raguse.—*Esprit des institutions militaires*, in-8°.

position même où s'est trouvé l'auteur donne dans les circonstances actuelles, de l'importance au moindre détail. Si l'on en croit Lamartine, dont le témoignage n'est pas suspect, le manque seul d'une barrière suffisante pour arrêter l'ennemi a paralysé la défense et ce fut cette impuissance et non pas la trahison qui livra Paris aux alliés. Voici comment s'exprime l'auteur les *Méditations* (notes) :

“ Non un tel homme n'était pas un traître ! il avait été placé dans une circonstance terrible entre sa patrie et son ami, boursouflé, surpris, indécis, entraîné. Mais il y avait eu étourdissement dans sa pensée ; il a subi une fatalité, il a perdu une heure, plus tôt, il n'a pas vendu son ami. L'histoire peut chercher les clauses du pacte infâme et imaginaire dans lequel il aurait vendu son compagnon de jeunesse. Quant à moi, j'ai vu les larmes de l'ami, je ne crois pas au traître.”

III.

ÉPISODES ET ANECDOTES.

Maintenant, pour nous reposer, quelques anecdotes qui prouvent de plus en plus l'élan des populations et cet admirable réveil du patriotisme et des plus généreux sentiments.

Il y a peu de jours, nous voyions chez un de nos amis, un brave jeune homme, possesseur d'une superbe fortune, (cent mille livres de rentes peut-être) grand amateur d'art et des voyages. A la première nouvelle de nos malheurs, il était accouru des extrémités de l'Europe pour prendre part à la lutte et payer sa dette à la patrie. Habitué à la vie d'aventure et de fatigues, il organise un corps de francs-tireurs qu'il compte armer à ses frais, et brûle de se mettre en campagne et peut-être y est-il déjà ! Il nous a réjoui en nous parlant avec un noble orgueil, de l'étonnement mêlé de sympathie et d'admiration que causent à l'étranger, à Vienne en particulier, la bravoure héroïque de nos soldats et l'énergie des populations promptement remises de la première surprise. “ Là bas, nous disait-il, on n'en revient pas ! On croyait la France dégénérée, abâtardie, efféminée dans les délices de Capoue ! et imaginez la stupeur, quand on la voit se lever comme un seul homme, se redresser comme un géant ! S'il plaît à Dieu, la crosse du fusil sera dans ses mains la massue d'Hercule.”

Strasbourg assiégé continue son héroïque résistance ; aussi bien que Verdun, Toul et Phalsbourg, où les mobiles font si glorieusement leurs débuts : Voici de Phalsbourg en particulier ce qu'on écrit :

Les Prussiens disent que Phalsbourg est pris et qu'il ne reste que la citadelle. Or, il n'y a jamais eu de citadelle à Phalsbourg.

Ils croyaient nous prendre sans coup férir, mais les premières batteries qu'ils ont établies le 11, ont été démontées par nos pointeurs. Ils en ont établi d'autres du côté de Mittelbronn, à deux kilomètres et demi de la ville, et ont dirigé leurs obus sur l'église, qui a été incendiée, ainsi que 51 maisons.

Après ce bel exploit, les Prussiens ont voulu monter à l'assaut avec deux régiments. On les a laissés approcher à 150 mètres, et de la première décharge on en a abattu 500. Deux jours après, nouvelle attaque, et cette fois ils ont requis des hommes des environs pour enterrer mille des leurs, car ils n'enterrent pas leurs cadavres eux-mêmes ; fi donc !

Nos mobiles lorrains enfermés dans Phalsbourg ont été à la hauteur de leur tâche. C'est qu'indépendamment du vieux sang austrasien qui coule dans leurs veines ils ont à leur tête M. Taillant, le commandant de place, homme doux, modeste, de sang-froid, mais énergique et opiniâtre. Au quatrième parlementaire qui se présentait pour le sommer de se rendre il a répondu : “ Je ne recevrai plus aucun envoyé ennemi. Je ne puis que vous répéter ma première réponse. Je tiendrai jusqu'à mon dernier homme et mon dernier boulet, et si vous réussissez à monter sur les remparts, je les fais sauter avec vous.”

En ce qui concerne Strasbourg on ne saurait protester avec trop d'énergie contre la façon sauvage dont le siège est conduit par le badois Werder : Au lieu de concentrer le feu sur ses remparts ou la citadelle, c'est uniquement sur la ville habitée, sur les maisons, les monuments publics, la cathédrale, les bibliothèques, même l'hôpital, que l'artillerie ennemie fait pleuvoir les bombes et les boulets ; déjà la moitié de la ville est en flammes et les victimes sont nombreuses. Mais par ce moyen on espère forcer les habitants à obtenir du gouverneur, le général Ulrich, qu'il rende la ville et la citadelle. Ce plan, loin d'en faire mystère, on l'a dit bien haut à l'évêque, ce vénérable vieillard de quatre-vingt ans, qui vainement avait sollicité un armistice et la liberté de faire sortir les femmes et les enfants. Il faut dénoncer cette conduite barbare à l'Europe et au monde civilisé, et que le nom du général Badois soit flétri à jamais.

Le général Ulrich a répondu d'ailleurs comme le commandant de Phalsbourg qu'il défendrait la citadelle jusqu'à son dernier homme et sa dernière cartouche. La chambre par un vote unanime a déclaré que Strasbourg avait bien mérité de la patrie et que dans aucun cas, elle ne cesserait d'être française.

Le *Journal des Débats*, n'a que trop raison quand il dit à propos de Strasbourg :

“ Depuis quarante ans, la guerre s'était adoucie ; un nouveau droit public faisait une large place à la justice et à l'humanité. C'était un principe reçu généralement que la guerre ne se faisait qu'entre les armées belligérantes ; on devrait respecter de part et d'autres les habitants paisibles, les femmes, les enfants. Au siège d'Anvers, l'attaque et la défense s'entendirent pour épargner la cité ; au siège de Rome, l'armée française choisit un point désavantageux plutôt que de ruiner les monuments de la ville éternelle ; les expéditions de Crimée et d'Italie ont été faites sans réquisitions, sans exaction et sans violences ; tout s'est passé suivant les règles

de l'honneur, comme dans un duel ; aussi, la guerre terminée, les ennemis ont-ils pu se donner la main.

“ Il était réservé à la Prusse de ressusciter les pratiques sauvages de la guerre d'autrefois.

.
Et maintenant, en face de ces horreurs, osons parler de nos progrès, de nos lumières, de notre philosophie, de notre religion ! Quelle humiliation pour nous, hommes du dix-neuvième siècle !

Quelques épisodes encore en terminant : sous le titre de *Carnet d'un soldat*, nous lisons dans le *Figaro* :

“ Dans un de ces nombreux combats, qui marqueront à jamais les étapes les plus glorieuses de notre armée, il s'est passé un épisode de guerre, digne des temps les plus héroïques de notre histoire nationale.

“ Un simple soldat, un fantassin, en est l'auteur.

Le feu était engagé. C'était dans ces derniers combats. Une pluie de balles ennemies tombait dans nos rangs et couchait les plus braves. Au milieu de la mêlée, sans tenir compte de la foudroyante destruction, notre héros abaissait lentement son chassepot et tirait, rechargeait tranquillement son arme, choisissait son homme, visait encore, lâchait son coup, et toujours calme et résolu, poursuivait son œuvre sans se préoccuper de ce qui se passait autour de lui.

“ Un officier qui se trouvait à son côté, le même qui nous a raconté cette histoire, lui demanda pourquoi il tirait aussi lentement.

“ — Je vas vous dire, mon capitaine, fit le fantassin en s'adressant à l'officier, j'ai remarqué que les officiers prussiens, malgré la simplicité de leur tenue, sont facilement reconnaissables à leur attitude pendant l'action. Remarquez, les soldats tirent sans épauler ; à côté vous voyez un homme les bras croisés, tenant son sabre la lame en l'air, c'est l'officier qui commande la compagnie, c'est à celui-là que j'adresse mon prunceau de préférence et, comme j'ai bon œil, je manque rarement mon coup ; seulement, il ne faut pas se presser. Tenez, continua le troupier, en voici un qui vient prendre la place de celui que je viens de relever de faction : vous allez voir.

“ Le soldat visa, le coup partit et l'officier prussien tomba.

“ Puis il tira sur un second, un troisième, et tous tombèrent.

“ Le soldat visait encore lorsqu'une balle ennemie lui jeta son képi sur les yeux. Sans s'émouvoir, il releva son képi et fit feu de nouveau et toujours avec le même succès.

“ Enfin, le lendemain, lorsque le combat eut cessé, l'officier chercha son fantassin et parvint à le rencontrer : il n'avait pas une égratignure.

“ — Et combien en avez-vous tué ? lui demanda l'officier.

“ — Voilà le compte exact, mon capitaine.

“ Au même instant, le soldat tira un petit carnet de sa poche sur lequel tous ses coups qui avaient tué un officier étaient scrupuleusement marqués.

“ Il y en avait TRENTE-TROIS.”

Ce soldat a été décoré.

Donnons un souvenir aux francs-tireurs, qui de tous les côtés, ont commencé cette terrible guerre de détails si dangereuse même pour une grande armée. On dit qu'à l'heure qu'il est des franc-tireurs sont en train d'incendier la forêt Noire. On sait que quelques-uns d'entre eux ont pénétré sur le territoire de Bade et enlevé les rails du chemin de fer. Une autre guerillas s'est emparée d'un convoi de poudre, etc.

Villy, samedi.

Une bonne, une excellente nouvelle écrit-on à la *Patrie* :

C'est peu de chose en apparence, c'est énorme en réalité.

Les uhlands étaient venus à Lamouilly, pour rendre la voie impraticable entre Montmédy et Mézières.

A Lamouilly il y a un pont sur la Meuse, auquel ils en voulaient aussi.

Ils arrivent en bande, ils requièrent des paysans, ils font enlever les rails.

Mais de braves gens avaient couru prévenir des francs-tireurs.

Le pays est boisé, coupé de collines et de ravins.

Les franc-tireurs se glissent à travers des accidents de terrain, engagent le feu, font admirablement leur métier de tirailleurs, et les uhlands, après une tentative infructueuse de charge, fuient de toutes parts.

On a rétabli le chemin de fer, du moins je le crois.

Voilà un bon coup. Voilà une victoire.

C'est le signal d'une levée générale de paysans qui vont battre le pays, tuer comme des chiens les Prussiens qui les fusillent, et leur causer des pertes effroyables.

Cela devait arriver !!

Autre anecdote d'un genre différent mais bien touchante.

On a trouvé sur un volontaire d'un régiment de ligne, tué au combat de Woerth, une somme de 3,000 fr., quelques bijoux, et dans un portefeuille un papier contenant les lignes suivantes :

“ Avant de partir pour l'armée du Rhin et de m'exposer aux chances de la guerre, je confie à ces lignes l'expression de ma volonté dernière : orphelin, n'ayant que des parents très-éloignés que je ne connais pas, je désire, en cas de mort ou de disparition de mon individu, que l'argent et la valeur des bijoux que l'on trouvera sur moi soient versés à la caisse des secours aux blessés.”

On a immédiatement remis cette somme au trésorier du régiment, qui fera parvenir à la caisse des secours aux blessés les valeurs trouvées sur ce brave soldat.

On ne saurait trop admirer le patriotisme de ce volontaire qui a voulu, après sa mort même, être encore utile à la France.

Voici, dit un correspondant, une particularité qui me frappe trop pour que je ne la signale pas. Bien qu'en tenue de campagne nos soldats ont astiqué leur fournement et brossé leurs capotes.—Pourquoi ce luxe ? demandai-je à l'un d'eux.

—Faut être propre devant l'ennemi, me répondit-il.

Une anecdote.

M. Pistor, élève de première année à l'École polytechnique, a mis à profit les loisirs de ses vacances, en allant se battre en amateur avec le corps du maréchal Mac-Mahon.

A la bataille de Reichsoffen, il se trouvait au milieu d'une batterie de mitrailleuses désorganisée par le feu de l'ennemi—tous les canonniers avaient été tués sur leurs pièces, la batterie était au pouvoir des Prussiens. Une pièce veuve de ses servants avait conservé son attelage, le polytechnicien s'élança sur la pièce en question, la relève, saute à cheval, et, au milieu d'une grêle de balles qui sifflaient à ses oreilles, arrache la mitrailleuse des mains de l'ennemi et la ramène au corps.

Le brave jeune homme a été décoré sur le champ de bataille ; il va faire sa deuxième année à l'École, en portant sur sa poitrine l'insigne de la Légion d'honneur.

La veille de cette même bataille de Reichsoffen, une somme de 40 francs avait été volée dans un régiment de zouaves. Le colonel avait cherché et demandé partout le coupable, sans obtenir qu'il se déclarât.

Le lendemain le canon grondait, les balles sifflaient de tous côtés. Au milieu de la mêlée de la bataille, un malheureux qui venait de se battre comme un lion, tomba frappé par une balle. Grièvement blessé, presque mourant, il ne songeait pas à son mal ; il faisait des efforts désespérés pour appeler un jeune lieutenant qui se trouvait à quelques pas de là.

Le lieutenant entendit et arriva près de lui.

—Tenez, lieutenant, lui dit-il, c'est moi qui suis le coupable d'hier, remettez ces 40 francs à mon camarade X... et exprimez-lui mon repentir ; J'espère que ma conduite d'aujourd'hui rachètera ma mauvaise action d'hier !

L'héroïque zouave était baigné dans son sang, il râlait ; quelques instants après cet effort il expirait.

Dans les dernières batailles, les traits d'héroïsme non plus n'ont pas manqué ; et l'ennemi lui-même ne peut s'empêcher de rendre hommage au courage merveilleux de nos soldats et à leur sublime dévouement. Si la bataille de Sedan a été perdue, ce n'est point à eux qu'il faut s'en prendre, mais à l'écœurante supériorité du nombre, et ce qui est plus douloureux, à l'ineurie, à l'incapacité fabuleuse de certains chefs. A Sedan, les vivres et les munitions manquaient, et notre brave armée toute entière, après des efforts surhumains, longtemps couronnés de succès, se trouvait pour ainsi dire à la merci des ennemis quatre fois plus nombreux et dont la formi

dable artillerie de tous les côtés dominait la ville et la plaine ! Qui dira le désespoir de nos vaillants et quelles larmes brûlantes ont coulé de leurs yeux, en se voyant ainsi réduits à l'impuissance !

Il paraît trop certain aujourd'hui que le général de Faily, comme Douay à Wissembourg, s'est laissé surprendre, et par cet échec partiel considérable, en affaiblissant la droite de l'armée, a beaucoup contribué à la défaite ! la défaite ! mot cruel à prononcer comme à écrire. " Il est permis à la guerre d'être vaincu, il n'est jamais *permis d'être surpris !*" dit excellemment le duc de Fezensac ; M. de Faily a, dit-on, payé de sa vie son imprévoyance, mais combien d'autres avec lui ont été victimes ! Et la France, notre chère France, au bord de quel abîme !.. Non, non, elle ne périra pas ; la France, avec l'aide de Dieu et le concours patriotique de tous ses enfants, sera sauvée. Dieu, s'il le faut, fera pour nous un miracle. Le sang de tant de héros, ou plutôt de martyrs, n'aura pas en vain coulé.

Quant à subir les conditions infâmantes que l'envahisseur, grisé par son succès, prétend nous imposer, qui pourrait s'y résigner ! La France doit se lever comme un seul homme, comme un géant, comme le disait plus haut notre franc tireur, et en appeler à Dieu et au monde. Elle doit dire comme Frédéric II, ce grand Prussien, après la désastreuse campagne de 1761, quand il lui restait à peine soixante-dix mille hommes de troupes régulières pour lutter contre l'Europe coalisée : "*Jamais, jamais, ma main ne signera une paix humiliante !*"

Au moment de jeter la plume, je trouve dans Jomini, l'éminent écrivain militaire, un passage remarquable et qui répond tellement à la situation que je me croirais blâmable d'ajourner seulement la citation :

" Les *Guerres nationales* sont les plus redoutables et rendent très-difficiles la mission du général chargé de les conduire. C'est surtout lorsque les populations ennemies sont appuyées d'un noyau considérable de troupes disciplinées qu'une pareille guerre offre d'immenses difficultés. Vous n'avez qu'une armée, vos adversaires ont une armée et un peuple entier levé en masse ou du moins en bonne partie ; un peuple faisant arme de tout, dont chaque individu conspire votre perte, dont tous les membres, même les non-combattants, prennent intérêt à votre ruine et la favorisent par tous les moyens. Vous n'occupez guère que le sol sur lequel vous campez ; hors des limites de ce camp tout vous devient hostile."

BALTHILD BOUNIOL.

CHRONIQUE DU CONCILE.

I. Travaux du Concile : la situation ; 88e congrégation.—II. L'infaillibilité pontificale ; soumission des évêques ; la promulgation est complète ; témoignages gallicans ; conduite de l'Italie, de l'Autriche et de la Bavière.—Postulata : en faveur des Israélites, en faveur des nègres, sur le patronage universel de saint Joseph ; sur l'Assomption de la sainte Vierge.

I.

La guerre n'a pas cessé ; les glorieuses victimes qu'elle immole ne peuvent déjà plus se compter ; il se livre des batailles dans lesquelles le sang humain coule à torrents, et l'on ne peut encore prévoir la fin de cette gigantesque lutte qui met aux prises les deux peuples les plus guerriers du monde. L'Europe contemple ce spectacle avec stupeur ; les puissants du jour reconnaissent que les événements déconcertent leur sagesse ; la main de Dieu apparaît visible à tous les yeux. On sent avec effroi que l'heure de la justice a sonné, et, au bruit de l'un des plus magnifiques trônes du monde qui semble s'écrouler, nous n'avons pas besoin de le dire, l'on pressent que l'on n'est encore qu'au commencement de ces ébranlements qui vont retentir jusqu'aux extrémités de la terre, qui retentiront encore longtemps dans l'histoire.

Est-ce là ce qu'avaient prévu ces hommes qui cherchaient à entraver l'œuvre œcuménique, c'est-à-dire la régénération pacifique de la chrétienté ? Ils ont voulu s'opposer à l'œuvre de Dieu, ils ont essayé d'effrayer ces nobles vieillards qui ne songeaient qu'au salut des peuples et des rois, qui ne voulaient que l'expansion et le triomphe de la vérité, condition essentielle de la liberté, de l'ordre et de la paix, et voici qu'ils contemplent d'un œil effaré les ruines qui s'accumulent autour d'eux. Il y en a encore beaucoup trop, hélas ! qui s'obstinent à ne pas voir d'où vient le mal, et qui se raidissent contre cette vérité qui les sauverait ; mais les esprits droits s'éclairent, et la voix des événements va retentir si fort qu'il ne sera plus possible de ne pas l'entendre. *Et nunc, reges, intelligite, crudimini, qui judicatis terram.*

Au milieu des revers qui nous affligent, malgré ces désastres qui font saigner nos cœurs, nous catholiques français, nous ne pouvons perdre l'espérance, parce que nous savons que si Dieu frappe, c'est pour guérir, que s'il humilie, c'est pour relever. Non, la France qui produit tant de prêtres zélés, tant de courageux missionnaires, tant d'admirables religieuses, la France, qui a l'œuvre de la Propagation de la Foi, les sœurs de charité et

les petites sœurs des pauvres, qui entretient tant d'œuvres catholiques, qui, depuis un mois, produit tant d'actes d'héroïsme et de dévouement sur les champs de batailles, dans les ambulances, partout, la France, qui prie, et qui agit, n'est pas une nation condamnée à périr. L'épreuve ne fera que la purifier et la grandir, et ses enfants pourront assister à ses triomphes, et le monde lui devra de nouveaux bienfaits, et l'Église reconnaîtra sa fille aînée. Puisse bientôt se terminer l'épreuve ! puissent bientôt briller les jours de la tranquillité et de la paix !

Ce n'est pas seulement pour leur patrie, c'est pour la sainte Église, c'est pour le Père commun de leurs âmes que les catholiques français ont à craindre en ces jours de deuil et de larmes. Mais ils savent que, quoi qu'il arrive, l'Église restera ferme contre les tempêtes, et ils voient dans la sérénité et dans la confiance de Pie IX un gage de triomphes prochains. Pie IX reste calme, comme s'il n'y avait rien d'ébranlé ; Père de la grande famille chrétienne, il prie pour que la paix revienne au milieu de ses enfants, et, on le sait, il prie avec une particulière tendresse pour la France. En même temps, il poursuit la grande entreprise qui doit être le merveilleux couronnement du pontificat le plus merveilleux qu'on ait vu jusqu'à présent. Ainsi les travaux du Concile sont ralentis, mais ils ne sont pas interrompus. Le Concile ne sera terminé qu'après l'achèvement de l'œuvre ; ne convient-il pas de poursuivre l'œuvre de la reconstruction, pendant que les ruines se multiplient ? N'est-ce pas là ce qu'a toujours fait l'Église à travers les siècles, opposant aux débordements de l'erreur les digues de la vérité, aux ravages des passions le remède de la morale, et travaillant à se purifier, à se fortifier dans ses membres, afin de donner plus de force à son action salutaire sur la société ?

La quatre-vingt-septième congrégation générale a eu lieu le 13 août. Mgr Derry, évêque de Clonfert (Irlande) était mort le 8 août. Une quatre-vingt-huitième congrégation s'est tenue le 23 août, sous la présidence, comme à l'ordinaire, du cardinal de Angelis, doyen des cardinaux présidents, qui se trouvaient aussi à la séance. La messe a été célébrée par Mgr Vincent Jekelfaluzy, évêque d'Albe-Royale ou Stuhlweissenbourg (Hongrie.)

Après la prière d'usage, le cardinal de Angelis a fait part à la vénérable assemblée de la mort de huit des Pères du Concile arrivée depuis la session publique du 18 juillet, savoir :

- Mgr François Fleix y Solans, archevêque de Tarragone (Espagne) ;
- Mgr Pantaléon Monserra y Navarro, évêque de Barcelone (Espagne) ;
- Mgr Joseph-Antoine-Remi Esteves de Toral, évêque de Cuenca (République de l'Équateur) ;
- Mgr Corneille Mac-Cabe, évê d'Ardagh (Irlande) ;
- Mgr Félix Cantimorri, évêque de Parme ;
- Mgr Joseph-Marie Severa, évêque de Terni ;

Mgr Pierre-Cyrille d'Uriz-y-da-Labairù, évêque de Pamplune et Tudela (Espagne) ;

L'assemblée s'est ensuite occupée du *schema* de discipline ecclésiastique mis en délibération : *de sede episcopoli vacante*. Le rapport sur le *schema*, sur les résolutions de la députation de la discipline ecclésiastique et sur les amendements proposés par les Pères, a été fait par Mgr Michel Paya y Rico, évêque de Cuenca (Espagne). Ont ensuite pris la parole : Mgr François Gandolfi, évêque de Cornoto et Civita-Vecchia, et Mgr François de Sales Crespo y Bautista, évêque d'Archis *in partibus* ; après quoi la discussion sur l'ensemble du *schema* a été close.

Sur le premier chapitre ont parlé :

Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casale ;

Mgr François Zunnui Casula, évêque d'Ales et Terralba (Sardaigne) ;

Et Mgr Pierre-Marie de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien de Rio-Janciro.

Sur le deuxième chapitre :

Mgr Joseph Caixal y Estrade, évêque d'Urgel (Espagne) ;

Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casale ;

Mgr François Zunnui Casula, évêque d'Ales et Terralba ;

Et Mgr Pierre de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro.

Enfin, sur le troisième chapitre, un seul orateur a pris la parole : Mgr Antoine de la Trinité de Vasconcellos Pereira de Mello, évêque de Lamégo, en Portugal.

La discussion étant alors terminée, le cardinal de Angelis a, selon le règlement, renvoyé le *schema* à la commission de discipline ecclésiastique, pour qu'elle examine les observations présentées et les amendements proposés, et en tienne compte, s'il y a lieu, dans la nouvelle rédaction qui devra être distribuée aux Pères du concile avant le vote en congrégation générale. Il n'y a pas eu de jour fixé pour la congrégation suivante qui s'est tenue le 1er septembre ; nous ne connaissons pas encore les détails.

Cent vingt-quatre Pères assistaient à la congrégation du 23 août.

Il y a quelques jours ont été distribuées aux membres de la députation de la discipline de nouvelles pièces relatives aux travaux qui leur sont soumis, entre autres la *synopsis* ou résumé des discours prononcés dans les congrégations précédentes sur le *schema de vitæ honestate clericorum*.

II

La grande question de l'infaillibilité pontificale, si magnifiquement résolue à la gloire de la vérité et à la joie des fidèles enfants de l'Église, continue toujours d'occuper les esprits qui trouvent encore moyen de penser à autre chose qu'à la guerre. C'est avec bonheur qu'on voit les évêques qui avaient d'abord été opposés à la définition, envoyer les uns après les autres leur acte de foi au Saint-Père, ou publier leur foi dans des

lettres pastorales spéciales. On a reçu les plus consolants renseignements sur les dispositions de ceux des évêques de Hongrie et d'Autriche qui s'étaient montrés les plus ardents contre l'opportunité de la définition ; l'on annonce une réunion à Fulda des évêques d'Allemagne, et l'on ne saurait douter qu'il ne sorte de cette assemblée un acte qui montrera l'unanimité de la foi de tout l'épiscopat allemand, malgré les odieuses insinuations de certains journaux, parmi lesquels se distingue toujours la *Gazette d'Augsbourg*, l'organe aujourd'hui le plus important et le plus violent du prussianisme et de l'anti-catholicisme.

On sait que les deux seuls évêques qui ont voté *non placet* dans la session du 18 Juillet, avaient aussitôt fait acte de la soumission la plus entière à la décision du concile, confirmée par le Pape. Voici ce qu'écrivait l'un d'eux, Mgr. Louis Riccio, évêque de Cajazzo (royaume de Naples), à l'*Unità cattolica* de Turin, dès le 24 Juillet :

“ Dans le numéro 167 de votre journal, vous avez donné les noms des deux évêques qui ont répondu *non placet* à la constitution dogmatique promulguée dans la quatrième session du concile œcuménique du Vatican. Je suis l'un d'eux, et désirant que mon vote ne puisse donner lieu à de fâcheuses interprétations, je m'empresse de déclarer dans le même esprit de sincérité et de soumission avec lequel, interrogé par l'Eglise, j'ai répondu *non placet*, qu'aussitôt après que l'immortel pontife Pie IX eut confirmé la dite constitution, je me jetai à genoux en disant de toute mon âme *Credo*. Je m'unis ensuite de tout cœur à Sa Sainteté et aux Pères du Concile, rendant grâces à Dieu par le chant du *Te Deum*, et je promis de défendre avec l'aide de Dieu la dite constitution et en particulier l'infaillibilité des successeurs de Saint Pierre, même s'il le fallait au prix de ma vie.”

“ Veuillez avoir la complaisance d'insérer cette lettre dans votre journal pour la plus grande gloire de Dieu et de la foi que je professe, et croyez, etc.”

Sur le fait de la promulgation, il ne peut y avoir de doute. Dès là qu'une vérité de foi est certainement connue des fidèles, par quelque moyen que cette connaissance certaine leur parvienne, ils sont tenus de l'accepter ; comment pourrions-nous rester enfants de l'Eglise en refusant d'admettre une vérité que nous savons, de science certaine, avoir été révélée de Dieu ? Le simple bon sens suffit donc à résoudre cette question. Mgr. l'évêque de Beverley, en Angleterre, vient d'adresser à son clergé une circulaire dont le passage suivant ne laisse aucun subterfuge aux arguties :

“ Vous avez, dit le vénérable prélat, été inondés, pendant le cours des discussions préliminaires du Concile, par des rapports faux et entièrement fabuleux sur ses délibérations ; mais, comparativement, c'était des rapports innocents ; il n'en est pas ainsi des assertions et des propositions qui sont maintenant répandues de tous côtés. Il importe que nous vous prémunis-

sions contre, et, par vous, que nous prémunissions vos peuples.

Il faut bien se mettre dans l'esprit que c'est maintenant la foi qui est en question et la foi n'admet pas le doute ; la témérité et la négligence la blessent également.

“ Quant au point en question (l'infaillibilité), tenez pour certain que la définition est sans retour ; le monde ne peut s'attendre à ce qu'elle soit révisée et discutée de nouveau, comme si elle avait besoin de changement ou de modification ; elle n'aura pas d'autre promulgation que la publication qui en a été déjà accomplie dans la cité éternelle, elle n'a pas besoin d'autre chose pour sa parfaite validité, et maintenant elle oblige la conscience de tout enfant de l'Eglise du moment où elle arrive à sa connaissance. La doctrine qu'on pouvait, il y a quelques semaines, mettre en question sans être hérétique, est maintenant matière de foi catholique ; c'est une condition pour être membre de l'Eglise catholique ; elle est sur le même rang que la doctrine de la présence réelle de notre Divin Sauveur dans la sainte Eucharistie, que la doctrine de l'existence de Dieu : le nier, ou en douter sciemment et volontairement, c'est faire naufrage dans la foi.”

Mgr. l'évêque de Saint Claude, dans une lettre pastorale adressée à tous ses diocésains, émet la même doctrine :

“ C'est une erreur de croire, dit-il, que les décisions de l'Eglise ne sont consciencieusement obligatoires que lorsqu'elles arrivent à la connaissance du clergé et des fidèles par les voies officielles dans le sens ecclésiastique, c'est-à-dire par les communications des évêques. Elles sont promulguées par le souverain pontife ; il n'y a jamais eu et il ne saurait y avoir d'autre promulgation. De leur côté, les évêques réalisent cette promulgation en les faisant connaître à leurs diocésains, elles n'ont nul besoin de la publication épiscopale pour être obligatoires ; elles acquièrent cette valeur par cela même et aussitôt qu'elles sont connues : ”

Citons encore ce passage de la même lettre :

“ Ainsi, désormais, plus de gallican, plus d'ultramontain : il n'y a plus par toute la terre, dans les contrées les plus reculées, au delà des mers les plus lointaines, en Europe, en Asie, en Afrique, dans les deux Amériques et dans l'Océanie, que des chrétiens, que des catholiques, que des frères, que des enfants d'un même père qui est Dieu, que des enfants d'une même mère qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine, hors du sein de laquelle il n'y a dans le monde ni règle de foi, ni certitude de vérité, ni sécurité de salut pour les âmes.

“ Par conséquent encore, plus de gallicanisme, plus d'ultramontanisme ; sortons de l'enceinte étroite et resserrée de l'Eglise d'une nationalité quelconque, quelque respectable que puisse être son glorieux passé. On étoufferait sous sa tiède atmosphère ; il faut à tous le grand air, l'air pur et vital qu'on respire dans l'espace incommensurable d'une Eglise divinement universelle répandue sur toute la terre et embrassant dans sa vaste étendue et tous les mondes et tous les siècles.”

Est-ce donc, d'ailleurs, comme le dit M. de Beust, et comme le disent avec lui tous ces soi-disants penseurs qui concluent de la définition de l'infaillibilité à la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, est-ce donc que le nouveau dogme mène à cette conséquence ?

“ A nos yeux, dit Mgr. de Saint Claude, la société n'est point à faire dans notre chère patrie ; elle est toute faite ; elle ne saurait être constituée sur des bases nouvelles sans produire de désastreuses perturbations. Elle marche ainsi depuis les jours glorieux de Constantin et de Charlemagne, de temps en temps peut-être avec quelques tiraillements, mais légers, mais insignifiants, mais auxquels il faut s'attendre dans les conditions de l'humanité, mais incapables du reste d'ouvrir l'abîme des révolutions, qui ne nous inspirent que de l'horreur et de l'effroi. Et pourquoi ? Parce qu'elles mettent tout en péril dans la société, et le travail, et le commerce, et l'industrie, et la paix, et la famille, et la propriété, en un mot tout ce qui fait la richesse des nations et la félicité des peuples, et l'on sait que les enseignements de l'Eglise en sont encore l'appui le plus ferme, la base la plus solide.

“ N'est-ce pas cette alliance si désirable, si profitable, si éminemment sociale, qui, après plusieurs années d'anarchie, de spoliations et de meurtres, où, comme on l'a dit avec raison, l'honneur français s'était réfugié dans les camps et les armées, inspira Napoléon 1er, alors premier consul, dans l'heureuse conclusion d'un concordat avec le souverain Pontife régnant au commencement de notre siècle ? Oui, elle faisait connaître à ce grand génie, sur le théâtre même de ses combats et de ses conquêtes, le pouvoir infailible du Pape, l'infaillibilité du Pape, dans un acte qui brisait l'antique hiérarchie de l'Eglise, qui renversait complètement l'ancien épiscopat français.

“ Donc, pour les esprits ayant la véritable intelligence de leur époque, il doit, ce nous semble, être évident qu'à l'occasion de la simple définition d'une vérité qui a été de tous les temps, qui a reçu la sanction des âges, qui n'a jamais cessé d'être en vigueur, de faire la vie de l'Eglise, qui, en définitive, n'est propre qu'à relever et affermir le pouvoir de quelque ordre qu'il soit, religieux et politique ; dans des jours où nous avons été ému de la crainte de voir celui-ci incliner vers sa chute, une rupture serait une inconséquence et une calamité des plus funestes.”

Ceux-là sont dans une erreur complète, qui croient avoir le droit de suspendre leur adhésion jusqu'au jour où tous les décrets du Concile seront réunis en un seul recueil et revêtus de la signature du Pape et des évêques, ou du moins jusqu'à ce que chacun de ces décrets soit porté officiellement par les évêques à la connaissance de tous les fidèles. Il est certain que la souscription des évêques n'est pas nécessaire pour obliger les consciences ; la signature est un témoignage solennel et authentique du suffrage de l'assemblée, mais ce qui fait la force du décret conciliaire, c'est le vote émis

de vive voix et la confirmation du Souverain Pontife. “ Quand, dit fort bien le R. P. Desjardins (1), quand le décret a été discuté et voté par les Pères, et que le Pape, de son autorité souveraine, confirme la sentence de ses frères dans l'épiscopat, la définition est complète ; il ne manque rien de ce qui peut donner la force au jugement du Concile. Que l'assemblée se sépare après la publication du décret, ou qu'elle continue ses travaux ; que les définitions soient réunies ou isolées ; qu'elles aient reçu la souscription du Pape et des évêques, ou qu'elles ne l'aient pas encore, tout cela est un pur accessoire qui n'affecte en rien la substance même du jugement. Ce qu'il y a d'essentiel, c'est la sentence du Concile et la confirmation du Pape. La Constitution dogmatique est donc obligatoire et définitive, dès l'instant où le Pape fait connaître son adhésion à la sentence du Concile. Et c'est bien ainsi qu'en a jugé la cour de Rome. Non seulement, au jour de la session solennelle, le Pape a prononcé la clause authentique d'approbation ; mais aussitôt après, il a eu soin que la Constitution *Pastor aeternus*, revêtue de sa signature et de celle du secrétaire du Concile, fût affichée en tous les endroits où l'on a coutume de promulguer les lois pontificales, c'est-à-dire aux portes de la basilique Vaticane et au champ de Flore. Il a donc regardé la Constitution comme ayant déjà toute sa force, bien qu'elle ne soit pas encore revêtue de la souscription des Pères.”

A ceux qui voudraient encore élever des objections, il est facile d'opposer des témoignages qui ne peuvent être suspects, puisqu'ils viennent de docteurs très-estimés parmi les gallicans. “ Si, dit Tournely (2), pour rendre obligatoires les lois ecclésiastiques, il est nécessaire qu'elles soient promulguées dans les provinces, les canons de foi définis dans les conciles pourront donc n'être pas admis par ceux chez qui ils n'auront pas été publiés.” Il résout cette difficulté en disant : “ Il n'en est pas ainsi. Car ce qui a été déclaré vérité de foi est utile partout, et doit toujours être reçu comme la parole de Dieu. Il faut donc y adhérer aussitôt que la définition est sûrement connue, soit par une promulgation formelle, soit de toute autre manière. Bailly, dans son recueil de théologie qui a été mis à l'*Index*, l'abbé Lequeux, dans son livre de droit canon aussi mis à l'*Index* à cause de ses doctrines gallicanes, sont du même avis que Tournely, et l'un des professeurs les plus estimés de Saint Sulpice, M. Icard, dit à son tour (3) que, “ pour les constitutions dogmatiques du Pape, tout le monde est d'accord à les regarder comme obligatoires dès qu'on sait avec certitude qu'elles sont émanées du Saint Siège, et qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient publiées d'une manière particulière dans chaque province.” Ces principes s'appliquent incontestablement à la Constitution *Pastor aeternus*.

(1) *Bulletin du Concile.*

(2) *Traité des lois* chap. V.

(3) *Prælectiones juris canonici.*

Dire que l'infaillibilité pontificale, telle qu'elle a été définie, est une vérité de foi, c'est dire qu'elle a toujours été crue dans l'Eglise. Il n'y a donc rien de nouveau dans l'Eglise ; il n'y a pas une vérité de plus, mais il y a une nouvelle lumière projetée sur une vérité admise de tout temps, il y a une cause de moins de divisions et de dissidences parmi les catholiques, par conséquent une plus grande force pour l'Eglise. Les gouvernements qui prétendent que les rapports entre l'Eglise et particulièrement entre le Saint Siège et l'Etat sont changés du tout au tout par la définition de l'infaillibilité pontificale, sont donc de mauvaise foi ou parfaitement ignorants. Nous ne croyons pas à l'ignorance du gouvernement de Florence, ni à celle des théologiens ou soi-disant tels qui inspirent les dépêches des gouvernements de Vienne et de Munich. Nous pouvons assurer que ces gouvernements se trompent, s'ils comptent sur la connivence des évêques, et nous sommes heureux de pouvoir penser au moins, au milieu des infortunes qui nous accablent, que ni le gouvernement d'avant-hier, ni celui d'hier n'ont suivi sur ce point, en France, ceux d'Italie, de Bavière et d'Autriche. Le gouvernement libéral de Bavière a rétabli le *placet royal*, ce qui est très-libéral, on le sait ; le gouvernement libéral d'Autriche abolit le concordat ; c'est aller jusqu'à la violation des traités les plus solennels. Nous ne parlons pas du gouvernement d'Italie, qui est assez connu. Espérons que la liberté continuera d'être mieux respectée en France, et qu'on n'y étouffera pas la liberté religieuse, la liberté des consciences au nom de la liberté libérale.

III.

Pendant que des milliers d'hommes s'égorgeant, les Pères du monde catholique songent à rétablir les principes sur lesquels la paix peut solidement se poser. Outre les questions qui leur sont soumises, ils en examinent de très-importantes, qu'ils présentent ensuite à l'approbation du Saint-Père et aux délibérations de la sainte assemblée sous la forme de pétitions ou *postulata*. Plusieurs de ces *postulata* touchent à des questions qui paraîtront peu opportunes à ceux qui ignorent les rapports merveilleux qui unissent le monde surnaturel au monde social ; les enfants de l'Eglise, les hommes de foi en jugent autrement, et l'histoire de la société chrétienne est là qui vient confirmer leur jugement.

Voici d'abord un *postulatum* en faveur des Israélites ; *oremus et pro perfidis judeis*, dit l'Eglise au vendredi-saint, et les signes du temps semblent montrer que les prières de l'Eglise ne tarderont pas à être exaucées. Ce *postulatum*, signé par cinq cent évêques, est venu à la suite d'une supplique présentée aux Pères par MM. les abbés Lémann, du diocèse de Lyon, ces deux frères, enfants d'Abraham et devenus enfants de l'Eglise, qui brûlent du zèle le plus ardent pour le salut de leurs frères. Le *postulatum* est ainsi conçu :

Au saint concile œcuménique du Vatican.—Les Pères soussignés demandent au saint concile œcuménique du Vatican, dans une humble et pressante prière, qu'il daigne aussi prévenir par une invitation toute paternelle la très-infortunée nation d'Israël, c'est-à-dire qu'il exprime le vœu que, fatigués enfin d'une attente non moins vaine que longue, les Israélites s'empressent de reconnaître le Messie, notre Sauveur Jésus-Christ, véritablement promis à Abraham et annoncé par Moïse, achevant et couronnant ainsi la religion mosaïque, sans la changer.

Motifs du postulat. — D'une part, les Pères soussignés ont la très-ferme confiance que le saint Concile aura compassion des Israélites, parce qu'ils sont toujours *très-chers à Dieu, à cause de leurs pères*, et parce que *c'est d'eux qu'est né le Christ selon la chair*.

D'autre part, les mêmes Pères partagent la douce et intime espérance que ce vœu de tendresse et d'honneur sera, avec l'aide de l'Esprit-Saint, bien accueilli par plusieurs des fils d'Abraham: parce que les obstacles qui les arrêtaient jusqu'à ce jour semblent de plus en plus disparaître, depuis qu'est tombé l'antique mur de séparation.

Fasse donc le ciel qu'au plus tôt ils acclament le Christ, en lui disant : *Hosanna au fils de Dieu! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!*

Fasse le ciel qu'ils accourent se jeter entre les bras de l'Immaculée Vierge, qui, déjà leur *sœur* selon la chair, veut être leur *mère* selon la grâce, comme elle est la nôtre !

MM. Lémann ont recueilli, comme nous l'avons dit, cinq cent six signatures épiscopales; les vénérables signataires appartiennent à toutes les parties du monde, à tous les pays. Il semble que ce sont ainsi tous les pasteurs qui cherchent à ramener dans l'unique bercail toutes les brebis errantes d'Israël.

On a raconté de touchants détails de l'audience accordée par Pie IX aux deux frères, lorsqu'ils vinrent lui présenter ce *Postulatum* avec les nombreuses signatures dont il est revêtu. "Voilà les deux frères israélites, dit Sa Sainteté, les deux prêtres qui ont beaucoup de zèle pour le salut de leur peuple. Oui, mes enfants, vous êtes fils d'Abraham, et moi aussi. Ah ! pour recueillir toutes ces signatures, vous avez dû bien marcher, bien vous fatiguer." Les deux frères répondirent : "Oui, très-saint Père, nous avons bien marché; personnifiant en nous tout notre peuple, nous étions le Juif errant, et le Juif errant à terminé ses courses en montant les escaliers de tous les évêques réunis à Rome. A Rome, nous avons fait une dernière fois le tour du monde." Et Pie IX reprit avec tendresse : "Mes enfants, j'accepte votre *postulatum*. Je le remettrai moi-même au secrétaire du Concile. Oui, il convient, oui, il est bon d'adresser aux israélites quelques paroles d'exhortation et d'encouragement. Votre nation a dans les Ecritures des promesses certaines de retour. Si la vengeance ne peut pas se faire encore tout entière, que le

ciel nous accorde au moins quelques grappes.” Puis il bénit affectueusement les deux frères, en leur laissant ce précieux encouragement : “ Vous travaillez pour votre peuple, c’est une vocation. Vous voulez faire pour eux ce qu’a fait Moïse : les délivrer.”

Un autre *Postulatum* s’occupe du sort des nègres. Ce *Postulatum*, daté de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, et soumis à la signature des vénérables Pères du Vatican, est précédé d’un rapport très-touchant signé par le R. P. Daniel Comboni, missionnaire apostolique de l’Afrique et préfet des nègres de l’Egypte. Voici le texte du *Postulatum* :

“ Les Pères soussignés demandent humblement, et avec les plus ferventes prières, au concile œcuménique du Vatican, qu’après avoir porté ses regards sur tout l’univers et avoir pourvu aux besoins de tous, il daigne jeter au moins un regard de compassion sur l’intérieur de l’Afrique, de ce pays qui, frappé des calamités les plus graves, occupe une superficie plus de deux fois aussi grande que celle de l’Europe, et qui renferme des centaines et des centaines de milliers, c’est-à-dire la dixième partie de tout le genre humain.

“ L’apostolat catholique a de tout temps fait les plus grands efforts pour amener l’entrée de l’Afrique dans le sein de la véritable Eglise de Jésus-Christ. Et en effet une grande partie de la terre africaine, celle qui touche à la mer, se voit occupée par plusieurs vicaires apostoliques, par une préfecture apostolique et par un certain nombre de diocèses. Mais les régions centrales de l’Afrique restent à peu près inconnues jusqu’à ce jour, et, quoique la sacrée congrégation de la Propagande, dans ces derniers temps surtout, se soit occupée de cette situation avec une admirable sollicitude, ces régions centrales sont toujours plongées dans la misère et sont pour ainsi dire abandonnées, sans pasteur, sans Eglise, sans foi.

“ Les choses étant ainsi, les Pères soussignés conjurent très-instamment le saint Concile œcuménique de vouloir bien, sous forme d’une bienveillante exhortation conciliaire, ou de toute autre manière, engager les évêques à envoyer de leurs diocèses à cette vigne du Seigneur qui est abandonnée, soit de dignes ouvriers de l’Evangile, soit quelques autres et, s’il le juge opportun, d’user de sa haute autorité pour faire un solennel appel à tout l’univers catholique en faveur de ce malheureux pays, pour recommander cette céleste et sainte affaire, et pour demander le secours efficace de tout le peuple chrétien afin de mettre un terme à ce grand mal.”

Motifs de ce Postulatum—1° La plus ancienne des malédictions qui ait jamais été prononcée contre un peuple, frappe encore les infortunés Chamites, et les régions de l’Afrique centrale, qui sont brûlés par le soleil, sentent plus fortement que les autres la force de cette malédiction. C’est pourquoi, bien que notre sainte Mère l’Eglise n’ait rien omis, et n’ait été arrêtée ni par les fatigues ni par la grandeur de l’entreprise, pour éloigner cette malédiction, cette malheureuse race des Nègres reste encore soumise à l’horrible empire de Satan.

2° Comme il est établi que la solennelle bénédiction de la nouvelle Alliance efface toutes les malédictions de l'ancienne, la parole du concile œcuménique sera l'annonce très-noble de l'approche du temps où toutes ces choses arriveront.

Oh ! veuille le ciel que l'Afrique puisse participer au prochain triomphe de l'Eglise !

Oh ! veuille le ciel que dans le diadème céleste qui couronne l'auguste tête de la vierge Mère de Dieu, conçue sans la tache du péché, la race des nègres unis à Jésus-Christ resplendisse désormais, comme une perle noire et brillante au milieu des autres pierres précieuses !

En ces temps si pleins d'angoisses et de troubles, les fidèles tournent les yeux vers les protecteurs de l'Eglise dans le ciel."

Mgr l'évêque de Beauvais écrivait de Rome, le 19 mars, au clergé de son diocèse : " C'est au jour de la fête de notre glorieux patron saint Joseph que nous nous procurons la consolation de vous écrire. De concert avec un grand nombre de nos vénérés collègues nous avons présenté une humble supplique à notre saint-Père le Pape, dont la dévotion toute spéciale envers saint Joseph nous est connue, pour lui exprimer le désir de voir notre auguste patron, l'humble mais glorieux chef de la Sainte-Famille, le protecteur de notre adorable Sauveur pendant son enfance et son adolescence, le protecteur, en vertu d'un saint mariage, de l'immaculée Vierge Marie, solennellement déclaré *Protecteur de la sainte Eglise*. Nous avons également demandé que son culte soit, dans la liturgie sacrée, environné d'un nouvel éclat. Nous ne savons encore quelle résolution Sa Sainteté jugera à propos de prendre ; nous l'attendons, et nous la recevrons avec le plus profond respect. Vous prierez avec nous, bien aimés Frères, et vous engagerez les âmes pieuses à prier que le Dieu *qui exalte les humbles* daigne glorifier son serviteur fidèle par la bouche de Sa Sainteté l'ie IX. Le décret que nous sollicitons contribuerait puissamment, ce nous semble, à augmenter parmi les chrétiens une dévotion qui, en prenant depuis un certain nombre d'années un merveilleux accroissement, a produit les fruits les plus précieux."

Une centaine de Pères ont signé le *Postulatum* où ils demandent : 1° Que le culte public de l'Immaculée soit accordé à saint Joseph après celui de la sainte Vierge ; 2° que saint Joseph, à qui la tutelle de la sainte Famille a été confiée par Dieu, soit regardé comme le premier patron de l'Eglise après la bienheureuse Vierge.

Un des vœux les plus ardents des fidèles catholiques est de voir de nouveaux honneurs accordés à la sainte Vierge par la définition dogmatique de l'Assomption corporelle de Marie au ciel. Le R.P. Louis Vaccari, des bénédictins du Mont-Cassin, a rédigé un *Postulatum* qui établit fortement les motifs et l'opportunité d'une définition de cette vérité.

" L'Eglise enseignante et enseignée, dit-il, en Occident et en Orient, a

fait profession, dès l'origine et dans tous les temps, d'admettre l'Assomption corporelle de la Mère de Dieu. Mais un fait de ce genre, savoir, qu'une créature humaine est en corps dans le ciel, ne peut-être connu ni par les sens, ni par une voie ordinaire. Si la sainte Ecriture nous apprend qu'Hénoch et Elie ont été enlevés dans le ciel, il ne faut pas en conclure qu'ils ont le bonheur de la vision intuitive. L'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge Marie appartient dès lors au domaine certain de la foi, ou ce ne serait qu'une vaine crédulité, ce que personne ne pourrait dire sans impiété. Ainsi, cette vérité nous vient de la tradition divine apostolique, c'est-à-dire elle a sa source dans la révélation. Ce fait glorieux a pu être révélé à l'évangéliste saint Jean, après la mort de l'auguste Mère..

“ Des raisons théologiques d'un poids décisif militent en faveur de ce sentiment pieux. Si la chair du Christ est la chair de Marie, de même que celle-là n'a pas connu la corruption, de même celle-ci ne l'a point subie. La Conception Immaculée est également un fondement de cette vérité. Si Marie a été préservée de la tache du péché originel, elle a dû au même titre être exempte de la corruption de la chair. Nous passerons sous silence d'autres arguments. Puisque la Bienheureuse Vierge est la reine des Anges, il ne serait pas convenable que les esprits angéliques fussent en possession de la gloire béatifique dans leur nature parfaite, tandis que Celle qui est leur Reine devrait attendre le jour du dernier jugement pour être admise à la vision intuitive dans son corps.”

Le R. P. Vaccari expose ensuite la raison d'opportunité : 1° La sainte Eglise chante de la bienheureuse vierge Marie : *Seule, vous avez brisé toutes les hérésies dans le monde entier*. Dès lors, cette définition dogmatique, bien loin d'être pour les hérétiques un prétexte de s'endurcir dans l'erreur, sera plutôt un moyen de grâce qui permet d'espérer de les voir rentrer dans le bercail de Jésus-Christ. 2° Ce décret si consolant sera une nouvelle preuve de cet article du Symbole : *je crois la résurrection de la chair* : il dissipera par sa lumière une des grandes plaies de notre époque, le malheur du matérialisme et de l'indifférence religieuse. L'Eglise fera retentir sa voix comme une trompette à toutes ces âmes plongées dans un sommeil de mort : *Elevez vos cœurs en haut*. 3° Cette nouvelle auréole de lumière achèvera de former le grand cycle des gloires de la vierge Marie au sein de l'Eglise militante. 4° Le saint Concile œcuménique, premier du Vatican, a commencé sous les auspices de l'auguste Marie conçue sans la tache du péché. En rendant ce glorieux hommage à la mère de Dieu, il est permis d'espérer que, par sa protection, il achèvera promptement et heureusement l'œuvre qu'il doit accomplir.

Puisse ce *Postulatum* être accueilli par le Concile ! Jamais le monde n'a eu plus besoin de la puissante protection de la sainte Vierge. La France catholique toute entière acclamerait la définition, cette France catholique qu'on a si justement appelée le royaume de Marie, *regnum Gallie, regnum Mariæ*, et qui tourne en ce moment ses regards affligés vers la Mère de miséricorde et le Secours des chrétiens.

J. CHANTREL.

ROLE GENERAL DE LA RECRUE DE 1653,

POUR MONTREAL.

Nous avons dit plus haut, page 722 que M. de Maisonneuve et M. de la Dauversière enrôlèrent pour Villemarie cent cinquante-quatre hommes, dont cent dix-huit passèrent leurs contrats d'engagement à la Flèche, devant de Lafousse, notaire de cette ville, dans les mois de mars, avril et mai 1653. Le 20 juin suivant, le vaisseau qui portait la recrue étant dans la rade de Saint-Nazaire, près de Nantes, le notaire Belliotte se transporta à bord ce navire et dressa un acte par lequel cent trois de ces hommes reconnurent avoir reçu diverses sommes, formant en tout onze mille soixante-dix livres, en avancement des gages que le Compagnie de Montréal s'était obligée de leur donner à chacun tous les ans. Il paraît que plusieurs, après s'être enrôlés, se désistèrent ou furent empêchés de partir alors. On peut d'ailleurs présumer que quelques autres qui s'étaient d'abord embarqués, voyant ensuite le danger imminent où les exposait le mauvais état du vaisseau, qui les obligea enfin de relâcher, profitèrent de cette circonstance pour désertir la recrue. Du moins, ce fut pour rendre leur désertion plus difficile, que M. de Maisonneuve les mit tous dans une file, en attendant qu'il se fût pourvu d'un autre vaisseau. Quoi qu'il en soit, de cent cinquante-quatre qui s'étaient enrôlés, il n'y en eut que cent treize qui passèrent la mer; et la maladie, pendant la traversée, ayant emporté huit de ces hommes, la recrue, en arrivant en Canada, ne fut plus composée que de cent cinq soldats effectifs, ainsi que l'assure M. de Belmont.

Comme tous étaient pleins de résolution et en état de porter les armes, ils prirent part à une multitude de petits combats, dans lesquelles vingt-un ou vingt-deux de ces braves succombèrent, de ce nombre sept ou peut-être huit qui périrent, en 1660, dans la célèbre action du Long-Saut. (1) Un grand nombre d'autres qui survécurent aux précédents furent sans doute grièvement blessés en combattant et mis hors d'état de service, par suite de leurs blessures. C'est ce qui peut expliquer pourquoi, lorsque M. de Maisonneuve établit, en 1663, la milice de la Sainte-Famille, dans laquelle cent quarante colons entrèrent aussitôt, il n'y eut dans ce nombre que trente-un des hommes de la recrue de 1653, quoique environ quatre-vingts, qui en avaient fait partie, fussent encore vivants.

Voici maintenant le rôle général des cent cinquante-quatre hommes qui s'engagèrent pour faire partie de cette célèbre recrue de 1653, qui, sous

(1) L'astérique * désigne ceux qui, en 1660, périrent dans la célèbre affaire du Long-Saut.

la conduite de M. de Maisonneuve, sauva toute la colonie Française, en volant au secours de l'île de Montréal ; et nous indiquerons ceux d'entre eux qui, en 1663, s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille.(1) Quelque monotone que puisse paraître cette nomenclature, on nous permettra de la donner ici dans son entier, en considération de ceux qui devront y trouver la souche de leur famille en Canada, et la désignation des lieux particuliers de l'ancienne France d'où ils tirent leur origine.

ANSELIN—Pierre, d'Abbeville, en Picardie.

AUDRU—Jacques, de Paris.

AVISSE—François, qu'on pense avoir été originaire Paris.

BALUE—Jacques, résidant à Chasteau, en Anjou, ou Château-la-Vallière, aujourd'hui département d'Indre-et-Loire, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Tours.

BARBOUSON (De)—Valéric, de Clermont en Bassigny.

BARDET—Michel, de la paroisse de Vilaines, près de la Flèche, aujourd'hui dans le département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

BAREAU—Pierre, de la ville de la Flèche.

BASTARD—Yves. On ne connaît pas le lieu de son origine, ni les circonstances de ses engagements. Ce brave colon fut tué l'année suivante par les Iroquois, le 11 octobre, et inhumé le lendemain à Villemarie.

BAUDOIN—Olivier. Nous ne connaissons ni les circonstances de son engagement, ni le lieu de sa naissance.

BAUDRY—Antoine, de Chemiré en Charnie, pays du Maine, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton du Loué.

BEAUVAIS—Pierre, de la paroisse d'Ayenières, près Laval, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

BELLANGER—René, de St. Colombe, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche.

BÉLIOT—Charles-Jean, de la paroisse de Saint-Jean de Lamotte, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de Pontvallain.

* * BENOIT—Paul, de la ville de Nevers. Il fut l'un de ceux qui, en 1663, s'enrôlèrent volontairement dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays.

BESNARD—René, de Villiers-au-Bouan, près Chasteau, en Anjou, aujourd'hui Villiers-au-Bouin, département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière.

BIARDS—Gilles, de la Flèche, faubourg Saint-Jacques.

BITEAU—Louis, dit Saint-Laurent, natif de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. A Villemarie, il entra dans une pieuse association de braves colons qui se dévouaient à

(1) Les deux ** désignent ceux qui, en 1663, s'étaient enrôlés dans la milice de la Sainte-Famille.

faire la garde, au péril de leur vie, pour défendre celle des travailleurs, avant que M. de Maisonneuve eût établi la milice de la Sainte-Famille, et mourut le 15 février 1658.

BOIVIN—Jacques, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

BONDY—René, de la ville de Dijon.

BONNEAU—Jean, fils de Michel Bonneau, de la Flèche, faubourg St-Jacques.

BOUCHARD—Etienne, né à Paris, paroisse Saint-Paul, maître chirurgien, domicilié à Epernon.

BOUDU (ou Bondu)—René, de la paroisse de Souvigné-sous-Château, en Anjou, aujourd'hui Souvigné tout court, département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière.

BOULLAY—Augustin, de la ville du Mans.

BOUTELOU—Jacques, de la paroisse de Montiguc, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

BOUVIER—Michel, de la Flèche, faubourg Saint-Germain.

BOUZÉ (ou Bruzé)—Pierre natif de Sablé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche et chef-lieu de canton.

* BRASSIER—Jacques ; il fut l'un des dix-sept braves qui, en 1660, se dévouèrent pour le salut de la colonie, et périrent en héros chrétiens dans la célèbre affaire du Long-Saut. Il était alors âgé de vingt-cinq ans, ce qui suppose qu'il avait environ dix-huit ans lorsqu'il se donna à M. de Maisonneuve pour faire partie de cette recrue.

** BROSSARD—Urbain, de la ville de la Flèche, faubourg Saint-Germain. En 1663, il fut du nombre de ces courageux colons qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille pour le salut du pays. Selon l'usage de ce temps, il signait *Urban* Brossard.

CADET—René, demeurant à Saint-Germain, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche.

CADIEU—Jean, natif de la paroisse de Pringé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

CHARTIER.—Guillaume, de la ville de la Flèche.

CHARTIER—Louis, chirurgien. Le 18 Avril 1860, il signa un contrat à Villemarie, comme témoin, avec cette qualité de chirurgien.

CHAUDRONNIER—Jean, demeurant au Bailleul, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

CHAUVIN—Pierre, de la paroisse de Solesme, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé.

CHESNEAU—Jean, demeurant à Saint Aubin.

** CHEVALIER (ou *le Chevalier*),—Louis, de la ville de Caen. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte Famille pour la défense du pays, et jouit jusqu'à sa mort de l'estime de ses concitoyens.

CHEVASSET—Antoine. On ignore le nom de son pays.

COMTE. (Voyez *Lecomte*).

CORNIER—Nicolas, de la paroisse de Saint Jean de Lamotte, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Pontvallain.

COUCART—René, de la paroisse de Huché, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

COUDRET—Mathurin, de la paroisse de Villé.

CROUDEUX—François, demeurant au lieu du Portal, paroisse de Chasnay, aujourd'hui Chasnay, près de Château-la-Vallière, département d'Inde-et-Loire, arrondissement de Tours.

* CRUSSON—François, dit *Pilote*, âgé de dix-sept ans. On ignore le nom de son pays aussi bien que le lieu de son engagement. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ses sentiments et de sa valeur est de dire qu'il fut l'un des dix-sept braves qui, en 1660, périrent pour le salut de la patrie, dans la célèbre affaire du Long-Saut.

** DANY—Honoré, était de la paroisse de Mont-Louis, près de la ville de Tours, ce qui à Villemarie le fit surnommer le Tourangeau. Il s'enrôla en 1663 dans la milice de la Sainte Famille, pour la défense du pays, et fut même élu caporal par ceux de ses concitoyens qui composaient la 16^e escouade, dans laquelle il était entré.

DAROUDEAU—Pierre, de la paroisse de la Bousse, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

DAUVIN—Honoré, natif de la paroisse de Mouloux, près de Tours

DAVOUST—Jean, de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Il ne mourut pas de la main des Iroquois ; mais, par zèle pour le salut des infidèles, ayant conduit en canot le P. du Perron, qui allait à Onnontaté, il se noya au Saut Saint-Louis, en revenant à Villemarie, le 28 du mois d'Août 1657, quatre ans après son arrivée en Canada.

DENYAU—Marin, de la paroisse de Luché, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

** DÉPRÉ (ou *Després*)—Simon. On ignore le lieu de son engagement et celui de sa naissance, quoique le surnom de *le Berry*, qu'on lui donnait, puisse faire présumer qu'il était Berrichon. Il s'enrôla, en 1663, dans la 19^e escouade de la milice de la Sainte Famille, résolu de sacrifier sa vie à la conservation de la colonie, et acquit peu après cette gloire, étant tombé entre les mains des Onneiouts, qui le brûlèrent cruellement, comme on l'apprit à Villemarie l'année suivante, 1664.

** DESAUTELS—Pierre, dit *la Pointe*, de la paroisse de Malicorne, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche. Il s'enrôla en 1663 dans la 7^e escouade de la milice de la Sainte Famille, pour la défense de la colonie.

DESCHAMPS. (Voyez *Humault*.)

DÉSERY. (Voyez *Guésery*.)

DESORSON—Zacharie. On ignore le lieu de sa naissance.

DESSOMMES—Jessé, de la ville de la Ferté-Bernard, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Mamers, département de la Sarthe.

DOBIGEON—Julien. On ignore le lieu de sa naissance et celui de son engagement. Il vécut à Villemarie avec beaucoup d'édification pour ses concitoyens, et couronna sa vie par une mort glorieuse, ayant été tué par les Iroquois le 31 Mai, 1655.

DOGUET—Louis, demeurant à Luché, aujourd'hui canton du Lude, arrondissement de la Flèche, département de la Sarthe.

DOLBEAU—Jean, de la ville de Paris.

* DOUSSIN—René, âgé de vingt-trois ans. On ne connaît ni le nom de son pays, ni le lieu de son engagement. Ce Boussin fut l'un des dix-sept braves qui périrent dans l'immortelle action du Long-Saut.

DRUZAU—Jean. On ne connaît ni son pays, ni le lieu et les circonstances de son engagement.

DRUZAU—Marin. Nous n'avons pas retrouvé non plus l'acte de son engagement, qui dut avoir lieu ailleurs qu'à la Flèche.

** DUCHARME (ou *Ducharme*),—Fiacre, de la ville de Paris. Il se montra toujours dévoué au bien et à la conservation de la colonie, notamment l'année 1663, en s'enrôlant dans la milice de la Sainte Famille.

* DUVAL—Nicolas, de Forges, en Brie, aujourd'hui département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de Montereau. Duval fut l'un des braves qui, résolus d'inspirer de la terreur aux Iroquois et de les arrêter dans leur marche, s'engagèrent par serment, en face des saints autels, à se battre, sous la conduite de Dollard, jusqu'au dernier souffle de leur vie, sans accepter de quartier, et sauvèrent le pays par leur glorieuse mort. Il périt ainsi, le 19 Avril 1660, avant l'action du Long-Saut.

FLEURY—Jacques, de la ville d'Orléans.

FONTAINE—Louis. Nous ignorons le lieu de son origine et celui où fut passé son contrat d'engagement. Il était différent d'un autre colon de Villemarie nommé Antoine Lafontaine, qui s'enrôla dans la milice de la Sainte Famille, en 1663.

FOUCAULT—Etienne, de la paroisse de Montigué, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

FOUCAULT—François de la ville de Sainte Suzanne, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Laval.

FRESNOT ou Frénot,—Jean, de la paroisse de Ruillé, en Champagne, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Contic.

FRICQUET—Gilles, chirurgien, demeurant à la Flèche.

FROGEAU—Pierre, demeurant à Chateau, en Anjou (Voyez BALUE.)

FRUITIER—Jean, Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance.

GAILLARD—Christophe, de la paroisse de Vernon, aujourd'hui dans l'arrondissement et le canton de la Flèche.

** GALBRUN—Simon, de la même paroisse que le précédent. Il fut du nombre des braves qui en 1663, s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte Famille pour la conservation du pays.

GALLOIS—François, de la ville de la Flèche.

** GASTEAU—Jean, de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Etant entré en 1663, par dévouement pour le pays, dans la milice de la Sainte-Famille, il fut élu caporal par les soldats de la 5e escouade dans laquelle il s'était enrôlé.

** GENDRON—Guillaume. Nous ignorons le nom de son pays et le lieu où il s'engagea pour Montréal. En 1663, il fut du nombre des braves colons qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille pour repousser les Iroquois, résolus alors de ruiner la colonie.

** GERVAISSE ou *Gervaise*—Jean, de la paroisse de Souvigné-sous-Chas-

teau, en Anjou. En 1663, il s'enrôla dans la 5e escouade de la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays, et fut jusqu'à sa mort en grande estime parmi ses concitoyens.

GILLES—Noël, demeurant à Noyen, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche.

** GODIN ou Gaudin—Pierre, de la ville de Chastillon-sur-Seine. En 1663, il entra dans la 19e escouade de la milice de la Sainte-Famille, par zèle pour la conservation du pays.

GRAVELINE—Urbain, du bourg de Clemont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

GRÉGOIRE—Louis. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

** GUERETIN—Louis, demeurant au bourg de Parcé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Sablé, et né sur la paroisse d'Aumeray, à quatre lieues d'Angers, servit utilement la colonie, s'étant enrôlé en 1663 dans la milice destinée à la défendre contre les Iroquois.

GUESERY ou Désery—Pierre, de la paroisse de Malicorne, aujourd'hui chef-lieu du canton dans l'arrondissement de la Flèche.

GUYOT—Jean, de Villiers-au-Bouan, près Chasteau, en Anjou (Voyez BESNARD.)

HARDY—Pierre, de la paroisse de Bailleul, aujourd'hui canton de Malicorne, dans l'arrondissement de la Flèche.

HARDY—Pierre, du lieu de Pottiron, paroisse de Saint-Thomas de la Flèche.

HERISSÉ—François, de la paroisse de Souvigné-sous-Chasteau, en Anjou (Voyez BOUDU.)

HOURAY—René. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

HUBAY—Nous ignorons lieu de sa naissance.

HUDIN—François, de la ville de la Flèche.

HUNAUT—Toussaint, natif de la paroisse de Saint-Pierre *aux champs* ou *ès champs*, en Normandie, aujourd'hui département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Saint-Germer. Le nom de la paroisse où il était né le fit surnommer *Deschamps*, qui est le nom sous lequel ses descendants ont depuis été connus en Canada.

HURTEBIZE—André, demeurant à Royssé, en Champagne, aujourd'hui Rouessé-le-Vassé, département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume. Il s'engagea pour Montréal, conjointement avec Marin, son frère, qui suit.

HURTEBIZE—Marin, demeurant sur la paroisse de Saint-Remy, aujourd'hui Saint-Remy-de-Sillé, département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume.

** JANOT—Marin, dit *la Chapelle*, du nom de la paroisse de la Chapelle-sous-Monthauson, près de Château-Thierry, sur laquelle il était né. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille et jouit toute sa vie de la considération de ses concitoyens.

** JETTÉ—Urbain, de la paroisse de Saint-Pierre de Verron, près de la Flèche. Il se dévoua, aussi bien que le précédent, pour la défense de la colonie, et s'enrôla dans dans la 19e escouade de la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

** JOUANNEAU—Mathurin, demeurant au lieu des Perrières paroisse d'Aubigné, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Mayet. Il

servit utilement la colonie, et fut du nombre des braves qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

* JOUSSELIN ou Josselin—Nicolas, de Solesmes, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé. Il était alors âgé de dix-huit ans, et, en 1660, il fut du nombre des braves qui périrent dans l'affaire du Long Saut.

** JOUSSET—Mathurin, de paroisse de Saint-Germain d'Arcé, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude. Il fut l'un des braves qui, en 1663 s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille, pour défendre le pays contre les Iroquois.

LAFORÉST—Jean, armurier, de la paroisse de Roizi, ou Royssi, pays de Maine, aujourd'hui Rouez, département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le Guillaume.

LAIR—Etienne, de la paroisse de Crosnières, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

** LANGEVIN—Mathurin, de la ville du Lude, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche ; il s'engagea par contrat passé entre lui et M. le Royer de Boistailly, juge de la Flèche et frère de M. de la Dauversière. Il fut très-zélé pour la défense de Villemarie, s'enrôla, en 1663, dans la milice de la Sainte-Famille, pour repousser les Iroquois, et jouit constamment de l'estime de ses concitoyens. Plusieurs colons français, venus de l'Anjou, ont pu porter en Canada le surnom de *Langevin*, emprunté du pays de leur naissance ; mais ce nom était le nom même de famille du colon dont nous parlons ici. Et comme il y avait à Villemarie un autre citoyen de même nom, *René Langevin*, qui entra, aussi bien que le précédent, dans la milice de la Sainte-Famille dès qu'elle se forma, on donna à *Mathurin Langevin* le surnom de *Lacroix*, sans doute pour le distinguer de l'autre.

LARCHER—François, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

LASOUDRAY (De)—Louis. Nous ignorons le lieu de son origine.

** LAUSON—Gilles, de la paroisse de Saint-Julien de Caen. En 1663, il s'enrôla dans la 14^e escouade de la milice de la Sainte-Famille, pour défendre le pays contre les Iroquois.

* LECOMTE—Jean, demeurant sur la paroisse de Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué. Il faut le distinguer d'un autre Jean Lecomte, de la ville d'Orléans, qui fut tué sur le champ d'honneur avec le Major Clossé, le 7 février 1662. Mais le premier ne fit pas une mort moins glorieuse, ayant été l'un des dix-sept braves qui, après avoir fait des actes d'une valeur héroïque, périrent pour le salut de la colonie dans la célèbre action du Long-Saut, en 1660.

LECOMTE—Michel, demeurait à Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, et cette circonstance peut faire présumer qu'il était de la même famille que *Jean Lecomte*, qui périt au Long-Saut.

LEFEBVRE—Pierre. Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance.

LEGER—Maurice, demeurant à la Flèche, faubourg Saint-Jacques.

** LEMERCHER—Jean, dit la Roche, de la ville de Paris, faubourg Saint-Laurent. Il servit utilement la colonie et s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

LEPALLIER—Joachim, du bourg de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

LEPRINCE—Olivier, demeurant à Villiers-Charlemagne, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, canton de Grez-en-Bouère.

LEROUX—Sébastien, de Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué, promit à M. de Maisonneuve et à M. de la Dauversière, par contrat fait à la Flèche le 30 mars 1653, de passer à Villemarie avec la recrue, et de conduire avec lui Marguerite Lemercier, sa femme, et leurs deux enfants, une fille âgée de sept ans et un garçon qui en avait cinq et demi.

LEROY—Simon, de la paroisse de Ligron, aujourd'hui canton de Malicorne, dans l'arrondissement de la Flèche. Il fut tué avec le Major Closse en se battant contre les Iroquois, le 7 février 1662.

LORIOT—(ou *Lorion*), Martin, du bourg de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Est-il différent de celui qui, dans le rôle de la Sainte-Famille, est appelé *Mathurin Lorion*? C'est ce que nous n'osons ni affirmer ni nier.

LOUAIRE (De)—Claude, de la paroisse du Haut, dans le pays de Maine aujourd'hui arrondissement de Mamers, dans le canton de la Ferté-Bernard.

LOUVART—Michel, dit Desjardins, demeurant aux moulins de la Monnerie, paroisse de Parcé, aujourd'hui dans le canton de Sablé, arrondissement de la Flèche. L'année 1662, dans la nuit du 24 juin, il fut cruellement assassiné sur le seuil de sa porte, par des sauvages *Loups* tombés en ivresse.

MACÉ—Julien, de la paroisse de Ruillé, en Champagne, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Conlie, s'engagea, par contrat fait à la Flèche, le 8 avril 1653, entre lui et M. de la Dauversière, à passer à Villemarie. Il a signé ce contrat, et, selon l'usage de ce temps, a écrit *Julian Macé*.

MAILLET—René, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

MARTIN—Olivier, né dans le voisinage de la ville d'Auray, en Bretagne. On ignore les circonstances et le lieu de son engagement. Il fut tué par les Iroquois dans le mois de mars 1661.

MARTIN—Pierre, dit la Rivière, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Il fut tué, comme le précédent, par les Iroquois le 22 juin 1661.

MAUGRISON—Jean, demeurant à Chasteau, en Anjou.

** MILLOT—ou *Milleaust*, Jacques, de la paroisse de Cruzile ou Croixille, pays de Maine, aujourd'hui dans le département de la Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Chailland. Son zèle pour la conservation du pays le porta, en 1663, à s'enrôler dans la milice de la Sainte-Famille.

** MILLET—Nicolas, de la paroisse de Nerville-au-Bois, diocèse d'Orléans, et surnommé le *Beauceron*. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays. Il était différent d'un autre colon du même nom, *Jean Millet*, qui, en 1661, fut pris par les Iroquois, et tué par eux à coups de bâton en arrivant dans leur pays.

MOGIN—Michel, de la ville du Mans.

MOTAIS—ou *Motain*, Guy, de la paroisse de Meslay, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Laval, département de la Mayenne.

MOULIÈRES—Pierre, de la paroisse de Marcil-sur-Loir, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

** MOUSSEAUX—Jacques, dit *la Violette*. Nous ignorons le nom de son pays et les circonstances de son engagement. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays.

NAIL—Jacques, de Solesmes, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé. A Villemarie, il se mit plus tard au service de Jean de Saint-Père et fut tué avec lui, en trahison, par les Iroquois, le 25 octobre 1657, à l'âge de trente-deux ans.

NOCHER—François, de Chemiré-en-Charnie, pays de Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué.

OGER—Jean. Nous ne connaissons point le lieu de son origine.

OLIVIER—Jean. Le lieu de sa naissance et les circonstances de son engagement nous sont inconnus.

**PAPIN—Pierre, natif de la ville de Sablé, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche, demeurant au faubourg Saint-Nicolas-de-Sablé. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour défendre le pays contre les Iroquois.

PÉCHART—ou *Pichard*, Jean, demeurant au presbytère de Royssi, en Champagne (voyez HURRTBIZE, André).

PICART—Hugues, dit *la Fortune*. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

PICHON—Jean, demeurant à Chauvour, dans le Perche.

PIRON—François, de la ville de Suze, pays de Maine, aujourd'hui chef lieu de canton dans l'arrondissement du Mans.

PIRON—Pierre, chirurgien, demeurant au Bailleul, près de la Flèche.

PRESTROT—Jean, de la paroisse de Parcé, près de Sablé.

PRINCE—Voyez LEPRINCE.

PROUST—Pierre, de la paroisse de Villé.

** RAGUIDEAU—Pierre, dit Saint-Germain. Nous ignorons le lieu de sa naissance. En 1663, il fut l'un des braves qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille, où il eut le grade de caporal de la 7^e escouade. Il se distingua par sa bravoure, et périt victime de son zèle, par les armes des Iroquois, le 28 août 1665.

RENNES (De)—Bertrand. Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance.

RICHARD—Mathurin, demeurant aux moulins de la Bouère, paroisse de Sainte-Colombe, près de la Flèche.

* ROBIN—Etienne, dit *des Forges*, âgé de vingt ans. Le lieu de sa naissance nous est inconnue. Il servit la colonie avec un dévouement vraiment digne d'une mémoire éternelle, puisqu'il fut l'un des dix-sept braves qui, après s'être couverts de tant de gloire, périrent en héros chrétiens dans la célèbre affaire du Long-Saut.

** ROBUTEL—Claude. Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance. Nous avons parlé de M. Claude Robutel, sieur de Saint-André, qui, en 1659, passa avec sa femme à Villemarie, et y conduisit la recrue de cette année; et cette dernière circonstance a pu faire croire à M. Dollier de Casson, dans son *Histoire de Montréal*, que M. Claude Robutel de Saint-André prit une part active à la levée de 1653, et servit utilement en cela M. de Maisonneuve. Dans les contrats passés à la Flèche en 1653 pour l'engagement de cent vingt personnes, il n'est fait mention que de M. de Maisonneuve, de M. de la Dauversière, et quelquefois du frère de ce dernier, M. le Royer de Boistaillé, spécialement autorisé à lever ainsi des hommes pour Montréal. Le nom de Claude de Saint-André ne paraît dans aucun de ces contrats: ce qui nous fait soupçonner que M. Dollier aura pu confondre la recrue de 1653 avec celle de 1659. Quoi qu'il en soit, Claude Robutel, qui fit partie de celle 1653, s'enrôla en

1663 dans la milice de la Sainte-Famille, et entra dans la 8e escouade, dont il fut élu caporal.

RODAILLER—René. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

ROGER—Christophe, natif du bourg de Clermont, près de la Flèche (voyez GRAVELINE). A Villemarie, il édifia ses concitoyens par sa piété et sa bonne conduite jusqu'au 25 juin 1656, où il périt dans le fleuve Saint-Laurent.

* * ROISNÉ—François, de la ville de Sablé. En 1663, il fut du nombre des braves qui s'offrirent à M. de Maisonneuve pour composer la milice de la Sainte-Famille, destinée à repousser les Iroquois.

SALMON—Pierre, demeurant au lieu de la Roche, paroisse d'Arthézi, près de la Flèche.

SÉPURÉ—André, natif de la paroisse de Thorrée, près de la Flèche.

* TAVERNIER—Jean. Nous ne connaissons ni les circonstances de son engagement ni le lieu de sa naissance. Le surnom de *la Lochetière*, qu'on lui donnait à Villemarie, pourrait peut-être donner à soupçonner qu'il était venu des environs de Loches. Quoi qu'il en soit, Jean Tavernier, qui avait passé son contrat d'engagement ailleurs qu'à la Flèche, se rendit au lieu de l'embarquement. A Villemarie, il se distingua par la sincérité de ses sentiments religieux et par son courage. On ne doit pas le confondre avec un autre brave colon, également surnommé *la Lochetière*, déjà passé en Canada, où il avait donné des preuves éclatantes d'intrépidité et de valeur, et qui s'appelait *Etienne Thibault*. Jean Tavernier n'était pas cependant inférieur en bravoure, puisqu'il fut l'un des dix-sept braves qui, résolus de se sacrifier pour le salut de la colonie, en inspirant par l'audace de leur courage de la terreur à cinq cents et même huit cents Iroquois, donnèrent pendant huit jours des preuves d'une valeur vraiment héroïque, et périrent enfin les armes à la main dans la fameuse action du Long-Saut. Il était alors âgé de vingt-huit ans et devait avoir vingt et un ans lorsqu'il s'enrôla pour cette recrue.

* * THÉODORE—Michel, dit *Gilles*. Nous ne connaissons pas non plus le lieu de son origine ni les circonstances de son engagement. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille, et, le 4 mai de l'année suivante, il fut tué par les Iroquois, au lieu appelé dès lors la Lougue-Pointe, dans l'île de Montréal.

TRUFFAULT—René, de la ville de Laval.

TUPIN—Simon, de la paroisse de Ruillé, en Champagne (voyez FRESNOT).

VACHER—Sylvestre, de Saint-Julien, charpentier de la paroisse de Saint-Julien, diocèse de Bourges. Six ans après, il fut tué par les Iroquois, le 26 octobre 1659, vers le lac aux Loutres, près du Fort de Villemarie.

* VALETS—(ou *Vallays*), Jean, de la paroisse de Teillé, pays de Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Ballon. On ne doit pas le confondre avec un autre colon de Villemarie, nommé *la Vallée*, qui, en 1663, s'enrôla dans la 20e escouade de la milice de la Sainte-Famille; car Jean Valets avait déjà terminé sa vie par une mort glorieuse et héroïque, ayant été l'un des dix-sept braves qui périrent dans la célèbre action du Long-Saut.

** VALLIQUET—Jean, de la Verdure, armurier de la ville du Lude, aujourd'hui arrondissement de la Flèche et chef-lieu de canton. Zélé pour défeindre la colonie contre les Iroquois, il s'enrôla, en 1663, dans la milice de la Sainte-Famille, et entra dans la 19e escouade, dont il fut élu caporal.

VIGUEUX—Charles, de la ville de Senlis.

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amérique Meridionale.

INDIENS COMANCHES.

A l'époque où l'Amérique fut découverte on n'y trouva pas un seul cheval. Des os fossiles appartenant à ce noble quadrupède ont bien prouvé qu'il y existait jadis ; mais il en avait disparu lorsqu'y arriva Christophe Colomb. Aujourd'hui, non-seulement le cheval y est connu à l'état domestique, mais il parcourt à l'état sauvage les immenses plaines des deux continents américains. Bien que toutes les races connues en Europe soient représentées dans le nouveau monde, la plupart des chevaux qu'on y rencontre appartiennent à deux espèces bien tranchées ; on ne voit guère que le cheval anglais dans toute la partie boisée des États de l'Union, tandis que le cheval andalous, beaucoup plus petit, mais non moins précieux, est répandu dans toute l'Amérique espagnole. C'est lui qui s'est multiplié d'une manière si prodigieuse, et dont les bandes sauvages couvrent les prairies et les pampas. Il faut qu'il ait trouvé dans ces immenses savanes un milieu qui convenait bien à sa nature ; car peu de temps après la conquête qui l'introduisit en Amérique, nous le voyons fuir la civilisation, et se propager au désert avec tant de rapidité qu'une foule de tribus indigènes en sont déjà pourvus.

Ce serait une curieuse étude à faire que celle de l'influence du cheval sur ces tribus américaines. Les cavaliers des prairies ne ressemblent pas à ces hommes graves et stoïques dont ils descendent, et cela devait être. L'introduction du cheval a fait naître de nouvelles habitudes, et, en modifiant le genre de vie, a nécessairement influé sur le moral de l'homme.

Que pouvaient être ces Indiens à l'époque où ils allaient à pied ? On se l'imagine difficilement, car aujourd'hui ils ne quittent leurs montures que pour dormir ; jeunes ou vieux, riches ou pauvres, ils ont tous leurs mustang. (1) Et il en est de même chez tous les Indiens de la Prairie ; chez les Cris, les Corneilles et les Pieds-Noirs, les Sioux, les Paunis, les Kansas et les Osages, les Navajos et quelques uns des Serpents. Mais le vrai type du cavalier de cette région, c'est le Comanche, dont le parcours s'étend de l'Arkansas aux bords du rio Grande ; le forban qui écume la frontière du Texas, et ravage les établissements du nouveau-Mexique, l'audacieux bandit qui pousse ses razzias jusqu'au centre de la Nouvelle-Bretagne.

(1.) Cheval des prairies.

Dire que le Comanche est le premier écuyer de la terre serait commettre une injustice ; il n'est pas meilleur homme de cheval que le Pauni, son voisin et son ennemi mortel, que le vaquéro de Californie, le ranchéro du Mexique, le Haréno du Vénézuéla, le gaucho de Buenos-Apres, que les centaures du Grand-Chaco, du Paraguay, des Pampas et de la Pantagonie ; mais il leur est égal, et, c'est le classer parmi les plus fins cavaliers du monde. Le Comanche ne quitte les bras maternels que pour le garrot du mustang de son père ; c'est à peine si on lui permet de marcher ; ses moindres courses se font à cheval. Il ne viendrait pas plus à l'esprit d'un Comanche de faire à pieds quelques centaines de pas, qu'à un autre de les franchir à quatre pattes ; son cheval est toujours là, bridé ou non, peu lui importe ; il lui saute sur le coup, sur le dos, sur la croupe, est suspendu à l'un de ses flancs, et n'a pas besoin de rênes pour le diriger avec certitude ; l'animal est toujours au galop, et quelque rapide que soit la bête, le Comanche ne l'arrête pas ni pour en descendre, ni pour y remonter.

Tous les Indiens cavaliers sont nomades ; dès que la tribu a des chevaux, il lui est facile de transporter les tentes : et le besoin de chercher de nouveaux pâturages, non moins que l'amour du changement, et la poursuite du gibier, la force à changer de place. Néanmoins quelques tribus, même parmi les Comanches, ont des villages où, à certaines époques de l'année les femmes cultivent du maïs, des citrouilles, des melons, des gourdes, et quelques autres plantes, qui sont toutes indigènes. Il n'est pas douteux qu'avant la conquête ces cultures ne fussent plus répandues ; mais la possession du cheval a permis aux Indiens de se livrer à tous leurs mépris pour les travaux des champs.

Pas un de ces cavaliers ne consentirait à manier une pioche, un outil quelconque. Tout ce qui est labeur est le lot des femmes et des esclaves ; car le Comanche possède non pas des nègres, mais des Indiens, de tribus ennemies, et beaucoup de métis de race espagnole, même des blancs, qu'il va capturer au Mexique.

Il serait facile de démontrer que cette haine pour l'agriculture a été plus nuisible à la race indienne que toutes les persécutions qu'elle a subies ; c'est elle qui la décime par la famine, elle qui la pousse à la guerre, et oblige les civilisés à l'emploi des moyens héroïques pour se délivrer d'un odieux voisinage. Nous en avons la preuve : toutes les tribus qui ont désarmé pour se livrer au travail, telles que les Criques, les Chérokis, les Choctaus, conservent leur territoire, et leur population augmente avec rapidité.

Mais, direz-vous, comment le cheval permet-il aux Indiens de se passer de l'agriculture ? La réponse est bien simple : en mettant à leur portée des moyens d'existence qu'ils n'avaient pas autrefois ; ou qui à cette époque étaient moins abondants. Les prairies de l'Amérique du Nord sont assez pauvres en gibier ; quelques espèces de daim, maigrement distri-

buées, à la foi rapides et farouches, l'antilope furcifère plus farouche et plus rapide encore, et le bison, le plus sauvage de tous les ruminants, y composent toute la chasse des Indiens.

Certes, le bison y était autrefois comme aujourd'hui et même en plus grand nombre ; mais bien qu'il ne coure pas très-vite, il est difficile à un homme à pied de le rejoindre, encore plus de le suivre dans ses migrations lointaines. Avec le cheval le cas est différent ; le chasseur peut non-seulement s'approcher du troupeau, mais en faire le tour, se mettre à sa poursuite, le gagner de vitesse, et lui échapper quand les circonstances l'exigent. Sans compter qu'il peut toujours se fourrer dans la peau d'un bison ou même d'un loup, comme le Bushman dans celle de l'autruche, ou l'Esquimau dans celle du phoque, et se servir de son arc et de ses flèches, ainsi qu'il le faisait jadis.

Néanmoins ce stratagème qui réussit parfois au delà de toute espérance, car on a vu le faux bison, ayant lancé toutes ses flèches, aller les retirer du corps de ses victimes, et s'en servir pour continuer le massacre, ce stratagème n'est pas toujours heureux ; pour qu'il ait de bons résultats, il faut que le troupeau soit dans un moment de calme et dans une certaine disposition ; la plupart du temps il s'aperçoit de la ruse, et prend la fuite. Actuellement, peu importe ; le chasseur a bientôt fait de quitter sa peau d'emprunt, de sauter sur son cheval qui est dans le voisinage ; et il faudrait qu'il eût bien du malheur pour que, soit avec son arc, soit à la lance, il ne tuât pas deux ou trois bêtes quand il a rejoint les fugitifs.

Mais il est rare que le Comanche aille seul à la chasse du bison : ordinairement toute la tribu se réunit pour cet objet ; les cavaliers suivent le troupeau, le rejoignent, l'entourent en poussant de grands cris, et le resserrent de plus en plus. Les bisons effrayés présentent alors une masse confuse, et tombent frappés par les chasseurs. Quelquefois cependant ils leur échappent, grâce au nuage de poussière qu'ils soulèvent ; ou bien les taureaux se précipitent sur les assaillants, dont ils déchirent la monture. C'est le moment pour l'Indien de faire preuve d'agilité ; il s'élanche sur la croupe du cheval d'un camarade, ou même sur le dos des bisons, lorsque ceux-ci l'enveloppent ; et courant sur cette bande pressée et mouvante, il arrive à en sortir sain et sauf ; mais aussi quelquefois il est saisi par la bête furieuse avant d'avoir pu se relever, et il est tué en même temps que son cheval.

Le bison ne se prend jamais au moyen de ces parcs, aboutissant à des pièges, que l'on peut voir ailleurs. Il faudrait pour l'emprisonner lui opposer une barrière extrêmement forte, et la Prairie, qui est dépourvue d'arbres, n'en fournit par les matériaux. Quelque chose d'analogue est cependant employé à son égard par diverses tribus ; quand celles-ci ont découvert qu'une troupe de bisons est fixée dans une partie de la plaine, où il y a de ces tranchées profondes qui s'appellent *barrancas*, elles réu-

nissent toutes les bêtes du troupeau, les chassent de manière que, d'elles-mêmes, elles aillent se jeter dans le précipice, et ont pour les y conduire un moyen assez bizarre. Ce moyen consiste à remplacer la palissade africaine par deux rangs de machines (nous ne pouvons pas dire de statues), que le bison prend pour des hommes. Les deux lignes, d'abord très-écartées, se rapprochent graduellement, et aboutissent à l'abîme où l'on veut conduire le troupeau.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que la matière du piège a été fournie par les bisons eux-mêmes ; en d'autres termes, les machines que ceux-ci prennent pour des hommes, et qui effectivement en rappellent la figure, sont modelées avec la bouse de ces pauvres animaux ; c'est également avec la même matière, appelée bois de vache, que le trappeur canadien fait souvent cuir leur viande.

Les chasseurs se répandent dans la prairie où les bisons paissent tranquillement ; ils s'en approchent sans bruit, les dirigent avec précaution vers la double rangée des bonshommes. Dès que le troupeau est engagé dans la passe, tous les cavaliers fondent sur lui, en poussant d'atroces clameurs ; et les pauvres bêtes, se croyant prises entre deux files d'ennemis, se sauvent en courant droit devant elles.

Le bison est peu clairvoyant ; la tignasse ébouriffée qui lui retombe sur la figure ne lui permet pas de bien voir ; c'est plutôt à son nez qu'à ses yeux qu'il s'en rapporte ; et bien qu'il ait le flair délicat, il ne se doute de l'abîme, où il court tête baissée, que lorsqu'il est trop tard. Il cherche bien à retourner sur ses pas, mais il est poussé par une foule compacte, et n'a d'autre alternative que de sauter dans le ravin, ou d'y être jeté par le flot qui le presse. Il s'élançe donc ; toute la colonne en fait autant, et la plupart de ceux qui la composent trouvent la mort dans le précipice.

Il n'est pas besoin de dire qu'avec de parcilles chasses le nombre des bisons diminue chaque année. Vous pourriez faire trois cent milles au couchant du Mississipi, en aval de l'embouchure du Missouri, sans en trouver un seul ; et bien qu'autrefois ce bœuf sauvage couvrit la plaine au sud et à l'ouest du rio Grande, les Comanches, qui habitent près de cette rivière, ne le connaissent plus que par leurs excursions vers le nord.

Le parcours du bison a pour limite septentrionale le grand lac de l'Esclave, et il y a peu de temps encore, il était borné à l'occident par les montagnes Rocheuses ; mais depuis quelques années plusieurs troupeaux ont émigré à l'ouest de ces montagnes.

On a expliqué la diminution croissante de ces animaux par des théories plus ou moins ingénieuses ; elle n'a qu'une seule et véritable cause ; la possession du cheval par les tribus indiennes.

Si la chasse au bison a permis à l'Indien de négliger l'agriculture, peut-être lorsque le dernier troupeau aura disparu, le Comanche en viendra-t-il à labourer la terre. Malheureusement il lui restera le cheval, qui entre déjà pour une part énorme dans l'alimentation de

plusieurs tribus de l'ouest. Il est vrai que cette ressource elle-même sera bientôt épuisée ; imprévoyant par nature, l'Indien n'élèvera pas assez de chevaux pour se nourrir ; et les caballadas, c'est-à-dire les bandes de chevaux sauvages, ne se laissent pas atteindre aussi aisément que les troupeaux de race bovine.

En attendant cette époque, où la faim le mettra en demeure de changer d'existence, le Comanche fait la guerre à ses voisins ou plutôt les pille, les vole, les rançonne, enlève leur bétail, leurs femmes et leurs enfants. Par leur dernier traité avec le Mexique, les Etats-Unis s'étaient engagés à faire rendre à leurs familles les prisonniers mexicains qui se trouvaient chez les Comanches : on estimait que leur nombre se montait à quatre mille. Mais les Etats de l'Union avaient assez de leurs affaires ; ils ne tinrent pas leur engagement ; les captifs attendent toujours qu'on les délivre ; et l'audace des Comanches s'est accrue de l'impunité. Ils enlevèrent, il y a dix ans, le fils du gouverneur de la province de Chilouahoua ; celui-ci, l'un des soldats les plus braves des Etats mexicains, malgré son courage et sa position, n'osa pas faire appel aux armes, et racheta son fils au prix qui lui fut imposé. Un pareil fait en dit plus qu'un volume sur la situation du Mexique.

L'Indien n'a pas si bon marché des colons du Texas ; la guerre entre eux et lui est active, et d'affreuses cruautés la signalent de part et d'autre. Mais en dépit des sanglantes représailles auxquelles il s'expose, le Comanche n'en mène pas moins une vie joyeuse. Ce n'est pas l'enfant taciturne des grands bois, dont Cooper nous a légué le portrait ; il est vif, il aime à causer, il est toujours prêt à rire. Si le bison lui manque, il tue l'un de ses chevaux, qui sont nombreux, et part pour la chasse ou pour la guerre, sans se soucier d'autre chose : les femmes et les esclaves font le reste de sa besogne.

Dans ses instants de loisir il s'occupe de sa toilette, dont il est parfois très-soigneux. Comme celle de tous les Indiens de la Prairie, elle se compose d'une tunique en peau de daim, d'une paire de bottines appelées mocassins, et de grandes guêtres à l'écuyère qui sont décorées de franges. Pour manteau, il se jette sur les épaules une dépouille de bison qu'il porte avec autant de dignité que les Romains portaient la toge. Quant à sa coiffure, c'est tantôt une couronne de plumes, tantôt la peau de la tête d'un bison, y compris les deux cornes.

Mais va-t-il faire quelque razzia, il se débarrasse de toute cette friperie, ne conserve que ses mocassins, ses grandes guêtres, un chiffon en guise de culotte, et remplace sa tunique par une couche de peinture écarlate, destinée à le rendre plus effrayant. Ce n'était pas nécessaire ; il lui suffisait de se montrer pour faire trembler l'ennemi ; son apparition pure et simple signifiait *sang et pillage*.

AVIS.

1. L'Administration de l'Echo du Cabinet de Lecture a chargé M. le Gérant d'adresser des lettres à un certain nombre d'Abonnés beaucoup trop en retard. Dans leur intérêt, nous les engageons à ne pas différer de répondre à ce dernier appel.

2. Dans les mois de Juin et de Juillet, M. le Gérant a expédié à d'autres abonnés leurs comptes, la plupart ont eu l'attention d'y faire honneur ; quelques-uns ne l'ont pas encore fait, nous les prions de ne pas attendre plus longtemps.

3. Les Abonnés de Montréal sont priés de faire payer leur abonnement au Bureau même de l'Echo.